



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 8 juin 2023
(OR. en)

6601/23
ADD 6

Dossier interinstitutionnel:
2023/0038 (NLE)

POLCOM 28
SERVICES 8
FDI 7
COASI 40

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: Accord de libre-échange entre l'Union européenne et la Nouvelle-Zélande

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
3603.00.60	INDUSTRY	- Allumeurs	6,5		A	
3603.00.80	INDUSTRY	- Détonateurs électriques	6,5		A	
3604		Articles pour feux d'artifice, fusées de signalisation ou paragrêles et similaires, pétards et autres articles de pyrotechnie				
3604.10.00	INDUSTRY	- Articles pour feux d'artifice	6,5		A	
3604.90.00	INDUSTRY	- autres	6,5		A	
3605.00.00	INDUSTRY	Allumettes, autres que les articles de pyrotechnie du n° 3604	6,5		A	
3606		Ferrocérium et autres alliages pyrophoriques sous toutes formes; articles en matières inflammables cités à la note 2 du présent chapitre				
3606.10.00	INDUSTRY	- Combustibles liquides et gaz combustibles liquéfiés en récipients des types utilisés pour alimenter ou recharger les briquets ou les allumeurs, et d'une capacité n'excédant pas 300 cm ³	6,5		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
		- autres				
3606.90.10	INDUSTRY	-- Ferrocérium et autres alliages pyrophoriques sous toutes leurs formes	6		A	
3606.90.90	INDUSTRY	-- autres	6,5		A	
37		CHAPITRE 37 – PRODUITS PHOTOGRAPHIQUES OU CINÉMATOGRAPHIQUES				
3701		Plaques et films plans, photographiques, sensibilisés, non impressionnés, en autres matières que le papier, le carton ou les textiles; films photographiques plans à développement et tirage instantanés, sensibilisés, non impressionnés, même en chargeurs				
3701.10.00	INDUSTRY	- pour rayons X	6,5		A	
3701.20.00	INDUSTRY	- Films à développement et tirage instantanés	6,5		A	
3701.30.00	INDUSTRY	- autres plaques et films dont la dimension d'au moins un côté excède 255 mm	1,6		A	
		- autres				

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
3701.91.00	INDUSTRY	-- pour la photographie en couleurs (polychrome)	6,5		A	
3701.99.00	INDUSTRY	-- autres	1,6		A	
3702		Pellicules photographiques sensibilisées, non impressionnées, en rouleaux, en autres matières que le papier, le carton ou les textiles; pellicules photographiques à développement et tirage instantanés en rouleaux, sensibilisées, non impressionnées				
3702.10.00	INDUSTRY	- pour rayons X	6,5		A	
		- autres pellicules, non perforées, d'une largeur n'excédant pas 105 mm				
		-- pour la photographie en couleurs (polychrome)				
3702.31.91	INDUSTRY	--- Négatif de film couleur: - d'une largeur de 75 mm ou plus mais n'excédant pas 105 mm et - d'une longueur de 100 m ou plus, destiné à la fabrication de films pour appareils photographiques à développement instantané	0		A	
3702.31.97	INDUSTRY	--- autres	6,5		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
3702.32	INDUSTRY	-- autres, comportant une émulsion aux halogénures d'argent				
		--- d'une largeur n'excédant pas 35 mm				
3702.32.10	INDUSTRY	---- Microfilms; films pour les arts graphiques	6,5		A	
3702.32.20	INDUSTRY	---- autres	5,3		A	
3702.32.85	INDUSTRY	--- d'une largeur excédant 35 mm	6,5		A	
3702.39.00	INDUSTRY	-- autres	6,5		A	
		- autres pellicules, non perforées, d'une largeur excédant 105 mm				
3702.41.00	INDUSTRY	-- d'une largeur excédant 610 mm et d'une longueur excédant 200 m, pour la photographie en couleurs (polychrome)	6,5		A	
3702.42.00	INDUSTRY	-- d'une largeur excédant 610 mm et d'une longueur excédant 200 m, autres que pour la photographie en couleurs	6,5		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
3702.43.00	INDUSTRY	-- d'une largeur excédant 610 mm et d'une longueur n'excédant pas 200 m	6,5		A	
3702.44.00	INDUSTRY	-- d'une largeur excédant 105 mm mais n'excédant pas 610 mm	6,5		A	
		- autres pellicules, pour la photographie en couleurs (polychrome)				
3702.52.00	INDUSTRY	-- d'une largeur n'excédant pas 16 mm	5,3		A	
3702.53.00	INDUSTRY	-- d'une largeur excédant 16 mm mais n'excédant pas 35 mm et d'une longueur n'excédant pas 30 m, pour diapositives	5,3		A	
3702.54.00	INDUSTRY	-- d'une largeur excédant 16 mm mais n'excédant pas 35 mm et d'une longueur n'excédant pas 30 m, autres que pour diapositives	5		A	
3702.55.00	INDUSTRY	-- d'une largeur excédant 16 mm mais n'excédant pas 35 mm et d'une longueur excédant 30 m	5,3		A	
3702.56.00	INDUSTRY	-- d'une largeur excédant 35 mm	6,5		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
		- autres				
		-- d'une largeur n'excédant pas 35 mm et d'une longueur n'excédant pas 30 m				
3702.96.10	INDUSTRY	--- Microfilms; films pour les arts graphiques	6,5		A	
3702.96.90	INDUSTRY	--- autres	5,3		A	
		-- d'une largeur n'excédant pas 35 mm et d'une longueur excédant 30 m				
3702.97.10	INDUSTRY	--- Microfilms; films pour les arts graphiques	6,5		A	
3702.97.90	INDUSTRY	--- autres	5,3		A	
3702.98.00	INDUSTRY	-- d'une largeur excédant 35 mm	6,5		A	
3703		Papiers, cartons et textiles, photographiques, sensibilisés, non impressionnés				
3703.10.00	INDUSTRY	- en rouleaux, d'une largeur excédant 610 mm	6,5		A	
3703.20.00	INDUSTRY	- autres, pour la photographie en couleurs (polychrome)	6,5		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
3703.90.00	INDUSTRY	- autres	6,5		A	
		Plaques, pellicules, films, papiers, cartons et textiles, photographiques, impressionnés mais non développés				
3704.00.10	INDUSTRY	- Plaques, pellicules et films	0		A	
3704.00.90	INDUSTRY	- autres	6,5		A	
		Plaques et pellicules, photographiques, impressionnées et développées, autres que les films cinématographiques				
3705.00.10	INDUSTRY	- pour la reproduction offset	5,3		A	
3705.00.90	INDUSTRY	- autres	0		A	
3706		Films cinématographiques, impressionnés et développés, comportant ou non l'enregistrement du son ou ne comportant que l'enregistrement du son				
		- d'une largeur de 35 mm ou plus				
3706.10.20	INDUSTRY	-- ne comportant que l'enregistrement du son; négatifs; positifs intermédiaires de travail	0		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
3706.10.99	INDUSTRY	-- autres positifs	5 EUR/100 m		A	
3706.90	INDUSTRY	- autres				
3706.90.52	INDUSTRY	-- ne comportant que l'enregistrement du son; négatifs; positifs intermédiaires de travail; films d'actualités	0		A	
		-- autres, d'une largeur				
3706.90.91	INDUSTRY	--- de moins de 10 mm	0		A	
3706.90.99	INDUSTRY	--- de 10 mm ou plus	3,5 EUR/100 m		A	
3707		Préparations chimiques pour usages photographiques, autres que les vernis, colles, adhésifs et préparations similaires; produits non mélangés, soit dosés en vue d'usages photographiques, soit conditionnés pour la vente au détail pour ces mêmes usages et prêts à l'emploi				
3707.10.00	INDUSTRY	- Émulsions pour la sensibilisation des surfaces	6		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
3707.90	INDUSTRY	- autres				
		-- Révélateurs et fixateurs				
3707.90.21	INDUSTRY	--- Cartouches de toner composé de particules thermoplastiques ou électrostatiques (sans parties mobiles) destinées à être insérées dans les appareils relevant des sous-positions 8443.31, 8443.32 ou 8443.39	0		A	
3707.90.29	INDUSTRY	--- autres	1,5		A	
3707.90.90	INDUSTRY	-- autres	0		A	
38		CHAPITRE 38 – PRODUITS DIVERS DES INDUSTRIES CHIMIQUES				
3801		Graphite artificiel; graphite colloïdal ou semi-colloïdal; préparations à base de graphite ou d'autre carbone, sous forme de pâtes, blocs, plaquettes ou d'autres demi-produits				
3801.10.00	INDUSTRY	- Graphite artificiel	3,6		A	
		- Graphite colloïdal ou semi-colloïdal				

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
3801.20.10	INDUSTRY	-- Graphite colloïdal en suspension dans l'huile; graphite semi-colloïdal	6,5		A	
3801.20.90	INDUSTRY	-- autre	4,1		A	
3801.30.00	INDUSTRY	- Pâtes carbonées pour électrodes et pâtes similaires pour le revêtement intérieur des fours	5,3		A	
3801.90.00	INDUSTRY	- autres	3,7		A	
3802		Charbons activés; matières minérales naturelles activées; noirs d'origine animale, y compris le noir animal épuisé				
3802.10.00	INDUSTRY	- Charbons activés	3,2		A	
3802.90.00	INDUSTRY	- autres	5,7		A	
		<i>Tall oil</i> , même raffiné				
3803.00.10	INDUSTRY	- brut	0		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
3803.00.90	INDUSTRY	- autre	4,1		A	
3804.00.00	INDUSTRY	Lessives résiduelles de la fabrication des pâtes de cellulose, même concentrées, désuées ou traitées chimiquement, y compris les lignosulfonates, mais à l'exclusion du <i>tall oil</i> du n° 3803	5		A	
3805		Essences de térébenthine, de bois de pin ou de papeterie au sulfate et autres essences terpéniques provenant de la distillation ou d'autres traitements des bois de conifères; dipentène brut; essence de papeterie au bisulfite et autres paracymènes bruts; huile de pin contenant l'alpha-terpinéol comme constituant principal				
		- Essences de térébenthine, de bois de pin ou de papeterie au sulfate				
3805.10.10	INDUSTRY	-- Essence de térébenthine	4		A	
3805.10.30	INDUSTRY	-- Essence de bois de pin	3,7		A	
3805.10.90	INDUSTRY	-- Essence de papeterie au sulfate	3,2		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
		- autres				
3805.90.10	INDUSTRY	-- Huile de pin	3,7		A	
3805.90.90	INDUSTRY	-- autres	3,4		A	
3806		Colophanes et acides résiniques, et leurs dérivés; essence de colophane et huiles de colophane; gommes fondues				
3806.10.00	INDUSTRY	- Colophanes et acides résiniques	5		A	
3806.20.00	INDUSTRY	- Sels de colophanes, d'acides résiniques ou de dérivés de colophanes ou d'acides résiniques, autres que les sels des adducts de colophanes	4,2		A	
3806.30.00	INDUSTRY	- Gommés esters	6,5		A	
3806.90.00	INDUSTRY	- autres	4,2		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
		Goudrons de bois; huiles de goudron de bois; créosote de bois; méthylène; poix végétales; poix de brasserie et préparations similaires à base de colophanes, d'acides résiniques ou de poix végétales				
3807.00.10	INDUSTRY	- Goudrons de bois	2,1		A	
3807.00.90	INDUSTRY	- autres	4,6		A	
3808		Insecticides, antirongeurs, fongicides, herbicides, inhibiteurs de germination et régulateurs de croissance pour plantes, désinfectants et produits similaires, présentés dans des formes ou emballages de vente au détail ou à l'état de préparations ou sous forme d'articles tels que rubans, mèches et bougies soufrés et papier tue-mouches				
		- Marchandises mentionnées dans la note 1 de sous-positions du présent chapitre				
3808.52.00	INDUSTRY	-- DDT (ISO) (clofénotane (DCI)), conditionné dans des emballages d'un contenu en poids net n'excédant pas 300 g	6		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
3808.59.00	INDUSTRY	-- autres	6		A	
		- Marchandises mentionnées dans la note 2 de sous-positions du présent chapitre				
3808.61.00	INDUSTRY	-- conditionnées dans des emballages d'un contenu en poids net n'excédant pas 300 g	6		A	
3808.62.00	INDUSTRY	-- conditionnées dans des emballages d'un contenu en poids net excédant 300 g mais n'excédant pas 7,5 kg	6		A	
3808.69.00	INDUSTRY	-- autres	6		A	
		- autres				
		-- Insecticides				
3808.91.10	INDUSTRY	--- à base de pyréthrinoïdes	6		A	
3808.91.20	INDUSTRY	--- à base d'hydrocarbures chlorés	6		A	
3808.91.30	INDUSTRY	--- à base de carbamates	6		A	
3808.91.40	INDUSTRY	--- à base d'organo-phosphorés	6		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
3808.91.90	INDUSTRY	--- autres	6		A	
3808.92	INDUSTRY	-- Fongicides				
		--- inorganiques				
3808.92.10	INDUSTRY	---- Préparations cupriques	4,6		A	
3808.92.20	INDUSTRY	---- autres	6		A	
		--- autres				
3808.92.30	INDUSTRY	---- à base de dithiocarbamates	6		A	
3808.92.40	INDUSTRY	---- à base de benzimidazoles	6		A	
3808.92.50	INDUSTRY	---- à base de diazoles ou de triazoles	6		A	
3808.92.60	INDUSTRY	---- à base de diazines ou de morpholines	6		A	
3808.92.90	INDUSTRY	---- autres	6		A	
3808.93	INDUSTRY	-- Herbicides, inhibiteurs de germination et régulateurs de croissance pour plantes				

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
		--- Herbicides				
3808.93.11	INDUSTRY	---- à base de phénoxyphytohormones	6		A	
3808.93.13	INDUSTRY	---- à base de triazines	6		A	
3808.93.15	INDUSTRY	---- à base d'amides	6		A	
3808.93.17	INDUSTRY	---- à base de carbamates	6		A	
3808.93.21	INDUSTRY	---- à base de dérivés de dinitroanilines	6		A	
3808.93.23	INDUSTRY	---- à base de dérivés d'urée, d'uraciles ou de sulphonylurées	6		A	
3808.93.27	INDUSTRY	---- autres	6		A	
3808.93.30	INDUSTRY	--- Inhibiteurs de germination	6		A	
3808.93.90	INDUSTRY	--- Régulateurs de croissance pour plantes	6,5		A	
		-- Désinfectants				
3808.94.10	INDUSTRY	--- à base de sels d'ammonium quaternaire	6		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
3808.94.20	INDUSTRY	--- à base de composés halogénés	6		A	
3808.94.90	INDUSTRY	--- autres	6		A	
		-- autres				
3808.99.10	INDUSTRY	--- Rodenticides	6		A	
3808.99.90	INDUSTRY	--- autres	6		A	
3809		Agents d'apprêt ou de finissage, accélérateurs de teinture ou de fixation de matières colorantes et autres produits et préparations (parements préparés et préparations pour le mordantage, par exemple), des types utilisés dans l'industrie textile, l'industrie du papier, l'industrie du cuir ou les industries similaires, non dénommés ni compris ailleurs				
		- à base de matières amylacées				
3809.10.10	PAPS	-- d'une teneur en poids de ces matières inférieure à 55 %	8,3 + 8,9 EUR/100 kg MAX 12,8		B5	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
3809.10.30	PAPS	-- d'une teneur en poids de ces matières égale ou supérieure à 55 % et inférieure à 70 %	8,3 + 12,4 EUR/100 kg MAX 12,8		B5	
3809.10.50	PAPS	-- d'une teneur en poids de ces matières égale ou supérieure à 70 % et inférieure à 83 %	8,3 + 15,1 EUR/100 kg MAX 12,8		B5	
3809.10.90	PAPS	-- d'une teneur en poids de ces matières égale ou supérieure à 83 %	8,3 + 17,7 EUR/100 kg MAX 12,8		B5	
		- autres				
3809.91.00	INDUSTRY	-- des types utilisés dans l'industrie textile ou dans les industries similaires	6,3		A	
3809.92.00	INDUSTRY	-- des types utilisés dans l'industrie du papier ou dans les industries similaires	6,3		A	
3809.93.00	INDUSTRY	-- des types utilisés dans l'industrie du cuir ou dans les industries similaires	6,3		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
3810		Préparations pour le décapage des métaux; flux à souder ou à braser et autres préparations auxiliaires pour le soudage ou le brasage des métaux; pâtes et poudres à souder ou à braser composées de métal et d'autres produits; préparations des types utilisés pour l'enrobage ou le fourrage des électrodes ou des baguettes de soudage				
3810.10.00	INDUSTRY	- Préparations pour le décapage des métaux; pâtes et poudres à souder ou à braser composées de métal et d'autres produits	6,5		A	
		- autres				
3810.90.10	INDUSTRY	-- Préparations des types utilisés pour l'enrobage ou le fourrage des électrodes ou des baguettes de soudage	4,1		A	
3810.90.90	INDUSTRY	-- autres	5		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
3811		Préparations antidétonantes, inhibiteurs d'oxydation, additifs peptisants, améliorants de viscosité, additifs anticorrosifs et autres additifs préparés, pour huiles minérales (y compris l'essence) ou pour autres liquides utilisés aux mêmes fins que les huiles minérales				
		- Préparations antidétonantes				
		-- à base de composés du plomb				
3811.11.10	INDUSTRY	--- à base de plomb tétraéthyle	6,5		A	
3811.11.90	INDUSTRY	--- autres	5,8		A	
3811.19.00	INDUSTRY	-- autres	5,8		A	
		- Additifs pour huiles lubrifiantes				
3811.21.00	INDUSTRY	-- contenant des huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux	5,3		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
3811.29.00	INDUSTRY	-- autres	5,8		A	
3811.90.00	INDUSTRY	- autres	5,8		A	
3812		Préparations dites "accélérateurs de vulcanisation"; plastifiants composites pour caoutchouc ou matières plastiques, non dénommés ni compris ailleurs; préparations antioxydantes et autres stabilisateurs composites pour caoutchouc ou matières plastiques				
3812.10.00	INDUSTRY	- Préparations dites "accélérateurs de vulcanisation"	6,3		A	
		- Plastifiants composites pour caoutchouc ou matières plastiques				
3812.20.10	INDUSTRY	-- Mélange de réaction contenant du phtalate de benzyle et de 3-isobutyryloxy-1-isopropyl-2,2-diméthylpropyle, et du phtalate de benzyle et de 3-isobutyryloxy-2,2,4-triméthylpentyle	0		A	
3812.20.90	INDUSTRY	-- autres	6,5		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
		- Préparations antioxydantes et autres stabilisateurs composites pour caoutchouc ou matières plastiques				
3812.31.00	INDUSTRY	-- Mélanges d'oligomères de 2,2,4-triméthyl-1,2-dihydroquinoline (TMQ)	6,5		A	
		-- autres				
3812.39.10	INDUSTRY	--- Préparations antioxydantes	6,5		A	
3812.39.90	INDUSTRY	--- autres	6,5		A	
3813.00.00	INDUSTRY	Compositions et charges pour appareils extincteurs; grenades et bombes extinctrices	6,5		A	
		Solvants et diluants organiques composites, non dénommés ni compris ailleurs; préparations conçues pour enlever les peintures ou les vernis				
3814.00.10	INDUSTRY	- à base d'acétate de butyle	6,5		A	
3814.00.90	INDUSTRY	- autres	6,5		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
3815		Initiateurs de réaction, accélérateurs de réaction et préparations catalytiques, non dénommés ni compris ailleurs				
		- Catalyseurs supportés				
3815.11.00	INDUSTRY	-- ayant comme substance active le nickel ou un composé de nickel	6,5		A	
3815.12.00	INDUSTRY	-- ayant comme substance active un métal précieux ou un composé de métal précieux	6,5		A	
		-- autres				
3815.19.10	INDUSTRY	--- Catalyseurs sous forme de grains dont 90 % en poids ou plus sont de dimension n'excédant pas 10 micromètres, constitués d'un mélange d'oxydes fixé sur un support en silicate de magnésium, contenant en poids: - 20 % ou plus mais pas plus de 35 % de cuivre, - 2 % ou plus mais pas plus de 3 % de bismuth, et d'une densité apparente de 0,2 ou plus mais n'excédant pas 1,0	0		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
3815.19.90	INDUSTRY	--- autres	6,5		A	
		- autres				
3815.90.10	INDUSTRY	-- Catalyseurs constitués d'acétate d'éthyltriphenylphosphonium sous forme de solution dans du méthanol	0		A	
3815.90.90	INDUSTRY	-- autres	6,5		A	
3816.00.00	INDUSTRY	Ciments, mortiers, bétons et compositions similaires réfractaires, autres que les produits du n° 3801	2,7		A	
		Alkylbenzènes en mélanges et alkylnaphtalènes en mélanges, autres que ceux des n°s 2707 ou 2902				
3817.00.50	INDUSTRY	- Alkylbenzène linéaire	6,3		A	
3817.00.80	INDUSTRY	- autres	6,3		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
		Éléments chimiques dopés en vue de leur utilisation en électronique, sous forme de disques, plaquettes ou formes analogues; composés chimiques dopés en vue de leur utilisation en électronique				
3818.00.10	INDUSTRY	- Silicium dopé	0		A	
3818.00.90	INDUSTRY	- autres	0		A	
3819.00.00	INDUSTRY	Liquides pour freins hydrauliques et autres liquides préparés pour transmissions hydrauliques, ne contenant pas d'huiles de pétrole ni de minéraux bitumineux ou en contenant moins de 70 % en poids	6,5		A	
3820.00.00	INDUSTRY	Préparations antigel et liquides préparés pour dégivrage	6,5		A	
3821.00.00	INDUSTRY	Milieus de culture préparés pour le développement et l'entretien des micro-organismes (y compris les virus et les organismes similaires) ou des cellules végétales, humaines ou animales	5		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
3822.00.00	INDUSTRY	Réactifs de diagnostic ou de laboratoire sur tout support et réactifs de diagnostic ou de laboratoire préparés, même présentés sur un support, autres que ceux des n ^{os} 3002 ou 3006; matériaux de référence certifiés	0		A	
3823		Acides gras monocarboxyliques industriels; huiles acides de raffinage; alcools gras industriels				
		- Acides gras monocarboxyliques industriels; huiles acides de raffinage				
3823.11.00	PAPS	-- Acide stéarique	5,1		A	
3823.12.00	PAPS	-- Acide oléique	4,5		A	
3823.13.00	PAPS	-- Tall acides gras	2,9		A	
		-- autres				
3823.19.10	PAPS	--- Acides gras distillés	2,9		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
3823.19.30	PAPS	--- Distillat d'acide gras	2,9		A	
3823.19.90	PAPS	--- autres	2,9		A	
3823.70.00	PAPS	- Alcools gras industriels	3,8		A	
3824		Liants préparés pour moules ou noyaux de fonderie; produits chimiques et préparations des industries chimiques ou des industries connexes (y compris celles consistant en mélanges de produits naturels), non dénommés ni compris ailleurs				
3824.10.00	INDUSTRY	- Liants préparés pour moules ou noyaux de fonderie	6,5		A	
3824.30.00	INDUSTRY	- Carbures métalliques non agglomérés mélangés entre eux ou avec des liants métalliques	5,3		A	
3824.40.00	INDUSTRY	- Additifs préparés pour ciments, mortiers ou bétons	6,5		A	
		- Mortiers et bétons, non réfractaires				
3824.50.10	INDUSTRY	-- Béton prêt à la coulée	6,5		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
3824.50.90	INDUSTRY	-- autres	6,5		A	
3824.60	PAPS	- Sorbitol, autre que celui du n° 2905.44				
		-- en solution aqueuse				
3824.60.11	PAPS	--- contenant du D-mannitol dans une proportion inférieure ou égale à 2 % en poids calculée sur sa teneur en D-glucitol	7,7 + 16,1 EUR/100 kg		B7	
3824.60.19	PAPS	--- autre	9 + 37,8 EUR/100 kg	Droit ad valorem réduit à 9 % (suspension à titre autonome) pour une durée indéterminée.	B7	
		-- autre				
3824.60.91	PAPS	--- contenant du D-mannitol dans une proportion inférieure ou égale à 2 % en poids calculée sur sa teneur en D-glucitol	7,7 + 23 EUR/100 kg		B7	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
3824.60.99	PAPS	--- autre	9 + 53,7 EUR/100 kg	Droit ad valorem réduit à 9 % (suspension à titre autonome) pour une durée indéterminée.	B7	
		- Mélanges contenant des dérivés halogénés du méthane, de l'éthane ou du propane				
3824.71.00	INDUSTRY	-- contenant des chlorofluorocarbures (CFC), même contenant des hydrochlorofluorocarbures (HCFC), des perfluorocarbures (PFC) ou des hydrofluorocarbures (HFC)	6,5		A	
3824.72.00	INDUSTRY	-- contenant du bromochlorodifluorométhane, du bromotrifluorométhane ou des dibromotétrafluoroéthanes	6,5		A	
3824.73.00	INDUSTRY	-- contenant des hydrobromofluorocarbures (HBFC)	6,5		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
3824.74.00	INDUSTRY	-- contenant des hydrochlorofluorocarbures (HCFC), même contenant des perfluorocarbures (PFC) ou des hydrofluorocarbures (HFC), mais ne contenant pas de chlorofluorocarbures (CFC)	6,5		A	
3824.75.00	INDUSTRY	-- contenant du tétrachlorure de carbone	6,5		A	
3824.76.00	INDUSTRY	-- contenant du 1,1,1-trichloroéthane (méthylchloroforme)	6,5		A	
3824.77.00	INDUSTRY	-- contenant du bromométhane (bromure de méthyle) ou du bromochlorométhane	6,5		A	
		-- contenant des perfluorocarbures (PFC) ou des hydrofluorocarbures (HFC), mais ne contenant pas de chlorofluorocarbures (CFC) ou d'hydrochlorofluorocarbures (HCFC)				
3824.78.10	INDUSTRY	--- contenant uniquement du 1,1,1-trifluoroéthane et du pentafluoroéthane	6,5		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
3824.78.20	INDUSTRY	--- contenant uniquement du 1,1,1-trifluoroéthane, du pentafluoroéthane et du 1,1,1,2-tétrafluoroéthane	6,5		A	
3824.78.30	INDUSTRY	--- contenant uniquement du difluorométhane et du pentafluoroéthane	6,5		A	
3824.78.40	INDUSTRY	--- contenant uniquement du difluorométhane, du pentafluoroéthane et du 1,1,1,2-tétrafluoroéthane	6,5		A	
3824.78.80	INDUSTRY	--- contenant des hydrofluorocarbures non saturés	6,5		A	
3824.78.90	INDUSTRY	--- autres	6,5		A	
3824.79.00	INDUSTRY	-- autres	6,5		A	
		- Marchandises mentionnées dans la Note 3 de sous-positions du présent chapitre				
3824.81.00	INDUSTRY	-- contenant de l'oxiranne (oxyde d'éthylène)	6,5		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
3824.82.00	INDUSTRY	-- contenant des polybromobiphényles (PBB), des polychloroterphényles (PCT) ou des polychlorobiphényles (PCB)	6,5		A	
3824.83.00	INDUSTRY	-- contenant du phosphate de tris(2,3-dibromopropyle)	6,5		A	
3824.84.00	INDUSTRY	-- contenant de l'aldrine (ISO), du camphéchloré (ISO) (toxaphène), du chlordane (ISO), du chlordécone (ISO), du DDT (ISO) (clofénotane (DCI), 1,1,1-trichloro-2,2-bis(p-chlorophényl)éthane), de la dieldrine (ISO, DCI), de l'endosulfan (ISO), de l'endrine (ISO) de l'heptachlore (ISO) ou du mirex (ISO)	6,5		A	
3824.85.00	INDUSTRY	-- contenant du 1,2,3,4,5,6-hexachlorocyclohexane (HCH (ISO)) y compris lindane (ISO, DCI)	6,5		A	
3824.86.00	INDUSTRY	-- contenant du pentachlorobenzène (ISO) ou du hexachlorobenzène (ISO)	6,5		A	
3824.87.00	INDUSTRY	-- contenant de l'acide perfluorooctane sulfonique, ses sels, des perfluorooctane sulfonamides, ou du fluorure de perfluorooctane sulfonyle	6,5		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
3824.88.00	INDUSTRY	-- contenant des éthers tetra-, penta-, hexa-, hepta- ou octabromodiphényles	6,5		A	
		- autres				
3824.91.00	INDUSTRY	-- Mélanges et préparations constitués essentiellement de méthylphosphonate de (5-éthyl- 2-méthyl-2-oxido-1,3,2-dioxaphosphinan-5- yl)méthyle et de méthyle et de méthylphosphonate de bis[(5-éthyl-2-méthyl-2-oxido-1,3,2- dioxaphosphinan-5-yl)méthyle]	6,5		A	
3824.99	INDUSTRY	-- autres				
3824.99.10	INDUSTRY	--- Sulfonates de pétrole, à l'exclusion des sulfonates de pétrole de métaux alcalins, d'ammonium ou d'éthanolamines; acides sulfoniques d'huiles de minéraux bitumineux, thiophénés, et leurs sels	5,7		A	
3824.99.15	INDUSTRY	--- Échangeurs d'ions	6,5		A	
3824.99.20	INDUSTRY	--- Compositions absorbantes pour parfaire le vide dans les tubes ou valves électriques	6		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
3824.99.25	INDUSTRY	--- Pyrolignites (de calcium, etc.); tartrate de calcium brut; citrate de calcium brut	5,1		A	
3824.99.30	INDUSTRY	--- Acides naphéniques, leurs sels insolubles dans l'eau et leurs esters	3,2		A	
		--- autres				
3824.99.45	INDUSTRY	---- Préparations désincrustantes et similaires	6,5		A	
3824.99.50	INDUSTRY	---- Préparations pour la galvanoplastie	6,5		A	
3824.99.55	INDUSTRY	---- Mélanges de mono-, di- et tri-, esters d'acides gras du glycérol (émulsionnants de corps gras)	6,5		A	
		---- Cartouches et recharges, pleines, pour cigarettes électroniques; préparations utilisées pour les cartouches et recharges pour cigarettes électroniques				
3824.99.56	INDUSTRY	----- contenant des produits de la sous-position 2939.79.10	6,5		A	
3824.99.57	INDUSTRY	----- autres	6,5		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
3824.99.58	INDUSTRY	---- Patchs à la nicotine (systèmes transdermiques), destinés à aider les fumeurs à arrêter de fumer	0		A	
		---- Produits et préparations utilisés à des fins pharmaceutiques ou chirurgicales				
3824.99.61	INDUSTRY	----- Produits intermédiaires obtenus au cours de la fabrication d'antibiotiques, provenant de la fermentation de <i>Streptomyces tenebrarius</i> , même séchés, destinés à la fabrication de médicaments du n° 3004 pour la médecine humaine	0		A	
3824.99.62	INDUSTRY	----- Produits intermédiaires de la fabrication des sels de monensin	0		A	
3824.99.64	INDUSTRY	----- autres	6,5		A	
3824.99.65	INDUSTRY	---- Produits auxiliaires du genre de ceux utilisés en fonderie (autres que ceux visés au n° 3824.10.00)	6,5		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
3824.99.70	INDUSTRY	---- Préparations ignifuges, hydrofuges et autres, utilisées pour la protection des constructions	6,5		A	
		---- autres				
3824.99.75	INDUSTRY	----- Tranches de niobate de lithium, non dopées	0		A	
3824.99.80	INDUSTRY	----- Mélange d'amines dérivées d'acides gras dimérisés, d'un poids moléculaire moyen de 520 ou plus mais n'excédant pas 550	0		A	
3824.99.85	INDUSTRY	----- 3-(1-Éthyl-1-méthylpropyl)isoxazole-5-ylamine sous forme de solution dans le toluène	0		A	
3824.99.86	INDUSTRY	----- Mélanges constitués essentiellement de méthylphosphonate de diméthyle, d'oxiranne et de pentaoxyde de diphosphore	6,5		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
		----- Produits ou préparations chimiques composés principalement de constituants organiques, non dénommés ni compris ailleurs				
3824.99.92	INDUSTRY	----- sous forme liquide à 20 °C	6,5		A	
3824.99.93	INDUSTRY	----- autres	6,5		A	
3824.99.96	INDUSTRY	----- autres	6,5		A	
3825		Produits résiduaux des industries chimiques ou des industries connexes, non dénommés ni compris ailleurs; déchets municipaux; boues d'épuration; autres déchets mentionnés dans la note 6 du présent chapitre				
3825.10.00	INDUSTRY	- Déchets municipaux	6,5		A	
3825.20.00	INDUSTRY	- Boues d'épuration	6,5		A	
3825.30.00	INDUSTRY	- Déchets cliniques	6,5		A	
		- Déchets de solvants organiques				

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
3825.41.00	INDUSTRY	-- halogénés	6,5		A	
3825.49.00	INDUSTRY	-- autres	6,5		A	
3825.50.00	INDUSTRY	- Déchets de solutions (liqueurs) décapantes pour métaux, de liquides hydrauliques, de liquides pour freins et de liquides antigel	6,5		A	
		- autres déchets des industries chimiques ou des industries connexes				
3825.61.00	INDUSTRY	-- contenant principalement des constituants organiques	6,5		A	
3825.69.00	INDUSTRY	-- autres	6,5		A	
		- autres				
3825.90.10	INDUSTRY	-- Oxydes de fer alcalinisés pour l'épuration des gaz	5		A	
3825.90.90	INDUSTRY	-- autres	6,5		A	
		Biodiesel et ses mélanges, ne contenant pas d'huiles de pétrole ni de minéraux bitumineux ou en contenant moins de 70 % en poids				

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
3826.00.10	INDUSTRY	- Esters monoalkyliques d'acide gras contenant au moins 96,5 % en poids d'esters	6,5		A	
3826.00.90	INDUSTRY	- autres	6,5		A	
39		CHAPITRE 39 – MATIÈRES PLASTIQUES ET OUVRAGES EN CES MATIÈRES				
		I. FORMES PRIMAIRES				
3901		Polymères de l'éthylène, sous formes primaires				
		- Polyéthylène d'une densité inférieure à 0,94				
3901.10.10	INDUSTRY	-- Polyéthylène linéaire	6,5		A	
3901.10.90	INDUSTRY	-- autre	6,5		A	
		- Polyéthylène d'une densité égale ou supérieure à 0,94				

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
3901.20.10	INDUSTRY	-- Polyéthylène sous l'une des formes visées à la note 6, point b), du présent chapitre, d'une densité de 0,958 ou plus à 23 °C, contenant: - 50 mg/kg ou moins d'aluminium, - 2 mg/kg ou moins de calcium, - 2 mg/kg ou moins de chrome, - 2 mg/kg ou moins de fer, - 2 mg/kg ou moins de nickel, - 2 mg/kg ou moins de titane, - 8 mg/kg ou moins de vanadium, destiné à la fabrication de polyéthylène chlorosulfoné	0		A	
3901.20.90	INDUSTRY	-- autres	6,5		A	
3901.30.00	INDUSTRY	- Copolymères d'éthylène et d'acétate de vinyle	6,5		A	
3901.40.00	INDUSTRY	- Copolymères d'éthylène et d'alpha-oléfine d'une densité inférieure à 0,94	6,5		A	
		- autres				

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
3901.90.30	INDUSTRY	-- Résine ionomère constituée d'un sel d'un terpolymère d'éthylène, d'acrylate d'isobutyle et d'acide méthacrylique; copolymère en bloc du type A-B-A, de polystyrène, de copolymère éthylène-butylène et de polystyrène, contenant en poids 35 % ou moins de styrène, sous l'une des formes visées à la note 6, point b), du présent chapitre	0		A	
3901.90.80	INDUSTRY	-- autres	6,5		A	
3902		Polymères de propylène ou d'autres oléfines, sous formes primaires				
3902.10.00	INDUSTRY	- Polypropylène	6,5		A	
3902.20.00	INDUSTRY	- Polyisobutylène	6,5		A	
3902.30.00	INDUSTRY	- Copolymères de propylène	6,5		A	
		- autres				

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
3902.90.10	INDUSTRY	-- Copolymère en bloc du type A-B-A, de polystyrène, de copolymère éthylène-butylène et de polystyrène, contenant en poids 35 % ou moins de styrène, sous l'une des formes visées à la note 6, point b), du présent chapitre	0		A	
3902.90.20	INDUSTRY	-- Poly(but-1-ène), copolymère de but-1-ène et d'éthylène contenant en poids 10 % ou moins d'éthylène, ou un mélange de poly(but-1-ène), polyéthylène et/ou polypropylène, contenant en poids 10 % ou moins de polyéthylène et/ou 25 % ou moins de polypropylène, sous l'une des formes visées à la note 6, point b), du présent chapitre	0		A	
3902.90.90	INDUSTRY	-- autres	6,5		A	
3903		Polymères du styrène, sous formes primaires				
		- Polystyrène				
3903.11.00	INDUSTRY	-- expansible	6,5		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
3903.19.00	INDUSTRY	-- autre	6,5		A	
3903.20.00	INDUSTRY	- Copolymères de styrène-acrylonitrile (SAN)	6,5		A	
3903.30.00	INDUSTRY	- Copolymères d'acrylonitrile-butadiène-styrène (ABS)	6,5		A	
		- autres				
3903.90.10	INDUSTRY	-- Copolymères uniquement de styrène et d'alcool allylique, ayant un indice d'acétyle égal ou supérieur à 175	0		A	
3903.90.20	INDUSTRY	-- Polystyrène bromé, contenant en poids 58 % ou plus mais pas plus de 71 % de brome, sous l'une des formes visées à la note 6, point b), de ce chapitre	0		A	
3903.90.90	INDUSTRY	-- autres	6,5		A	
3904		Polymères du chlorure de vinyle ou d'autres oléfines halogénées, sous formes primaires				

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
3904.10.00	INDUSTRY	- Poly(chlorure de vinyle), non mélangé à d'autres substances	6,5		A	
		- autre poly(chlorure de vinyle)				
3904.21.00	INDUSTRY	-- non plastifié	6,5		A	
3904.22.00	INDUSTRY	-- plastifié	6,5		A	
3904.30.00	INDUSTRY	- Copolymères du chlorure de vinyle et d'acétate de vinyle	6,5		A	
3904.40.00	INDUSTRY	- autres copolymères du chlorure de vinyle	6,5		A	
		- Polymères du chlorure de vinylidène				
3904.50.10	INDUSTRY	-- Copolymère de chlorure de vinylidène et d'acrylonitrile, sous forme de billes expansibles d'un diamètre de 4 micromètres ou plus mais n'excédant pas 20 micromètres	0		A	
3904.50.90	INDUSTRY	-- autres	6,5		A	
		- Polymères fluorés				

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
3904.61.00	INDUSTRY	-- Polytétrafluoroéthylène	6,5		A	
		-- autres				
3904.69.10	INDUSTRY	--- Poly(fluorure de vinyle) sous l'une des formes visées à la note 6, point b), du présent chapitre	0		A	
3904.69.20	INDUSTRY	--- Fluoroélastomères FKM	6,5		A	
3904.69.80	INDUSTRY	--- autres	6,5		A	
3904.90.00	INDUSTRY	- autres	6,5		A	
3905		Polymères d'acétate de vinyle ou d'autres esters de vinyle, sous formes primaires; autres polymères de vinyle, sous formes primaires				
		- Poly(acétate de vinyle)				
3905.12.00	INDUSTRY	-- en dispersion aqueuse	6,5		A	
3905.19.00	INDUSTRY	-- autre	6,5		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
		- Copolymères d'acétate de vinyle				
3905.21.00	INDUSTRY	-- en dispersion aqueuse	6,5		A	
3905.29.00	INDUSTRY	-- autres	6,5		A	
3905.30.00	INDUSTRY	- Poly(alcool vinylique), même contenant des groupes acétate non hydrolysés	6,5		A	
		- autres				
3905.91.00	INDUSTRY	-- Copolymères	6,5		A	
		-- autres				
3905.99.10	INDUSTRY	--- Poly(formal de vinyle), sous l'une des formes visées à la note 6, point b), du présent chapitre, d'un poids moléculaire de 10 000 ou plus mais n'excédant pas 40 000 et contenant en poids: - 9,5 % ou plus mais pas plus de 13 % de groupes acétyle, évalués en acétate de vinyle, et - 5 % ou plus mais pas plus de 6,5 % de groupes hydroxy, évalués en alcool vinylique	0		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
3905.99.90	INDUSTRY	--- autres	6,5		A	
3906		Polymères acryliques, sous formes primaires				
3906.10.00	INDUSTRY	- Poly(méthacrylate de méthyle)	6,5		A	
		- autres				
3906.90.10	INDUSTRY	-- Poly[<i>N</i> -(3-hydroxyimino-1,1-diméthylbutyl)acrylamide]	0		A	
3906.90.20	INDUSTRY	-- Copolymère de 2-diisopropylaminoéthylméthacrylate et de décyilméthacrylate, sous forme de solution dans du <i>N,N</i> -diméthylacétamide contenant en poids 55 % ou plus de copolymère	0		A	
3906.90.30	INDUSTRY	-- Copolymère d'acide acrylique et d'acrylate de 2-éthylhexyle, contenant en poids 10 % ou plus mais pas plus de 11 % d'acrylate de 2-éthylhexyle	0		A	
3906.90.40	INDUSTRY	-- Copolymère d'acrylonitrile et d'acrylate de méthyle, modifié au moyen de polybutadiène-acrylonitrile (NBR)	0		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
3906.90.50	INDUSTRY	-- Produits de polymérisation d'acide acrylique, méthacrylate d'alkyle et de petites quantités d'autres monomères, destinés à être utilisés comme épaississants dans la production des pâtes pour l'impression des textiles	0		A	
3906.90.60	INDUSTRY	-- Copolymère d'acrylate de méthyle, d'éthylène et d'un monomère contenant un groupe carboxyle non terminal présent en tant que substituant, contenant en poids 50 % ou plus d'acrylate de méthyle, même mélangé avec de la silice	5		A	
3906.90.90	INDUSTRY	-- autres	6,5		A	
3907		Polyacétals, autres polyéthers et résines époxydes, sous formes primaires; polycarbonates, résines alkydes, polyesters allyliques et autres polyesters, sous formes primaires				
3907.10.00	INDUSTRY	- Polyacétals	6,5		A	
3907.20	INDUSTRY	- autres polyéthers				
		-- Polyéther-alcools				
3907.20.11	INDUSTRY	--- Polyéthylèneglycols	6,5		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
3907.20.20	INDUSTRY	--- autres	6,5		A	
		-- autres				
3907.20.91	INDUSTRY	--- Copolymère de 1-chloro-2,3-époxypropane et d'oxyde d'éthylène	0		A	
3907.20.99	INDUSTRY	--- autres	6,5		A	
3907.30.00	INDUSTRY	- Résines époxydes	6,5		A	
3907.40.00	INDUSTRY	- Polycarbonates	6,5		A	
3907.50.00	INDUSTRY	- Résines alkydes	6,5		A	
		- Poly(éthylène téréphtalate)				
3907.61.00	INDUSTRY	-- d'un indice de viscosité de 78 ml/g ou plus	6,5		A	
3907.69.00	INDUSTRY	-- autres	6,5		A	
3907.70.00	INDUSTRY	- Poly(acide lactique)	6,5		A	
		- autres polyesters				
		-- non saturés				

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
3907.91.10	INDUSTRY	--- liquides	6,5		A	
3907.91.90	INDUSTRY	--- autres	6,5		A	
		-- autres				
3907.99.05	INDUSTRY	--- Copolymères thermoplastiques à base de polyester aromatique à cristaux liquides	1,6		A	
3907.99.10	INDUSTRY	--- Poly(éthylène naphthalène-2,6-dicarboxylate)	0		A	
3907.99.80	INDUSTRY	--- autres	6,5		A	
3908		Polyamides sous formes primaires				
3908.10.00	INDUSTRY	- Polyamide-6, -11, -12, -6,6, -6,9, -6,10 ou -6,12	6,5		A	
3908.90.00	INDUSTRY	- autres	6,5		A	
3909		Résines aminiques, résines phénoliques et polyuréthannes, sous formes primaires				
3909.10.00	INDUSTRY	- Résines uréiques; résines de thiourée	6,5		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
3909.20.00	INDUSTRY	- Résines mélaminiques	6,5		A	
		- autres résines aminiques				
3909.31.00	INDUSTRY	-- Poly(méthylène phényl isocyanate) (MDI brut, MDI polymérique)	6,5		A	
3909.39.00	INDUSTRY	-- autres	6,5		A	
3909.40.00	INDUSTRY	- Résines phénoliques	6,5		A	
		- Polyuréthannes				
3909.50.10	INDUSTRY	-- Polyuréthane obtenu à partir de 2,2'-(<i>tert</i> -butylimino)diéthanol et de 4,4'-méthylènedicyclohexyldiisocyanate, sous forme de solution dans du <i>N,N</i> -diméthylacétamide, contenant en poids 50 % ou plus de polymère	0		A	
3909.50.90	INDUSTRY	-- autres	6,5		A	
3910.00.00	INDUSTRY	Silicones sous formes primaires	6,5		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
3911		Résines de pétrole, résines de coumarone-indène, polyterpènes, polysulfures, polysulfones et autres produits mentionnés dans la note 3 du présent chapitre, non dénommés ni compris ailleurs, sous formes primaires				
3911.10.00	INDUSTRY	- Résines de pétrole, résines de coumarone, résines d'indène, résines de coumarone-indène et polyterpènes	6,5		A	
3911.90	INDUSTRY	- autres				
		-- Produits de polymérisation de réorganisation ou de condensation, même modifiés chimiquement				
3911.90.11	INDUSTRY	--- Poly(oxy-1,4-phénylènesulfonyl-1,4-phénylèneoxy-1,4-phénylèneisopropylidène-1,4-phénylène), sous l'une des formes visées à la note 6, point b), du présent chapitre	3,5		A	
3911.90.13	INDUSTRY	--- Poly(thio-1,4-phénylène)	0		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
3911.90.19	INDUSTRY	--- autres	6,5		A	
		-- autres				
3911.90.92	INDUSTRY	--- Copolymère de <i>p</i> -crésol et divinylbenzène, sous forme de solution dans du <i>N,N</i> -diméthylacétamide, contenant en poids 50 % ou plus de polymère; copolymères de vinyltoluène et d'alpha-méthylstyrène, hydrogénés	0		A	
3911.90.99	INDUSTRY	--- autres	6,5		A	
3912		Cellulose et ses dérivés chimiques, non dénommés ni compris ailleurs, sous formes primaires				
		- Acétates de cellulose				
3912.11.00	INDUSTRY	-- non plastifiés	6,5		A	
3912.12.00	INDUSTRY	-- plastifiés	6,5		A	
3912.20	INDUSTRY	- Nitrates de cellulose (y compris les collodions)				

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
		-- non plastifiés				
3912.20.11	INDUSTRY	--- Collodions et celloïdine	6,5		A	
3912.20.19	INDUSTRY	--- autres	6		A	
3912.20.90	INDUSTRY	-- plastifiés	6,5		A	
		- Éthers de cellulose				
3912.31.00	INDUSTRY	-- Carboxyméthylcellulose et ses sels	6,5		A	
		-- autres				
3912.39.20	INDUSTRY	--- Hydroxypropylcellulose	0		A	
3912.39.85	INDUSTRY	--- autres	6,5		A	
		- autres				
3912.90.10	INDUSTRY	-- Esters de la cellulose	6,4		A	
3912.90.90	INDUSTRY	-- autres	6,5		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
3913		Polymères naturels (acide alginique, par exemple) et polymères naturels modifiés (protéines durcies, dérivés chimiques du caoutchouc naturel, par exemple), non dénommés ni compris ailleurs, sous formes primaires				
3913.10.00	INDUSTRY	- Acide alginique, ses sels et ses esters	5		A	
3913.90.00	INDUSTRY	- autres	6,5		A	
3914.00.00	INDUSTRY	Échangeurs d'ions à base de polymères des n ^{os} 3901 à 3913, sous formes primaires	6,5		A	
		II. DÉCHETS, ROGNURES ET DÉBRIS; DEMI-PRODUITS; OUVRAGES				
3915		Déchets, rognures et débris de matières plastiques				
3915.10.00	INDUSTRY	- de polymères de l'éthylène	6,5		A	
3915.20.00	INDUSTRY	- de polymères du styrène	6,5		A	
3915.30.00	INDUSTRY	- de polymères du chlorure de vinyle	6,5		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
		- d'autres matières plastiques				
3915.90.11	INDUSTRY	-- de polymères du propylène	6,5		A	
3915.90.80	INDUSTRY	-- autres	6,5		A	
3916		Monofilaments dont la plus grande dimension de la coupe transversale excède 1 mm (monofils), joncs, bâtons et profilés, même ouvrés en surface mais non autrement travaillés, en matières plastiques				
3916.10.00	INDUSTRY	- en polymères de l'éthylène	6,5		A	
3916.20.00	INDUSTRY	- en polymères du chlorure de vinyle	6,5		A	
		- en autres matières plastiques				
3916.90.10	INDUSTRY	-- en produits de polymérisation de réorganisation ou de condensation, même modifiés chimiquement	6,5		A	
3916.90.50	INDUSTRY	-- en produits de polymérisation d'addition	6,5		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
3916.90.90	INDUSTRY	-- autres	6,5		A	
3917		Tubes et tuyaux et leurs accessoires (joints, coudes, raccords, par exemple), en matières plastiques				
		- Boyaux artificiels en protéines durcies ou en matières plastiques cellulosiques				
3917.10.10	INDUSTRY	-- en protéines durcies	5,3		A	
3917.10.90	INDUSTRY	-- en matières plastiques cellulosiques	6,5		A	
		- Tubes et tuyaux rigides				
		-- en polymères de l'éthylène				
3917.21.10	INDUSTRY	--- obtenus sans soudure ni collage et d'une longueur excédant la plus grande dimension de la coupe transversale, même ouvrés en surface mais non autrement travaillés	6,5		A	
3917.21.90	INDUSTRY	--- autres	6,5		A	
		-- en polymères du propylène				

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
3917.22.10	INDUSTRY	--- obtenus sans soudure ni collage et d'une longueur excédant la plus grande dimension de la coupe transversale, même ouvrés en surface mais non autrement travaillés	6,5		A	
3917.22.90	INDUSTRY	--- autres	6,5		A	
		-- en polymères du chlorure de vinyle				
3917.23.10	INDUSTRY	--- obtenus sans soudure ni collage et d'une longueur excédant la plus grande dimension de la coupe transversale, même ouvrés en surface mais non autrement travaillés	6,5		A	
3917.23.90	INDUSTRY	--- autres	6,5		A	
3917.29.00	INDUSTRY	-- en autres matières plastiques	6,5		A	
		- autres tubes et tuyaux				
3917.31.00	INDUSTRY	-- Tubes et tuyaux souples pouvant supporter au minimum une pression de 27,6 MPa	6,5		A	
3917.32.00	INDUSTRY	-- autres, non renforcés d'autres matières ni autrement associés à d'autres matières, sans accessoires	6,5		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
3917.33.00	INDUSTRY	-- autres, non renforcés d'autres matières ni autrement associés à d'autres matières, avec accessoires	6,5		A	
3917.39.00	INDUSTRY	-- autres	6,5		A	
3917.40.00	INDUSTRY	- Accessoires	6,5		A	
3918		Revêtements de sols en matières plastiques, même auto-adhésifs, en rouleaux ou sous formes de carreaux ou de dalles; revêtements de murs ou de plafonds en matières plastiques définis dans la note 9 du présent chapitre				
		- en polymères du chlorure de vinyle				
3918.10.10	INDUSTRY	-- consistant en un support imprégné, enduit ou recouvert de poly(chlorure de vinyle)	6,5		A	
3918.10.90	INDUSTRY	-- autres	6,5		A	
3918.90.00	INDUSTRY	- en autres matières plastiques	6,5		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
3919		Plaques, feuilles, bandes, rubans, pellicules et autres formes plates, auto-adhésifs, en matières plastiques, même en rouleaux				
3919.10	INDUSTRY	- en rouleaux d'une largeur n'excédant pas 20 cm				
		-- Bandes dont l'enduit consiste en caoutchouc, naturel ou synthétique, non vulcanisé				
3919.10.12	INDUSTRY	--- en poly(chlorure de vinyle) ou en polyéthylène	6,3		A	
3919.10.15	INDUSTRY	--- en polypropylène	6,3		A	
3919.10.19	INDUSTRY	--- autres	6,3		A	
3919.10.80	INDUSTRY	-- autres	6,5		A	
		- autres				
3919.90.20	INDUSTRY	-- Tampons circulaires à polir autoadhésifs du type utilisé pour la fabrication de disques (<i>wafers</i>) à semi-conducteur	0		A	
3919.90.80	INDUSTRY	-- autres	6,5		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
3920		Autres plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en matières plastiques non alvéolaires, non renforcées, ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières				
3920.10	INDUSTRY	- en polymères de l'éthylène				
		-- d'une épaisseur n'excédant pas 0,125 mm				
		--- en polyéthylène d'une densité				
		---- inférieure à 0,94				
3920.10.23	INDUSTRY	----- Feuille en polyéthylène, d'une épaisseur de 20 micromètres ou plus mais n'excédant pas 40 micromètres, destinée à la fabrication de film photorésistant pour les semi-conducteurs ou des circuits imprimés	0		A	
3920.10.24	INDUSTRY	----- Feuilles étirables, non imprimées	6,5		A	
3920.10.25	INDUSTRY	----- autres	6,5		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
3920.10.28	INDUSTRY	---- égale ou supérieure à 0,94	6,5		A	
3920.10.40	INDUSTRY	--- autres	6,5		A	
		-- d'une épaisseur excédant 0,125 mm				
3920.10.81	INDUSTRY	--- Pâte à papier synthétique, sous forme de feuilles humides, composée de fibrilles non cohérentes en polyéthylène, mélangées ou non à des fibres de cellulose dans une proportion de 15 % ou moins, contenant, comme agent humidifiant, de poly(alcool vinylique) dissous dans l'eau	0		A	
3920.10.89	INDUSTRY	--- autres	6,5		A	
3920.20	INDUSTRY	- en polymères du propylène				
		-- d'une épaisseur n'excédant pas 0,10 mm				
3920.20.21	INDUSTRY	--- biaxialement orientés	6,5		A	
3920.20.29	INDUSTRY	--- autres	6,5		A	
3920.20.80	INDUSTRY	-- d'une épaisseur excédant 0,10 mm	6,5		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
3920.30.00	INDUSTRY	- en polymères du styrène	6,5		A	
		- en polymères du chlorure de vinyle				
		-- contenant en poids au moins 6 % de plastifiants				
3920.43.10	INDUSTRY	--- d'une épaisseur n'excédant pas 1 mm	6,5		A	
3920.43.90	INDUSTRY	--- d'une épaisseur excédant 1 mm	6,5		A	
		-- autres				
3920.49.10	INDUSTRY	--- d'une épaisseur n'excédant pas 1 mm	6,5		A	
3920.49.90	INDUSTRY	--- d'une épaisseur excédant 1 mm	6,5		A	
		- en polymères acryliques				
3920.51.00	INDUSTRY	-- en poly(méthacrylate de méthyle)	6,5		A	
		-- autres				

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
3920.59.10	INDUSTRY	--- Copolymère d'esters acryliques et méthacryliques, sous forme de film de pellicule d'une épaisseur n'excédant pas 150 micromètres	0		A	
3920.59.90	INDUSTRY	--- autres	6,5		A	
		- en polycarbonates, en résines alkydes, en polyesters allyliques ou en autres polyesters				
3920.61.00	INDUSTRY	-- en polycarbonates	6,5		A	
3920.62	INDUSTRY	-- en poly(éthylène téréphtalate)				
		--- d'une épaisseur n'excédant pas 0,35 mm				
3920.62.12	INDUSTRY	---- Pellicule en poly(éthylène téréphtalate), d'une épaisseur de 72 micromètres ou plus mais n'excédant pas 79 micromètres, destinées à la fabrication de disques magnétiques souples; feuilles en poly(éthylène téréphtalate), d'une épaisseur de 100 micromètres ou plus mais n'excédant pas 150 micromètres, destinées à la fabrication de plaques d'impression photopolymères	0		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
3920.62.19	INDUSTRY	---- autres	6,5		A	
3920.62.90	INDUSTRY	--- d'une épaisseur excédant 0,35 mm	6,5		A	
3920.63.00	INDUSTRY	-- en polyesters non saturés	6,5		A	
3920.69.00	INDUSTRY	-- en autres polyesters	6,5		A	
		- en cellulose ou en ses dérivés chimiques				
3920.71.00	INDUSTRY	-- en cellulose régénérée	6,5		A	
		-- en acétate de cellulose				
3920.73.10	INDUSTRY	--- Pellicules en rouleaux ou en bandes, pour la cinématographie ou la photographie	6,3		A	
3920.73.80	INDUSTRY	--- autres	6,5		A	
		-- en autres dérivés de la cellulose				
3920.79.10	INDUSTRY	--- en fibre vulcanisée	5,7		A	
3920.79.90	INDUSTRY	--- autres	6,5		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
		- en autres matières plastiques				
3920.91.00	INDUSTRY	-- en poly(butyrac de vinyle)	6,1		A	
3920.92.00	INDUSTRY	-- en polyamides	6,5		A	
3920.93.00	INDUSTRY	-- en résines aminiques	6,5		A	
3920.94.00	INDUSTRY	-- en résines phénoliques	6,5		A	
3920.99	INDUSTRY	-- en autres matières plastiques				
		--- en produits de polymérisation de réorganisation ou de condensation, même modifiés chimiquement				
3920.99.21	INDUSTRY	---- Feuilles ou lames en polyimide, non enduites, ou seulement enduites ou recouvertes de matières plastiques	0		A	
3920.99.28	INDUSTRY	---- autres	6,5		A	
		--- en produits de polymérisation d'addition				

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
3920.99.52	INDUSTRY	---- Feuilles en poly(fluorure de vinyle); feuille en poly(alcool vinylique), biaxialement orientée, non enduite, d'une épaisseur n'excédant pas 1 mm et contenant en poids 97 % ou plus de poly(alcool vinylique)	0		A	
3920.99.53	INDUSTRY	---- Membrane échangeuse d'ions, en matière plastique fluorée, destinée à être utilisée dans des cellules d'électrolyse chlore-soude	0		A	
3920.99.59	INDUSTRY	---- autres	6,5		A	
3920.99.90	INDUSTRY	--- autres	6,5		A	
3921		Autres plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en matières plastiques				
		- Produits alvéolaires				
3921.11.00	INDUSTRY	-- en polymères du styrène	6,5		A	
3921.12.00	INDUSTRY	-- en polymères du chlorure de vinyle	6,5		A	
		-- en polyuréthannes				
3921.13.10	INDUSTRY	--- flexibles	6,5		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
3921.13.90	INDUSTRY	--- autres	6,5		A	
3921.14.00	INDUSTRY	-- en cellulose régénérée	6,5		A	
3921.19.00	INDUSTRY	-- en autres matières plastiques	6,5		A	
3921.90	INDUSTRY	- autres				
		-- en produits de polymérisation de réorganisation ou de condensation, même modifiés chimiquement				
3921.90.10	INDUSTRY	--- en polyesters	6,5		A	
3921.90.30	INDUSTRY	--- en résines phénoliques	6,5		A	
		--- en résines aminiques				
		---- stratifiées				
3921.90.41	INDUSTRY	----- sous haute pression, avec couche décorative sur une ou sur les deux faces	6,5		A	
3921.90.43	INDUSTRY	----- autres	6,5		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
3921.90.49	INDUSTRY	---- autres	6,5		A	
3921.90.55	INDUSTRY	--- autres	6,5		A	
3921.90.60	INDUSTRY	-- en produits de polymérisation d'addition	6,5		A	
3921.90.90	INDUSTRY	-- autres	6,5		A	
3922		Baignoires, douches, éviers, lavabos, bidets, cuvettes d'aisance et leurs sièges et couvercles, réservoirs de chasse et articles similaires pour usages sanitaires ou hygiéniques, en matières plastiques				
3922.10.00	INDUSTRY	- Baignoires, douches, éviers et lavabos	6,5		A	
3922.20.00	INDUSTRY	- Sièges et couvercles de cuvettes d'aisance	6,5		A	
3922.90.00	INDUSTRY	- autres	6,5		A	
3923		Articles de transport ou d'emballage, en matières plastiques; bouchons, couvercles, capsules et autres dispositifs de fermeture, en matières plastiques				
		- Boîtes, caisses, casiers et articles similaires				

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
3923.10.10	INDUSTRY	-- Boîtes, caisses, casiers et articles similaires en matières plastiques, spécialement conçus pour le transport ou l'emballage de disques (<i>wafers</i>) à semi-conducteur, de masques ou de réticules	0		A	
3923.10.90	INDUSTRY	-- autres	6,5		A	
		- Sacs, sachets, pochettes et cornets				
3923.21.00	INDUSTRY	-- en polymères de l'éthylène	6,5		A	
		-- en autres matières plastiques				
3923.29.10	INDUSTRY	--- en poly(chlorure de vinyle)	6,5		A	
3923.29.90	INDUSTRY	--- autres	6,5		A	
		- Bonbonnes, bouteilles, flacons et articles similaires				
3923.30.10	INDUSTRY	-- d'une contenance n'excédant pas 2 l	6,5		A	
3923.30.90	INDUSTRY	-- d'une contenance excédant 2 l	6,5		A	
		- Bobines, fusettes, canettes et supports similaires				

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
3923.40.10	INDUSTRY	-- Bobines et supports similaires pour l'enroulement de films et pellicules photographiques et cinématographiques ou de bandes, films, etc., visés au n° 8523	5,3		A	
3923.40.90	INDUSTRY	-- autres	6,5		A	
		- Bouchons, couvercles, capsules et autres dispositifs de fermeture				
3923.50.10	INDUSTRY	-- Capsules de bouchage ou de surbouchage	6,5		A	
3923.50.90	INDUSTRY	-- autres	6,5		A	
3923.90.00	INDUSTRY	- autres	6,5		A	
3924		Vaisselle, autres articles de ménage ou d'économie domestique et articles d'hygiène ou de toilette, en matières plastiques				
3924.10.00	INDUSTRY	- Vaisselle et autres articles pour le service de la table ou de la cuisine	6,5		A	
3924.90.00	INDUSTRY	- autres	6,5		A	
3925		Articles d'équipement pour la construction, en matières plastiques, non dénommés ni compris ailleurs				

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
3925.10.00	INDUSTRY	- Réservoirs, foudres, cuves et récipients analogues, d'une contenance excédant 300 l	6,5		A	
3925.20.00	INDUSTRY	- Portes, fenêtres et leurs cadres, chambranles et seuils	6,5		A	
3925.30.00	INDUSTRY	- Volets, stores (y compris les stores vénitiens) et articles similaires, et leurs parties	6,5		A	
		- autres				
3925.90.10	INDUSTRY	-- Accessoires et garnitures destinés à être fixés à demeure aux portes, fenêtres, escaliers, murs ou autres parties de bâtiment	6,5		A	
3925.90.20	INDUSTRY	-- Profilés et chemins de câbles pour canalisations électriques	6,5		A	
3925.90.80	INDUSTRY	-- autres	6,5		A	
3926		Autres ouvrages en matières plastiques et ouvrages en autres matières des n ^{os} 3901 à 3914				

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
3926.10.00	INDUSTRY	- Articles de bureau et articles scolaires	6,5		A	
3926.20.00	INDUSTRY	- Vêtements et accessoires du vêtement (y compris les gants, mitaines et moufles)	6,5		A	
3926.30.00	INDUSTRY	- Garnitures pour meubles, carrosseries ou similaires	6,5		A	
3926.40.00	INDUSTRY	- Statuettes et autres objets d'ornementation	6,5		A	
3926.90	INDUSTRY	- autres				
3926.90.50	INDUSTRY	-- Paniers et articles similaires pour filtrer l'eau à l'entrée des égouts	6,5		A	
		-- autres				
3926.90.92	INDUSTRY	--- fabriqués à partir de feuilles	6,5		A	
3926.90.97	INDUSTRY	--- autres	6,5		A	
40		CHAPITRE 40 – CAOUTCHOUC ET OUVRAGES EN CAOUTCHOUC				

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
4001		Caoutchouc naturel, balata, gutta-percha, guayule, chicle et gommes naturelles analogues, sous formes primaires ou en plaques, feuilles ou bandes				
4001.10.00	INDUSTRY	- Latex de caoutchouc naturel, même prévulcanisé	0		A	
		- Caoutchouc naturel sous d'autres formes				
4001.21.00	INDUSTRY	-- Feuilles fumées	0		A	
4001.22.00	INDUSTRY	-- Caoutchoucs techniquement spécifiés (TSNR)	0		A	
4001.29.00	INDUSTRY	-- autres	0		A	
4001.30.00	INDUSTRY	- Balata, gutta-percha, guayule, chicle et gommes naturelles analogues	0		A	
4002		Caoutchouc synthétique et factice pour caoutchouc dérivé des huiles, sous formes primaires ou en plaques, feuilles ou bandes; mélanges des produits du n° 4001 avec des produits de la présente position, sous formes primaires ou en plaques, feuilles ou bandes				

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
		- Caoutchouc styrène-butadiène (SBR); caoutchouc styrène-butadiène carboxylé (XSBR)				
4002.11.00	INDUSTRY	-- Latex	0		A	
		-- autres				
4002.19.10	INDUSTRY	--- Caoutchouc styrène-butadiène fabriqué par polymérisation en émulsion (E-SBR), en balles	0		A	
4002.19.20	INDUSTRY	--- Copolymères blocs styrène-butadiène-styrène fabriqués par polymérisation en solution (SBS, élastomères thermoplastiques), en granulés, miettes ou en poudres	0		A	
4002.19.30	INDUSTRY	--- Caoutchouc styrène-butadiène fabriqué par polymérisation en solution (S-SBR), en balles	0		A	
4002.19.90	INDUSTRY	--- autres	0		A	
4002.20.00	INDUSTRY	- Caoutchouc butadiène (BR)	0		A	
		- Caoutchouc isobutène-isoprène (butyle) (IIR); caoutchouc isobutène-isoprène halogéné (CIIR ou BIIR)				

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
4002.31.00	INDUSTRY	-- Caoutchouc isobutène-isoprène (butyle) (IIR)	0		A	
4002.39.00	INDUSTRY	-- autres	0		A	
		- Caoutchouc chloroprène (chlorobutadiène) (CR)				
4002.41.00	INDUSTRY	-- Latex	0		A	
4002.49.00	INDUSTRY	-- autres	0		A	
		- Caoutchouc acrylonitrile-butadiène (NBR)				
4002.51.00	INDUSTRY	-- Latex	0		A	
4002.59.00	INDUSTRY	-- autres	0		A	
4002.60.00	INDUSTRY	- Caoutchouc isoprène (IR)	0		A	
4002.70.00	INDUSTRY	- Caoutchouc éthylène-propylène-diène non conjugué (EPDM)	0		A	
4002.80.00	INDUSTRY	- Mélanges des produits du n° 4001 avec des produits de la présente position	0		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
		- autres				
4002.91.00	INDUSTRY	-- Latex	0		A	
		-- autres				
4002.99.10	INDUSTRY	--- Produits modifiés par l'incorporation de matières plastiques	2,9		A	
4002.99.90	INDUSTRY	--- autres	0		A	
4003.00.00	INDUSTRY	Caoutchouc régénéré sous formes primaires ou en plaques, feuilles ou bandes	0		A	
4004.00.00	INDUSTRY	Déchets, débris et rognures de caoutchouc non durci, même réduits en poudre ou en granulés	0		A	
4005		Caoutchouc mélangé, non vulcanisé, sous formes primaires ou en plaques, feuilles ou bandes				
4005.10.00	INDUSTRY	- Caoutchouc additionné de noir de carbone ou de silice	0		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
4005.20.00	INDUSTRY	- Solutions; dispersions autres que celles du n° 4005.10	0		A	
		- autres				
4005.91.00	INDUSTRY	-- Plaques, feuilles et bandes	0		A	
4005.99.00	INDUSTRY	-- autres	0		A	
4006		Autres formes (baguettes, tubes, profilés, par exemple) et articles (disques, rondelles, par exemple) en caoutchouc non vulcanisé				
4006.10.00	INDUSTRY	- Profilés pour le rechapage	0		A	
4006.90.00	INDUSTRY	- autres	0		A	
4007.00.00	INDUSTRY	Fils et cordes de caoutchouc vulcanisé	3		A	
4008		Plaques, feuilles, bandes, baguettes et profilés, en caoutchouc vulcanisé non durci				
		- en caoutchouc alvéolaire				

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
4008.11.00	INDUSTRY	-- Plaques, feuilles et bandes	3		A	
4008.19.00	INDUSTRY	-- autres	2,9		A	
		- en caoutchouc non alvéolaire				
		-- Plaques, feuilles et bandes				
4008.21.10	INDUSTRY	--- Revêtements de sol et tapis de pied	3		A	
4008.21.90	INDUSTRY	--- autres	3		A	
4008.29.00	INDUSTRY	-- autres	2,9		A	
4009		Tubes et tuyaux en caoutchouc vulcanisé non durci, même pourvus de leurs accessoires (joints, coudes, raccords, par exemple)				
		- non renforcés à l'aide d'autres matières ni autrement associés à d'autres matières				
4009.11.00	INDUSTRY	-- sans accessoires	3		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
4009.12.00	INDUSTRY	-- avec accessoires	3		A	
		- renforcés seulement à l'aide de métal ou autrement associés seulement à du métal				
4009.21.00	INDUSTRY	-- sans accessoires	3		A	
4009.22.00	INDUSTRY	-- avec accessoires	3		A	
		- renforcés seulement à l'aide de matières textiles ou autrement associés seulement à des matières textiles				
4009.31.00	INDUSTRY	-- sans accessoires	3		A	
4009.32.00	INDUSTRY	-- avec accessoires	3		A	
		- renforcés à l'aide d'autres matières ou autrement associés à d'autres matières				
4009.41.00	INDUSTRY	-- sans accessoires	3		A	
4009.42.00	INDUSTRY	-- avec accessoires	3		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
4010		Courroies transporteuses ou de transmission, en caoutchouc vulcanisé				
		- Courroies transporteuses				
4010.11.00	INDUSTRY	-- renforcées seulement de métal	6,5		A	
4010.12.00	INDUSTRY	-- renforcées seulement de matières textiles	6,5		A	
4010.19.00	INDUSTRY	-- autres	6,5		A	
		- Courroies de transmission				
4010.31.00	INDUSTRY	-- Courroies de transmission sans fin, de section trapézoïdale, striées, d'une circonférence extérieure excédant 60 cm mais n'excédant pas 180 cm	6,5		A	
4010.32.00	INDUSTRY	-- Courroies de transmission sans fin, de section trapézoïdale, autres que striées, d'une circonférence extérieure excédant 60 cm mais n'excédant pas 180 cm	6,5		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
4010.33.00	INDUSTRY	-- Courroies de transmission sans fin, de section trapézoïdale, striées, d'une circonférence extérieure excédant 180 cm mais n'excédant pas 240 cm	6,5		A	
4010.34.00	INDUSTRY	-- Courroies de transmission sans fin, de section trapézoïdale, autres que striées, d'une circonférence extérieure excédant 180 cm mais n'excédant pas 240 cm	6,5		A	
4010.35.00	INDUSTRY	-- Courroies de transmission sans fin, crantées (synchrone), d'une circonférence extérieure excédant 60 cm mais n'excédant pas 150 cm	6,5		A	
4010.36.00	INDUSTRY	-- Courroies de transmission sans fin, crantées (synchrone), d'une circonférence extérieure excédant 150 cm mais n'excédant pas 198 cm	6,5		A	
4010.39.00	INDUSTRY	-- autres	6,5		A	
4011		Pneumatiques neufs, en caoutchouc				

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
4011.10.00	INDUSTRY	- des types utilisés pour les voitures de tourisme (y compris les voitures du type "break" et les voitures de course)	4,5		A	
		- des types utilisés pour autobus ou camions				
4011.20.10	INDUSTRY	-- ayant un indice de charge inférieur ou égal à 121	4,5		A	
4011.20.90	INDUSTRY	-- ayant un indice de charge supérieur à 121	4,5		A	
4011.30.00	INDUSTRY	- des types utilisés pour véhicules aériens	4,5		A	
4011.40.00	INDUSTRY	- des types utilisés pour motocycles	4,5		A	
4011.50.00	INDUSTRY	- des types utilisés pour bicyclettes	4		A	
4011.70.00	INDUSTRY	- des types utilisés pour les véhicules et engins agricoles et forestiers	4		A	
4011.80.00	INDUSTRY	- des types utilisés pour les véhicules et engins de génie civil, de travaux miniers et de manutention industrielle	4		A	
4011.90.00	INDUSTRY	- autres	4		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
4012		Pneumatiques rechapés ou usagés en caoutchouc; bandages, bandes de roulement pour pneumatiques et "flaps", en caoutchouc				
		- Pneumatiques rechapés				
4012.11.00	INDUSTRY	-- des types utilisés pour les voitures de tourisme (y compris les voitures du type "break" et les voitures de course)	4,5		A	
4012.12.00	INDUSTRY	-- des types utilisés pour autobus ou camions	4,5		A	
4012.13.00	INDUSTRY	-- des types utilisés pour véhicules aériens	4,5		A	
4012.19.00	INDUSTRY	-- autres	4,5		A	
4012.20.00	INDUSTRY	- Pneumatiques usagés	4,5		A	
		- autres				
4012.90.20	INDUSTRY	-- Bandages pleins ou creux (mi-pleins)	2,5		A	
4012.90.30	INDUSTRY	-- Bandes de roulement pour pneumatiques	2,5		A	
4012.90.90	INDUSTRY	-- "Flaps"	4		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
4013		Chambres à air, en caoutchouc				
4013.10.00	INDUSTRY	- des types utilisés pour les voitures de tourisme (y compris les voitures du type "break" et les voitures de course), les autobus ou les camions	4		A	
4013.20.00	INDUSTRY	- des types utilisés pour bicyclettes	4		A	
4013.90.00	INDUSTRY	- autres	4		A	
4014		Articles d'hygiène ou de pharmacie (y compris les tétines), en caoutchouc vulcanisé non durci, même avec parties en caoutchouc durci				
4014.10.00	INDUSTRY	- Préservatifs	0		A	
4014.90.00	INDUSTRY	- autres	0		A	
4015		Vêtements et accessoires du vêtement (y compris les gants, mitaines et moufles) en caoutchouc vulcanisé non durci, pour tous usages				
		- Gants, mitaines et moufles				

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
4015.11.00	INDUSTRY	-- pour chirurgie	2		A	
4015.19.00	INDUSTRY	-- autres	2,7		A	
4015.90.00	INDUSTRY	- autres	5		A	
4016		Autres ouvrages en caoutchouc vulcanisé non durci				
4016.10.00	INDUSTRY	- en caoutchouc alvéolaire	3,5		A	
		- autres				
4016.91.00	INDUSTRY	-- Revêtements de sol et tapis de pied	2,5		A	
4016.92.00	INDUSTRY	-- Gommages à effacer	2,5		A	
4016.93.00	INDUSTRY	-- Joints	2,5		A	
4016.94.00	INDUSTRY	-- Pare-chocs, même gonflables, pour accostage des bateaux	2,5		A	
4016.95.00	INDUSTRY	-- autres articles gonflables	2,5		A	
4016.99	INDUSTRY	-- autres				

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
		--- pour véhicules automobiles des n ^{os} 8701 à 8705				
4016.99.52	INDUSTRY	---- Pièces en caoutchouc-métal	2,5		A	
4016.99.57	INDUSTRY	---- autres	2,5		A	
		--- autres				
4016.99.91	INDUSTRY	---- Pièces en caoutchouc-métal	2,5		A	
4016.99.97	INDUSTRY	---- autres	2,5		A	
4017.00.00	INDUSTRY	Caoutchouc durci (ébonite, par exemple) sous toutes formes, y compris les déchets et débris; ouvrages en caoutchouc durci	0		A	
41		CHAPITRE 41 – PEAUX (AUTRES QUE LES PELLETERIES) ET CUIRS				
4101		Cuir et peaux bruts de bovins (y compris les buffles) ou d'équidés (frais, ou salés, séchés, chaulés, picklés ou autrement conservés, mais non tannés ni parcheminés ni autrement préparés), même épilés ou refendus				

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
		- Cuirs et peaux bruts entiers, non refendus, d'un poids unitaire n'excédant pas 8 kg lorsqu'ils sont secs, 10 kg lorsqu'ils sont salés secs et 16 kg lorsqu'ils sont frais, salés verts ou autrement conservés				
4101.20.10	AGRI	-- frais	0		A	
4101.20.30	AGRI	-- salés verts	0		A	
4101.20.50	AGRI	-- séchés ou salés secs	0		A	
4101.20.80	AGRI	-- autres	0		A	
		- Cuirs et peaux bruts entiers, d'un poids unitaire excédant 16 kg				
4101.50.10	AGRI	-- frais	0		A	
4101.50.30	AGRI	-- salés verts	0		A	
4101.50.50	AGRI	-- séchés ou salés secs	0		A	
4101.50.90	AGRI	-- autres	0		A	
4101.90.00	AGRI	- autres, y compris les croupons, demi-croupons et flancs	0		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
4102		Peaux brutes d'ovins (fraîches, ou salées, séchées, chaulées, picklées ou autrement conservées, mais non tannées ni parcheminées ni autrement préparées), même épilées ou refendues, autres que celles exclues par la note 1, point c), du présent chapitre				
		- lainées				
4102.10.10	AGRI	-- d'agneaux	0		A	
4102.10.90	AGRI	-- d'autres ovins	0		A	
		- épilées ou sans laine				
4102.21.00	AGRI	-- picklées	0		A	
4102.29.00	AGRI	-- autres	0		A	
4103		Autres cuirs et peaux bruts (frais, ou salés, séchés, chaulés, picklés ou autrement conservés, mais non tannés ni parcheminés ni autrement préparés), même épilés ou refendus, autres que ceux exclus par les notes 1, point b), ou 1, point c), du présent chapitre				

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
4103.20.00	AGRI	- de reptiles	0		A	
4103.30.00	AGRI	- de porcins	0		A	
4103.90.00	AGRI	- autres	0		A	
4104		Cuirs et peaux tannés ou en croûte de bovins (y compris les buffles) ou d'équidés, épilés, même refendus, mais non autrement préparés				
		- à l'état humide (y compris <i>wet-blue</i>)				
4104.11	INDUSTRY	-- pleine fleur, non refendue; côtés fleur				
4104.11.10	INDUSTRY	--- Cuirs et peaux entiers de bovins (y compris les buffles), d'une surface unitaire n'excédant pas 28 pieds carrés (2,6 m ²)	0		A	
		--- autres				
		---- de bovins (y compris les buffles)				
4104.11.51	INDUSTRY	----- Cuirs et peaux entiers, d'une surface unitaire excédant 28 pieds carrés (2,6 m ²)	0		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
4104.11.59	INDUSTRY	----- autres	0		A	
4104.11.90	INDUSTRY	---- autres	5,5		A	
4104.19	INDUSTRY	-- autres				
4104.19.10	INDUSTRY	--- Cuirs et peaux entiers de bovins (y compris les buffles), d'une surface unitaire n'excédant pas 28 pieds carrés (2,6 m²)	0		A	
		--- autres				
		---- de bovins (y compris les buffles)				
4104.19.51	INDUSTRY	----- Cuirs et peaux entiers, d'une surface unitaire excédant 28 pieds carrés (2,6 m²)	0		A	
4104.19.59	INDUSTRY	----- autres	0		A	
4104.19.90	INDUSTRY	---- autres	5,5		A	
		- à l'état sec (en croûte)				

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
4104.41	INDUSTRY	-- pleine fleur, non refendue; côtés fleur				
		--- Cuirs et peaux entiers de bovins (y compris les buffles), d'une surface unitaire n'excédant pas 28 pieds carrés (2,6 m²)				
4104.41.11	INDUSTRY	---- de vachettes des Indes ("kips"), entiers ou même dépourvus de la tête et des pattes, d'un poids net par unité inférieur ou égal à 4,5 kg, simplement tannés à l'aide de substances végétales, même ayant subi certains traitements mais manifestement non utilisables, en l'état, pour la fabrication d'ouvrages en cuir	0		A	
4104.41.19	INDUSTRY	---- autres	6,5		A	
		--- autres				
		---- de bovins (y compris les buffles)				

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
4104.41.51	INDUSTRY	----- Cuirs et peaux entiers, d'une surface unitaire excédant 28 pieds carrés (2,6 m²)	6,5		A	
4104.41.59	INDUSTRY	----- autres	6,5		A	
4104.41.90	INDUSTRY	---- autres	5,5		A	
4104.49	INDUSTRY	-- autres				
		--- Cuirs et peaux entiers de bovins (y compris les buffles), d'une surface unitaire n'excédant pas 28 pieds carrés (2,6 m²)				
4104.49.11	INDUSTRY	---- de vachettes des Indes ("kips"), entiers ou même dépourvus de la tête et des pattes, d'un poids net par unité inférieur ou égal à 4,5 kg, simplement tannés à l'aide de substances végétales, même ayant subi certains traitements mais manifestement non utilisables, en l'état, pour la fabrication d'ouvrages en cuir	0		A	
4104.49.19	INDUSTRY	---- autres	6,5		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
		--- autres				
		---- de bovins (y compris les buffles)				
4104.49.51	INDUSTRY	----- Cuir et peaux entiers, d'une surface unitaire excédant 28 pieds carrés (2,6 m²)	6,5		A	
4104.49.59	INDUSTRY	----- autres	6,5		A	
4104.49.90	INDUSTRY	---- autres	5,5		A	
4105		Peaux tannées ou en croûte d'ovins, épilées, même refendues, mais non autrement préparées				
4105.10.00	INDUSTRY	- à l'état humide (y compris <i>wet-blue</i>)	2		A	
		- à l'état sec (en croûte)				
4105.30.10	INDUSTRY	-- de métis des Indes, à prêtannage végétal, même ayant subi certains traitements, mais manifestement non utilisables, en l'état, pour la fabrication d'ouvrages en cuir	0		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
4105.30.90	INDUSTRY	-- autres	2		A	
4106		Cuirs et peaux épilés d'autres animaux et peaux d'animaux dépourvus de poils, tannés ou en croûte, même refendus, mais non autrement préparés				
		- de caprins				
4106.21.00	INDUSTRY	-- à l'état humide (y compris <i>wet-blue</i>)	2		A	
		-- à l'état sec (en croûte)				
4106.22.10	INDUSTRY	--- de chèvres des Indes, à prêtannage végétal, même ayant subi certains traitements mais manifestement non utilisables, en l'état, pour la fabrication d'ouvrages en cuir	0		A	
4106.22.90	INDUSTRY	--- autres	2		A	
		- de porcins				
4106.31.00	INDUSTRY	-- à l'état humide (y compris <i>wet-blue</i>)	2		A	
4106.32.00	INDUSTRY	-- à l'état sec (en croûte)	2		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
		- de reptiles				
4106.40.10	INDUSTRY	-- à prêtannage végétal	0		A	
4106.40.90	INDUSTRY	-- autres	2		A	
		- autres				
4106.91.00	INDUSTRY	-- à l'état humide (y compris <i>wet-blue</i>)	2		A	
4106.92.00	INDUSTRY	-- à l'état sec (en croûte)	2		A	
4107		Cuirs préparés après tannage ou après dessèchement et cuirs et peaux parcheminés, de bovins (y compris les buffles) ou d'équidés, épilés, même refendus, autres que ceux du n° 4114				
		- Cuirs et peaux entiers				
4107.11	INDUSTRY	-- pleine fleur, non refendue				
		--- Cuirs et peaux entiers de bovins (y compris les buffles), d'une surface unitaire n'excédant pas 28 pieds carrés (2,6 m²)				

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
4107.11.11	INDUSTRY	---- Box-calf	6,5		A	
4107.11.19	INDUSTRY	---- autres	6,5		A	
4107.11.90	INDUSTRY	--- autres	6,5		A	
4107.12	INDUSTRY	-- côtés fleur				
		--- Cuirs et peaux entiers de bovins (y compris les buffles), d'une surface unitaire n'excédant pas 28 pieds carrés (2,6 m²)				
4107.12.11	INDUSTRY	---- Box-calf	6,5		A	
4107.12.19	INDUSTRY	---- autres	6,5		A	
		--- autres				
4107.12.91	INDUSTRY	---- de bovins (y compris les buffles)	5,5		A	
4107.12.99	INDUSTRY	---- d'équidés	6,5		A	
		-- autres				
4107.19.10	INDUSTRY	--- Cuirs et peaux entiers de bovins (y compris les buffles), d'une surface unitaire n'excédant pas 28 pieds carrés (2,6 m²)	6,5		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
4107.19.90	INDUSTRY	--- autres	6,5		A	
		- autres, y compris les bandes				
		-- pleine fleur, non refendue				
4107.91.10	INDUSTRY	--- pour semelles	6,5		A	
4107.91.90	INDUSTRY	--- autres	6,5		A	
		-- côtés fleur				
4107.92.10	INDUSTRY	--- de bovins (y compris les buffles)	5,5		A	
4107.92.90	INDUSTRY	--- d'équidés	6,5		A	
		-- autres				
4107.99.10	INDUSTRY	--- de bovins (y compris les buffles)	6,5		A	
4107.99.90	INDUSTRY	--- d'équidés	6,5		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
4112.00.00	INDUSTRY	Cuirs préparés après tannage ou après dessèchement et cuirs et peaux parcheminés, d'ovins, épilés, même refendus, autres que ceux du n° 4114	3,5		A	
4113		Cuirs préparés après tannage ou après dessèchement et cuirs et peaux parcheminés, d'autres animaux, épilés, et cuirs préparés après tannage et cuirs et peaux parcheminés, d'animaux dépourvus de poils, même refendus, autres que ceux du n° 4114				
4113.10.00	INDUSTRY	- de caprins	3,5		A	
4113.20.00	INDUSTRY	- de porcins	2		A	
4113.30.00	INDUSTRY	- de reptiles	2		A	
4113.90.00	INDUSTRY	- autres	2		A	
4114		Cuirs et peaux chamoisés (y compris le chamois combiné); cuirs et peaux vernis ou plaqués; cuirs et peaux métallisés				

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
		- Cuirs et peaux chamoisés (y compris le chamois combiné)				
4114.10.10	INDUSTRY	-- d'ovins	2,5		A	
4114.10.90	INDUSTRY	-- d'autres animaux	2,5		A	
4114.20.00	INDUSTRY	- Cuirs et peaux vernis ou plaqués; cuirs et peaux métallisés	2,5		A	
4115		Cuir reconstitué, à base de cuir ou de fibres de cuir, en plaques, feuilles ou bandes même enroulées; rognures et autres déchets de cuirs ou de peaux préparés ou de cuir reconstitué, non utilisables pour la fabrication d'ouvrages en cuir; sciure, poudre et farine de cuir				
4115.10.00	INDUSTRY	- Cuir reconstitué, à base de cuir ou de fibres de cuir, en plaques, feuilles ou bandes même enroulées	2,5		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
4115.20.00	INDUSTRY	- Rognures et autres déchets de cuirs ou de peaux préparés ou de cuir reconstitué, non utilisables pour la fabrication d'ouvrages en cuir; sciure, poudre et farine de cuir	0		A	
42		CHAPITRE 42 – OUVRAGES EN CUIR; ARTICLES DE BOURRELLERIE OU DE SELLERIE; ARTICLES DE VOYAGE, SACS À MAIN ET CONTENANTS SIMILAIRES; OUVRAGES EN BOYAUX				
4201.00.00	INDUSTRY	Articles de sellerie ou de bourrellerie pour tous animaux (y compris les traits, laisses, genouillères, muselières, tapis de selles, fontes, manteaux pour chiens et articles similaires), en toutes matières	2,7		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
4202		Malles, valises et mallettes, y compris les mallettes de toilette et les mallettes porte-documents, serviettes, cartables, étuis à lunettes, étuis pour jumelles, appareils photographiques, caméras, instruments de musique ou armes et contenant similaires; sacs de voyage, sacs isolants pour produits alimentaires et boissons, trousse de toilette, sacs à dos, sacs à main, sacs à provisions, portefeuilles, porte-monnaie, porte-cartes, étuis à cigarettes, blagues à tabac, trousse à outils, sacs pour articles de sport, boîtes pour flacons ou bijoux, boîtes à poudre, écrins pour orfèvrerie et contenant similaires, en cuir naturel ou reconstitué, en feuilles de matières plastiques, en matières textiles, en fibre vulcanisée ou en carton, ou recouverts, en totalité ou en majeure partie, de ces mêmes matières ou de papier				
		- Malles, valises et mallettes, y compris les mallettes de toilette et mallettes porte-documents, serviettes, cartables et contenant similaires				

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
		-- à surface extérieure en cuir naturel ou en cuir reconstitué				
4202.11.10	INDUSTRY	--- Mallettes porte-documents, serviettes, cartables et contenants similaires	3		A	
4202.11.90	INDUSTRY	--- autres	3		A	
4202.12	INDUSTRY	-- à surface extérieure en matières plastiques ou en matières textiles				
		--- en feuilles de matières plastiques				
4202.12.11	INDUSTRY	---- Mallettes porte-documents, serviettes, cartables et contenants similaires	9,7		A	
4202.12.19	INDUSTRY	---- autres	9,7		A	
4202.12.50	INDUSTRY	--- en matière plastique moulée	5,2		A	
		--- en autres matières, y compris la fibre vulcanisée				

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
4202.12.91	INDUSTRY	---- Mallettes porte-documents, serviettes, cartables et contenants similaires	3,7		A	
4202.12.99	INDUSTRY	---- autres	3,7		A	
		-- autres				
4202.19.10	INDUSTRY	--- en aluminium	5,7		A	
4202.19.90	INDUSTRY	--- en autres matières	3,7		A	
		- Sacs à main, même à bandoulière, y compris ceux sans poignée				
4202.21.00	INDUSTRY	-- à surface extérieure en cuir naturel ou en cuir reconstitué	3		A	
		-- à surface extérieure en feuilles de matières plastiques ou en matières textiles				
4202.22.10	INDUSTRY	--- en feuilles de matières plastiques	9,7		A	
4202.22.90	INDUSTRY	--- en matières textiles	3,7		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
4202.29.00	INDUSTRY	-- autres	3,7		A	
		- Articles de poche ou de sac à main				
4202.31.00	INDUSTRY	-- à surface extérieure en cuir naturel ou en cuir reconstitué	3		A	
		-- à surface extérieure en feuilles de matières plastiques ou en matières textiles				
4202.32.10	INDUSTRY	--- en feuilles de matières plastiques	9,7		A	
4202.32.90	INDUSTRY	--- en matières textiles	3,7		A	
4202.39.00	INDUSTRY	-- autres	3,7		A	
		- autres				
		-- à surface extérieure en cuir naturel ou en cuir reconstitué				
4202.91.10	INDUSTRY	--- Sacs de voyage, trousse de toilette, sacs à dos et sacs pour articles de sport	3		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
4202.91.80	INDUSTRY	--- autres	3		A	
4202.92	INDUSTRY	-- à surface extérieure en feuilles de matières plastiques ou en matières textiles				
		--- en feuilles de matières plastiques				
4202.92.11	INDUSTRY	---- Sacs de voyage, trousse de toilette, sacs à dos et sacs pour articles de sport	9,7		A	
4202.92.15	INDUSTRY	---- Contenants pour instruments de musique	6,7		A	
4202.92.19	INDUSTRY	---- autres	9,7		A	
		--- en matières textiles				
4202.92.91	INDUSTRY	---- Sacs de voyage, trousse de toilette, sacs à dos et sacs pour articles de sport	2,7		A	
4202.92.98	INDUSTRY	---- autres	2,7		A	
4202.99.00	INDUSTRY	-- autres	3,7		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
4203		Vêtements et accessoires du vêtement en cuir naturel ou reconstitué				
4203.10.00	INDUSTRY	- Vêtements	4		A	
		- Gants, mitaines et moufles				
4203.21.00	INDUSTRY	-- spécialement conçus pour la pratique de sports	9		A	
		-- autres				
4203.29.10	INDUSTRY	--- de protection pour tous métiers	9		A	
4203.29.90	INDUSTRY	--- autres	7		A	
4203.30.00	INDUSTRY	- Ceintures, ceinturons et baudriers	5		A	
4203.40.00	INDUSTRY	- autres accessoires du vêtement	5		A	
4205.00	INDUSTRY	Autres ouvrages en cuir naturel ou reconstitué				
		- à usages techniques				

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
4205.00.11	INDUSTRY	-- Courroies de transmission ou de transport	2		A	
4205.00.19	INDUSTRY	-- autres	3		A	
4205.00.90	INDUSTRY	- autres	2,5		A	
4206.00.00	INDUSTRY	Ouvrages en boyaux, en baudruches, en vessies ou en tendons	1,7		A	
43		CHAPITRE 43 – PELLETERIES ET FOURRURES; PELLETERIES FACTICES				
4301		Pelleteries brutes (y compris les têtes, queues, pattes et autres morceaux utilisables en pelleteries), autres que les peaux brutes des n ^{os} 4101, 4102 ou 4103				
4301.10.00	AGRI	- de visons, entières, même sans les têtes, queues ou pattes	0		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
4301.30.00	AGRI	- d'agneaux dits "astrakan", "breitschwanz", "caracul", "persianer" ou similaires, d'agneaux des Indes, de Chine, de Mongolie ou du Tibet, entières, même sans les têtes, queues ou pattes	0		A	
4301.60.00	AGRI	- de renards, entières, même sans les têtes, queues ou pattes	0		A	
4301.80.00	AGRI	- autres pelleteries, entières, même sans les têtes, queues ou pattes	0		A	
4301.90.00	AGRI	- Têtes, queues, pattes et autres morceaux utilisables en pelleterie	0		A	
4302		Pelleteries tannées ou apprêtées (y compris les têtes, queues, pattes et autres morceaux, déchets et chutes), non assemblées ou assemblées (sans adjonction d'autres matières), autres que celles du n° 4303				
		- Pelleteries entières, même sans les têtes, queues ou pattes, non assemblées				
4302.11.00	INDUSTRY	-- de visons	0		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
4302.19	INDUSTRY	-- autres				
4302.19.15	INDUSTRY	--- de castors, de rats musqués ou de renards	0		A	
4302.19.35	INDUSTRY	--- de lapins ou de lièvres	0		A	
		--- de phoques ou d'otaries				
4302.19.41	INDUSTRY	---- de bébés phoques harpés ("à manteau blanc") ou de bébés phoques à capuchon ("à dos bleu")	2,2		A	
4302.19.49	INDUSTRY	---- autres	2,2		A	
		--- d'ovins				
4302.19.75	INDUSTRY	---- d'agneaux dits "astrakan", "breitschwanz", "caracul", "persianer" ou similaires, d'agneaux des Indes, de Chine, de Mongolie ou du Tibet	0		A	
4302.19.80	INDUSTRY	---- autres	2,2		A	
4302.19.99	INDUSTRY	--- autres	2,2		A	
4302.20.00	INDUSTRY	- Têtes, queues, pattes et autres morceaux, déchets et chutes, non assemblés	0		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
4302.30	INDUSTRY	- Pelleteries entières et leurs morceaux et chutes, assemblés				
4302.30.10	INDUSTRY	-- Peaux dites "allongées"	2,7		A	
		-- autres				
4302.30.25	INDUSTRY	--- de lapins ou de lièvres	2,2		A	
		--- de phoques ou d'otaries				
4302.30.51	INDUSTRY	---- de bébés phoques harpés ("à manteau blanc") ou de bébés phoques à capuchon ("à dos bleu")	2,2		A	
4302.30.55	INDUSTRY	---- autres	2,2		A	
4302.30.99	INDUSTRY	--- autres	2,2		A	
4303		Vêtements, accessoires du vêtement et autres articles en pelleteries				
		- Vêtements et accessoires du vêtement				

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
4303.10.10	INDUSTRY	-- en pelletteries de bébés phoques harpés ("à manteau blanc") ou de bébés phoques à capuchon ("à dos bleu")	3,7		A	
4303.10.90	INDUSTRY	-- autres	3,7		A	
4303.90.00	INDUSTRY	- autres	3,7		A	
4304.00.00	INDUSTRY	Pelletteries factices et articles en pelletteries factices	3,2		A	
44		CHAPITRE 44 – BOIS, CHARBON DE BOIS ET OUVRAGES EN BOIS				
4401		Bois de chauffage en rondins, bûches, ramilles, fagots ou sous formes similaires; bois en plaquettes ou en particules; sciures, déchets et débris de bois, même agglomérés sous forme de bûches, briquettes, granulés ou sous formes similaires				
		- Bois de chauffage en rondins, bûches, ramilles, fagots ou sous formes similaires				
4401.11.00	INDUSTRY	-- de conifères	0		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
4401.12.00	INDUSTRY	-- autres que de conifères	0		A	
		- Bois en plaquettes ou en particules				
4401.21.00	INDUSTRY	-- de conifères	0		A	
4401.22.00	INDUSTRY	-- autres que de conifères	0		A	
		- Sciures, déchets et débris de bois, agglomérés sous forme de bûches, briquettes, granulés ou sous formes similaires				
4401.31.00	INDUSTRY	-- granulés de bois	0		A	
4401.39.00	INDUSTRY	-- autres	0		A	
		- Sciures, déchets et débris de bois, non agglomérés				
4401.40.10	INDUSTRY	-- sciures	0		A	
4401.40.90	INDUSTRY	-- autres	0		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
4402		Charbon de bois (y compris le charbon de coques ou de noix), même aggloméré				
4402.10.00	INDUSTRY	- de bambou	0		A	
4402.90.00	INDUSTRY	- autres	0		A	
4403		Bois bruts, même écorcés, désaubiés ou équarris				
		- traités avec une peinture, de la créosote ou d'autres agents de conservation				
4403.11.00	INDUSTRY	-- de conifères	0		A	
4403.12.00	INDUSTRY	-- autres que de conifères	0		A	
		- autres, de conifères				
		-- de pin (<i>Pinus</i> spp.), dont la plus grande dimension de la coupe transversale est égale ou supérieure à 15 cm				
4403.21.10	INDUSTRY	--- Grumes de sciage	0		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
4403.21.90	INDUSTRY	--- autres	0		A	
4403.22.00	INDUSTRY	-- de pin (<i>Pinus</i> spp.), autres	0		A	
		-- de sapin (<i>Abies</i> spp.) et d'épicéa (<i>Picea</i> spp.), dont la plus grande dimension de la coupe transversale est égale ou supérieure à 15 cm				
4403.23.10	INDUSTRY	--- Grumes de sciage	0		A	
4403.23.90	INDUSTRY	--- autres	0		A	
4403.24.00	INDUSTRY	-- de sapin (<i>Abies</i> spp.) et d'épicéa (<i>Picea</i> spp.), autres	0		A	
		-- autres, dont la plus grande dimension de la coupe transversale est égale ou supérieure à 15 cm				
4403.25.10	INDUSTRY	--- Grumes de sciage	0		A	
4403.25.90	INDUSTRY	--- autres	0		A	
4403.26.00	INDUSTRY	-- autres	0		A	
		- autres, de bois tropicaux				

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
4403.41.00	INDUSTRY	-- Dark red meranti, light red meranti et meranti bakau	0		A	
		-- autres				
4403.49.10	INDUSTRY	--- Acajou d'Afrique, iroko et sapelli	0		A	
4403.49.35	INDUSTRY	--- Okoumé et sipo	0		A	
4403.49.85	INDUSTRY	--- autres	0		A	
		- autres				
4403.91.00	INDUSTRY	-- de chêne (<i>Quercus</i> spp.)	0		A	
4403.93.00	INDUSTRY	-- de hêtre (<i>Fagus</i> spp.), dont la plus grande dimension de la coupe transversale est égale ou supérieure à 15 cm	0		A	
4403.94.00	INDUSTRY	-- de hêtre (<i>Fagus</i> spp.), autres	0		A	
		-- de bouleau (<i>Betula</i> spp.), dont la plus grande dimension de la coupe transversale est égale ou supérieure à 15 cm				
4403.95.10	INDUSTRY	--- Grumes de sciage	0		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
4403.95.90	INDUSTRY	--- autres	0		A	
4403.96.00	INDUSTRY	-- de bouleau (<i>Betula</i> spp.), autres	0		A	
4403.97.00	INDUSTRY	-- de peuplier (<i>Populus</i> spp.)	0		A	
4403.98.00	INDUSTRY	-- d'eucalyptus (<i>Eucalyptus</i> spp.)	0		A	
4403.99.00	INDUSTRY	-- autres	0		A	
4404		Bois feuillards; échelas fendus; pieux et piquets en bois, appointés, non sciés longitudinalement; bois simplement dégrossis ou arrondis, mais non tournés ni courbés ni autrement travaillés, pour cannes, parapluies, manches d'outils ou similaires; bois en éclisses, lames, rubans et similaires				
4404.10.00	INDUSTRY	- de conifères	0		A	
4404.20.00	INDUSTRY	- autres que de conifères	0		A	
4405.00.00	INDUSTRY	Laine (paille) de bois; farine de bois	0		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
4406		Traverses en bois pour voies ferrées ou similaires				
		- non imprégnées				
4406.11.00	INDUSTRY	-- de conifères	0		A	
4406.12.00	INDUSTRY	-- autres que de conifères	0		A	
		- autres				
4406.91.00	INDUSTRY	-- de conifères	0		A	
4406.92.00	INDUSTRY	-- autres que de conifères	0		A	
4407		Bois sciés ou dédossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, même rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout, d'une épaisseur excédant 6 mm				
		- de conifères				
		-- de pin (<i>Pinus</i> spp.)				
4407.11.10	INDUSTRY	--- collés par assemblage en bout, même rabotés ou poncés	0		A	
4407.11.20	INDUSTRY	--- rabotés	0		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
4407.11.90	INDUSTRY	--- autres	0		A	
		-- de sapin (<i>Abies</i> spp.) et d'épicéa (<i>Picea</i> spp.)				
4407.12.10	INDUSTRY	--- collés par assemblage en bout, même rabotés ou poncés	0		A	
4407.12.20	INDUSTRY	--- rabotés	0		A	
4407.12.90	INDUSTRY	--- autres	0		A	
		-- autres				
4407.19.10	INDUSTRY	--- collés par assemblage en bout, même rabotés ou poncés	0		A	
4407.19.20	INDUSTRY	--- rabotés	0		A	
4407.19.90	INDUSTRY	--- autres	0		A	
		- de bois tropicaux				
4407.21	INDUSTRY	-- Mahogany (<i>Swietenia</i> spp.)				
4407.21.10	INDUSTRY	--- poncés; collés par assemblage en bout, même rabotés ou poncés	2,5		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
		--- autres				
4407.21.91	INDUSTRY	---- rabotés	2		A	
4407.21.99	INDUSTRY	---- autres	0		A	
4407.22	INDUSTRY	-- Virola, imbuia et balsa				
4407.22.10	INDUSTRY	--- poncés; collés par assemblage en bout, même rabotés ou poncés	2,5		A	
		--- autres				
4407.22.91	INDUSTRY	---- rabotés	2		A	
4407.22.99	INDUSTRY	---- autres	0		A	
4407.25	INDUSTRY	-- Dark red meranti, light red meranti et meranti bakau				
4407.25.10	INDUSTRY	--- collés par assemblage en bout, même rabotés ou poncés	2,5		A	
		--- autres				

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
4407.25.30	INDUSTRY	---- rabotés	2		A	
4407.25.50	INDUSTRY	---- poncés	2,5		A	
4407.25.90	INDUSTRY	---- autres	0		A	
4407.26	INDUSTRY	-- White lauan, white meranti, white seraya, yellow meranti et alan				
4407.26.10	INDUSTRY	--- collés par assemblage en bout, même rabotés ou poncés	2,5		A	
		--- autres				
4407.26.30	INDUSTRY	---- rabotés	2		A	
4407.26.50	INDUSTRY	---- poncés	2,5		A	
4407.26.90	INDUSTRY	---- autres	0		A	
4407.27	INDUSTRY	-- Sapelli				
4407.27.10	INDUSTRY	--- poncés; collés par assemblage en bout, même rabotés ou poncés	2,5		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
		--- autres				
4407.27.91	INDUSTRY	---- rabotés	2		A	
4407.27.99	INDUSTRY	---- autres	0		A	
4407.28	INDUSTRY	-- Iroko				
4407.28.10	INDUSTRY	--- poncés; collés par assemblage en bout, même rabotés ou poncés	2,5		A	
		--- autres				
4407.28.91	INDUSTRY	---- rabotés	2		A	
4407.28.99	INDUSTRY	---- autres	0		A	
4407.29	INDUSTRY	-- autres				

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
		--- Abura, acajou d'Afrique, afrormosia, ako, andiroba, aningré, avodiré, azobé, balau, bossé clair, bossé foncé, cativo, cedro, dabema, dibétou, doussié, framiré, freijo, fromager, fuma, geronggang, ilomba, ipé, jaboty, jelutong, jequitiba, jongkong, kapur, kempas, keruing, kosipo, kotibé, koto, limba, louro, maçaranduba, makoré, mandioqueira, mansonina, mengkulang, merawan, merbau, merpauh, mersawa, moabi, niangon, nyatoh, obeche, okoumé, onzabili, oreya, ovengkol, ozigo, padauk, paldao, palissandre de Guatemala, palissandre de Para, palissandre de Rio, palissandre de Rose, pau Amarelo, pau marfim, pulai, punah, quaruba, ramin, saqui-saqui, sepetir, sipo, sucupira, suren, tauari, teak, tiama, tola				
4407.29.15	INDUSTRY	---- collés par assemblage en bout, même rabotés ou poncés	2,5		A	
		---- autres				

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
4407.29.20	INDUSTRY	----- Palissandre de Para, palissandre de Rio et palissandre de Rose, rabotés	2		A	
		----- autres				
4407.29.83	INDUSTRY	----- rabotés	2		A	
4407.29.85	INDUSTRY	----- poncés	2,5		A	
4407.29.95	INDUSTRY	----- autres	0		A	
		--- autres bois tropicaux				
4407.29.96	INDUSTRY	---- rabotés; collés par assemblage en bout, même rabotés ou poncés	0		A	
		---- autres				
4407.29.97	INDUSTRY	----- poncés	2,5		A	
4407.29.98	INDUSTRY	----- autres	0		A	
		- autres				

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
4407.91	INDUSTRY	-- de chêne (<i>Quercus</i> spp.)				
4407.91.15	INDUSTRY	--- poncés; collés par assemblage en bout, même rabotés ou poncés	0		A	
		--- autres				
		---- rabotés				
4407.91.31	INDUSTRY	----- Lames et frises pour parquets, non assemblées	0		A	
4407.91.39	INDUSTRY	----- autres	0		A	
4407.91.90	INDUSTRY	---- autres	0		A	
4407.92.00	INDUSTRY	-- de hêtre (<i>Fagus</i> spp.)	0		A	
4407.93	INDUSTRY	-- d'érable (<i>Acer</i> spp.)				
4407.93.10	INDUSTRY	--- rabotés; collés par assemblage en bout, même rabotés ou poncés	0		A	
		--- autres				

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
4407.93.91	INDUSTRY	---- poncés	2,5		A	
4407.93.99	INDUSTRY	---- autres	0		A	
4407.94	INDUSTRY	-- de cerisier (<i>Prunus</i> spp.)				
4407.94.10	INDUSTRY	--- rabotés; collés par assemblage en bout, même rabotés ou poncés	0		A	
		--- autres				
4407.94.91	INDUSTRY	---- poncés	2,5		A	
4407.94.99	INDUSTRY	---- autres	0		A	
4407.95	INDUSTRY	-- de frêne (<i>Fraxinus</i> spp.)				
4407.95.10	INDUSTRY	--- rabotés; collés par assemblage en bout, même rabotés ou poncés	0		A	
		--- autres				
4407.95.91	INDUSTRY	---- poncés	2,5		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
4407.95.99	INDUSTRY	---- autres	0		A	
4407.96	INDUSTRY	-- de bouleau (<i>Betula</i> spp.)				
4407.96.10	INDUSTRY	--- rabotés; collés par assemblage en bout, même rabotés ou poncés	0		A	
		--- autres				
4407.96.91	INDUSTRY	---- poncés	2,5		A	
4407.96.99	INDUSTRY	---- autres	0		A	
4407.97	INDUSTRY	-- de peuplier (<i>Populus</i> spp.)				
4407.97.10	INDUSTRY	--- rabotés; collés par assemblage en bout, même rabotés ou poncés	0		A	
		--- autres				
4407.97.91	INDUSTRY	---- poncés	2,5		A	
4407.97.99	INDUSTRY	---- autres	0		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
4407.99	INDUSTRY	-- autres				
4407.99.27	INDUSTRY	--- rabotés; collés par assemblage en bout, même rabotés ou poncés	0		A	
		--- autres				
4407.99.40	INDUSTRY	---- poncés	2,5		A	
4407.99.90	INDUSTRY	---- autres	0		A	
4408		Feuilles pour placage (y compris celles obtenues par tranchage de bois stratifié), feuilles pour contre-plaqués ou pour bois stratifiés similaires et autres bois, sciés longitudinalement, tranchés ou déroulés, même rabotés, poncés, assemblés bord à bord ou en bout, d'une épaisseur n'excédant pas 6 mm				
4408.10	INDUSTRY	- de conifères				
4408.10.15	INDUSTRY	-- rabotés; poncés; collés par assemblage en bout, même rabotés ou poncés	3		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
		-- autres				
4408.10.91	INDUSTRY	--- Planchettes destinées à la fabrication de crayons	0		A	
4408.10.98	INDUSTRY	--- autres	4		A	
		- de bois tropicaux				
4408.31	INDUSTRY	-- Dark red meranti, light red meranti et meranti bakau				
4408.31.11	INDUSTRY	--- collés par assemblage en bout, même rabotés ou poncés	4,9		A	
		--- autres				
4408.31.21	INDUSTRY	---- rabotés	4		A	
4408.31.25	INDUSTRY	---- poncés	4,9		A	
4408.31.30	INDUSTRY	---- autres	6		A	
4408.39	INDUSTRY	-- autres				

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
		--- Acajou d'Afrique, limba, mahogany (<i>Swietenia</i> spp.), obéché, okoumé, palissandre de Para, palissandre de Rio, palissandre de Rose, sapelli, sipo, virola et white lauan				
4408.39.15	INDUSTRY	---- poncés; collés par assemblage en bout, même rabotés ou poncés	4,9		A	
		---- autres				
4408.39.21	INDUSTRY	----- rabotés	4		A	
4408.39.30	INDUSTRY	----- autres	6		A	
		--- autres				
4408.39.55	INDUSTRY	---- rabotés; poncés; collés par assemblage en bout, même rabotés ou poncés	3		A	
		---- autres				
4408.39.70	INDUSTRY	----- Planchettes destinées à la fabrication de crayons	0		A	
		----- autres				

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
4408.39.85	INDUSTRY	----- d'une épaisseur n'excédant pas 1 mm	4		A	
4408.39.95	INDUSTRY	----- d'une épaisseur excédant 1 mm	4		A	
4408.90	INDUSTRY	- autres				
4408.90.15	INDUSTRY	-- rabotés; poncés; collés par assemblage en bout, même rabotés ou poncés	3		A	
		-- autres				
4408.90.35	INDUSTRY	--- Planchettes destinées à la fabrication de crayons	0		A	
		--- autres				
4408.90.85	INDUSTRY	---- d'une épaisseur n'excédant pas 1 mm	4		A	
4408.90.95	INDUSTRY	---- d'une épaisseur excédant 1 mm	4		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
4409		Bois (y compris les lames et frises à parquet, non assemblées) profilés (languetés, rainés, bouvetés, feuillurés, chanfreinés, joints en V, moulurés, arrondis ou similaires) tout au long d'une ou de plusieurs rives, faces ou bouts, même rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout				
		- de conifères				
4409.10.11	INDUSTRY	-- Baguettes et moulures en bois, pour cadres pour tableaux, photographies, miroirs ou objets similaires	0		A	
4409.10.18	INDUSTRY	-- autres	0		A	
		- autres que de conifères				
4409.21.00	INDUSTRY	-- en bambou	0		A	
4409.22.00	INDUSTRY	-- de bois tropicaux	0		A	
4409.29	INDUSTRY	-- autres				

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
4409.29.10	INDUSTRY	--- Baguettes et moulures en bois, pour cadres pour tableaux, photographies, miroirs ou objets similaires	0		A	
		--- autres				
4409.29.91	INDUSTRY	---- Lames et frises pour parquets, non assemblées	0		A	
4409.29.99	INDUSTRY	---- autres	0		A	
4410		Panneaux de particules, panneaux dits "oriented strand board" (OSB) et panneaux similaires (par exemple "waferboards"), en bois ou en autres matières ligneuses, même agglomérés avec des résines ou d'autres liants organiques				
		- en bois				
		-- Panneaux de particules				
4410.11.10	INDUSTRY	--- bruts ou simplement poncés	7		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
4410.11.30	INDUSTRY	--- recouverts en surface de papier imprégné de mélamine	7		A	
4410.11.50	INDUSTRY	--- recouverts en surface de plaques ou de feuilles décoratives stratifiées en matière plastique	7		A	
4410.11.90	INDUSTRY	--- autres	7		A	
		-- Panneaux dits "oriented strand board" (OSB)				
4410.12.10	INDUSTRY	--- bruts ou simplement poncés	7		A	
4410.12.90	INDUSTRY	--- autres	7		A	
4410.19.00	INDUSTRY	-- autres	7		A	
4410.90.00	INDUSTRY	- autres	7		A	
4411		Panneaux de fibres de bois ou d'autres matières ligneuses, même agglomérées avec des résines ou d'autres liants organiques				

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
		- Panneaux de fibres à densité moyenne dits "MDF"				
		-- d'une épaisseur n'excédant pas 5 mm				
4411.12.10	INDUSTRY	--- non ouvrés mécaniquement ni recouverts en surface	7		A	
4411.12.90	INDUSTRY	--- autres	7		A	
		-- d'une épaisseur excédant 5 mm mais n'excédant pas 9 mm				
4411.13.10	INDUSTRY	--- non ouvrés mécaniquement ni recouverts en surface	7		A	
4411.13.90	INDUSTRY	--- autres	7		A	
		-- d'une épaisseur excédant 9 mm				
4411.14.10	INDUSTRY	--- non ouvrés mécaniquement ni recouverts en surface	7		A	
4411.14.90	INDUSTRY	--- autres	7		A	
		- autres				
		-- d'une masse volumique excédant 0,8 g/cm ³				

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
4411.92.10	INDUSTRY	--- non ouvrés mécaniquement ni recouverts en surface	7		A	
4411.92.90	INDUSTRY	--- autres	7		A	
		-- d'une masse volumique excédant 0,5 g/cm ³ mais n'excédant pas 0,8 g/cm ³				
4411.93.10	INDUSTRY	--- non ouvrés mécaniquement ni recouverts en surface	7		A	
4411.93.90	INDUSTRY	--- autres	7		A	
		-- d'une masse volumique n'excédant pas 0,5 g/cm ³				
4411.94.10	INDUSTRY	--- non ouvrés mécaniquement ni recouverts en surface	7		A	
4411.94.90	INDUSTRY	--- autres	7		A	
4412		Bois contre-plaqués, bois plaqués et bois stratifiés similaires				
4412.10.00	INDUSTRY	- en bambou	10		A	
		- autres bois contre-plaqués, constitués exclusivement de feuilles de bois (autres que bambou) dont chacune a une épaisseur n'excédant pas 6 mm				

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
		-- ayant au moins un pli extérieur en bois tropicaux				
4412.31.10	INDUSTRY	--- en acajou d'Afrique, dark red meranti, light red meranti, limba, mahogany (<i>Swietenia</i> spp.), obeche, okoumé, palissandre de Para, palissandre de Rio, palissandre de Rose, sapelli, sipo, virola ou white lauan	10		A	
4412.31.90	INDUSTRY	--- autres	7		A	
4412.33.00	INDUSTRY	-- autres, ayant au moins un pli extérieur en bois autre que de conifères, des espèces aulne (<i>Alnus</i> spp.), frêne (<i>Fraxinus</i> spp.), hêtre (<i>Fagus</i> spp.), bouleau (<i>Betula</i> spp.), cerisier (<i>Prunus</i> spp.), châtaignier (<i>Castanea</i> spp.), orme (<i>Ulmus</i> spp.), eucalyptus (<i>Eucalyptus</i> spp.), caryer (<i>Carya</i> spp.), marronnier (<i>Aesculus</i> spp.), tilleul (<i>Tilia</i> spp.), érable (<i>Acer</i> spp.), chêne (<i>Quercus</i> spp.), platane (<i>Platanus</i> spp.), peuplier (<i>Populus</i> spp.), robinier (<i>Robinia</i> spp.), tulipier (<i>Liriodendron</i> spp.) ou noyer (<i>Juglans</i> spp.)	7		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
4412.34.00	INDUSTRY	-- autres, ayant au moins un pli extérieur en bois autre que de conifères non dénommés dans le n° 4412.33	7		A	
4412.39.00	INDUSTRY	-- autres, ayant les deux plis extérieurs en bois de conifères	7		B7	
		- autres				
		-- à âme panneautée, lattée ou lamellée				
4412.94.10	INDUSTRY	--- ayant au moins un pli extérieur en bois autres que de conifères	10		A	
4412.94.90	INDUSTRY	--- autres	6		A	
4412.99	INDUSTRY	-- autres				
4412.99.30	INDUSTRY	--- contenant au moins un panneau de particules	6		A	
		--- autres				
		---- ayant au moins un pli extérieur en bois autres que de conifères				

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
4412.99.40	INDUSTRY	----- en aulne, bouleau, charme, châtaignier, chêne, érable, frêne, hêtre, hickory, marronnier, merisier, noyer, orme, peuplier, platane, robinier (faux acacia), tilleul ou tulipier	10		A	
4412.99.50	INDUSTRY	----- autres	10		A	
4412.99.85	INDUSTRY	---- autres	10		A	
4413.00.00	INDUSTRY	Bois dits "densifiés", en blocs, planches, lames ou profilés	0		A	
		Cadres en bois pour tableaux, photographies, miroirs ou objets similaires				
4414.00.10	INDUSTRY	- en bois tropicaux visés à la note complémentaire 2 du présent chapitre	2,5		A	
4414.00.90	INDUSTRY	- en autres bois	0		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
4415		Caisses, caissettes, cageots, cylindres et emballages similaires, en bois; tambours (tourets) pour câbles, en bois; palettes simples, palettes-caisses et autres plateaux de chargement, en bois; rehausses de palettes en bois				
		- Caisses, caissettes, cageots, cylindres et emballages similaires; tambours (tourets) pour câbles				
4415.10.10	INDUSTRY	-- Caisses, caissettes, cageots, cylindres et emballages similaires	4		A	
4415.10.90	INDUSTRY	-- Tambours (tourets) pour câbles	3		A	
		- Palettes simples, palettes-caisses et autres plateaux de chargement; rehausses de palettes				
4415.20.20	INDUSTRY	-- Palettes simples; rehausses de palettes	3		A	
4415.20.90	INDUSTRY	-- autres	4		A	
4416.00.00	INDUSTRY	Futailles, cuves, baquets et autres ouvrages de tonnellerie et leurs parties, en bois, y compris les merrains	0		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
4417.00.00	INDUSTRY	Outils, montures et manches d'outils, montures de brosse, manches de balais ou de brosse, en bois; formes, embauchoirs et tendeurs pour chaussures, en bois	0		A	
4418		Ouvrages de menuiserie et pièces de charpente pour construction, y compris les panneaux cellulaires, les panneaux assemblés pour revêtement de sol et les bardeaux (<i>shingles</i> et <i>shakes</i>), en bois				
		- Fenêtres, portes-fenêtres et leurs cadres et chambranles				
4418.10.10	INDUSTRY	-- en bois tropicaux visés à la note complémentaire 2 du présent chapitre	3		A	
4418.10.50	INDUSTRY	-- de conifères	3		A	
4418.10.90	INDUSTRY	-- en autres bois	3		A	
		- Portes et leurs cadres, chambranles et seuils				
4418.20.10	INDUSTRY	-- en bois tropicaux visés à la note complémentaire 2 du présent chapitre	3		A	
4418.20.50	INDUSTRY	-- de conifères	0		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
4418.20.80	INDUSTRY	-- en autres bois	0		A	
4418.40.00	INDUSTRY	- Coffrages pour le bétonnage	0		A	
4418.50.00	INDUSTRY	- Bardeaux (<i>shingles</i> et <i>shakes</i>)	0		A	
4418.60.00	INDUSTRY	- Poteaux et poutres	0		A	
		- Panneaux assemblés pour revêtement de sol				
		-- en bambou ou ayant au moins la couche supérieure en bambou				
4418.73.10	INDUSTRY	--- pour sols mosaïques	3		A	
4418.73.90	INDUSTRY	--- autres	0		A	
4418.74.00	INDUSTRY	-- autres, pour sols mosaïques	3		A	
4418.75.00	INDUSTRY	-- autres, multicouches	0		A	
4418.79.00	INDUSTRY	-- autres	0		A	
		- autres				

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
4418.91.00	INDUSTRY	-- en bambou	0		A	
		-- autres				
4418.99.10	INDUSTRY	--- en bois lamellés	0		A	
4418.99.90	INDUSTRY	--- autres	0		A	
4419		Articles en bois pour la table ou la cuisine				
		- en bambou				
4419.11.00	INDUSTRY	-- Planches à pain, planches à hacher et articles similaires	0		A	
4419.12.00	INDUSTRY	-- Baguettes	0		A	
4419.19.00	INDUSTRY	-- autres	0		A	
		- autres				
4419.90.10	INDUSTRY	-- en bois tropicaux visés à la note complémentaire 2 du présent chapitre	0		A	
4419.90.90	INDUSTRY	-- en autres bois	0		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
4420		Bois marquetés et bois incrustés; coffrets, écrins et étuis pour bijouterie ou orfèvrerie et ouvrages similaires, en bois; statuettes et autres objets d'ornement, en bois; articles d'ameublement en bois ne relevant pas du chapitre 94				
		- Statuettes et autres objets d'ornement, en bois				
4420.10.11	INDUSTRY	-- en bois tropicaux visés à la note complémentaire 2 du présent chapitre	3		A	
4420.10.19	INDUSTRY	-- en autres bois	0		A	
4420.90	INDUSTRY	- autres				
4420.90.10	INDUSTRY	-- Bois marquetés et bois incrustés	4		A	
		-- autres				
4420.90.91	INDUSTRY	--- en bois tropicaux visés à la note complémentaire 2 du présent chapitre	3		A	
4420.90.99	INDUSTRY	--- autres	0		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
4421		Autres ouvrages en bois				
4421.10.00	INDUSTRY	- Cintres pour vêtements	0		A	
		- autres				
4421.91.00	INDUSTRY	-- en bambou	0		A	
4421.99	INDUSTRY	-- autres				
4421.99.10	INDUSTRY	--- en panneaux de fibres	4		A	
		--- autres				
4421.99.91	INDUSTRY	---- Cercueils	0		A	
4421.99.99	INDUSTRY	---- autres	0		A	
45		CHAPITRE 45 – LIÈGE ET OUVRAGES EN LIÈGE				
4501		Liège naturel brut ou simplement préparé; déchets de liège; liège concassé, granulé ou pulvérisé				

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
4501.10.00	INDUSTRY	- Liège naturel brut ou simplement préparé	0		A	
4501.90.00	INDUSTRY	- autres	0		A	
4502.00.00	INDUSTRY	Liège naturel, écroûté ou simplement équarri, ou en cubes, plaques, feuilles ou bandes de forme carrée ou rectangulaire (y compris les ébauches à arêtes vives pour bouchons)	0		A	
4503		Ouvrages en liège naturel				
		- Bouchons				
4503.10.10	INDUSTRY	-- cylindriques	4,7		A	
4503.10.90	INDUSTRY	-- autres	4,7		A	
4503.90.00	INDUSTRY	- autres	4,7		A	
4504		Liège aggloméré (avec ou sans liant) et ouvrages en liège aggloméré				

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
4504.10	INDUSTRY	- Cubes, briques, plaques, feuilles et bandes; carreaux de toute forme; cylindres pleins, y compris les disques				
		-- Bouchons				
4504.10.11	INDUSTRY	--- pour vins mousseux, même avec rondelles en liège naturel	4,7		A	
4504.10.19	INDUSTRY	--- autres	4,7		A	
		-- autres				
4504.10.91	INDUSTRY	--- avec liant	4,7		A	
4504.10.99	INDUSTRY	--- autres	4,7		A	
		- autres				
4504.90.20	INDUSTRY	-- Bouchons	4,7		A	
4504.90.80	INDUSTRY	-- autres	4,7		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
46		CHAPITRE 46 – OUVRAGES DE SPARTERIE OU DE VANNERIE				
4601		Tresses et articles similaires en matières à tresser, même assemblés en bandes; matières à tresser, tresses et articles similaires en matières à tresser, tissés ou parallélisés, à plat, même finis (nattes, paillassons et claies, par exemple)				
		- Nattes, paillassons et claies en matières végétales				
		-- en bambou				
4601.21.10	INDUSTRY	--- confectionnés à partir de tresses et articles similaires en matières à tresser	3,7		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
4601.21.90	INDUSTRY	--- autres	2,2		A	
		-- en rotin				
4601.22.10	INDUSTRY	--- confectionnés à partir de tresses et articles similaires en matières à tresser	3,7		A	
4601.22.90	INDUSTRY	--- autres	2,2		A	
		-- autres				
4601.29.10	INDUSTRY	--- confectionnés à partir de tresses et articles similaires en matières à tresser	3,7		A	
4601.29.90	INDUSTRY	--- autres	2,2		A	
		- autres				
4601.92	INDUSTRY	-- en bambou				
4601.92.05	INDUSTRY	--- Tresses et articles similaires en matières à tresser, même assemblés en bandes	0		A	
		--- autres				

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
4601.92.10	INDUSTRY	---- confectionnés à partir de tresses et articles similaires en matières à tresser	3,7		A	
4601.92.90	INDUSTRY	---- autres	2,2		A	
4601.93	INDUSTRY	-- en rotin				
4601.93.05	INDUSTRY	--- Tresses et articles similaires en matières à tresser, même assemblés en bandes	0		A	
		--- autres				
4601.93.10	INDUSTRY	---- confectionnés à partir de tresses et articles similaires en matières à tresser	3,7		A	
4601.93.90	INDUSTRY	---- autres	2,2		A	
4601.94	INDUSTRY	-- en autres matières végétales				
4601.94.05	INDUSTRY	--- Tresses et articles similaires en matières à tresser, même assemblés en bandes	0		A	
		--- autres				

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
4601.94.10	INDUSTRY	---- confectionnés à partir de tresses et articles similaires en matières à tresser	3,7		A	
4601.94.90	INDUSTRY	---- autres	2,2		A	
4601.99	INDUSTRY	-- autres				
4601.99.05	INDUSTRY	--- Tresses et articles similaires en matières à tresser, même assemblés en bandes	1,7		A	
		--- autres				
4601.99.10	INDUSTRY	---- confectionnés à partir de tresses et articles similaires en matières à tresser	4,7		A	
4601.99.90	INDUSTRY	---- autres	2,7		A	
4602		Ouvrages de vannerie obtenus directement en forme à partir de matières à tresser ou confectionnés à l'aide des articles du n° 4601; ouvrages en luffa				
		- en matières végétales				

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
4602.11.00	INDUSTRY	-- en bambou	3,7		A	
4602.12.00	INDUSTRY	-- en rotin	3,7		A	
		-- autres				
4602.19.10	INDUSTRY	--- Paillons pour bouteilles servant d'emballage ou de protection	1,7		A	
4602.19.90	INDUSTRY	--- autres	3,7		A	
4602.90.00	INDUSTRY	- autres	4,7		A	
47		CHAPITRE 47 – PÂTES DE BOIS OU D'AUTRES MATIÈRES FIBREUSES CELLULOSIQUES; PAPIER OU CARTON À RECYCLER (DÉCHETS ET REBUTS)				
		Pâtes mécaniques de bois				
4701.00.10	INDUSTRY	- Pâtes thermomécaniques de bois	0		A	
4701.00.90	INDUSTRY	- autres	0		A	
4702.00.00	INDUSTRY	Pâtes chimiques de bois, à dissoudre	0		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
4703		Pâtes chimiques de bois, à la soude ou au sulfate, autres que les pâtes à dissoudre				
		- écrués				
4703.11.00	INDUSTRY	-- de conifères	0		A	
4703.19.00	INDUSTRY	-- autres que de conifères	0		A	
		- mi-blanchies ou blanchies				
4703.21.00	INDUSTRY	-- de conifères	0		A	
4703.29.00	INDUSTRY	-- autres que de conifères	0		A	
4704		Pâtes chimiques de bois, au bisulfite, autres que les pâtes à dissoudre				
		- écrués				
4704.11.00	INDUSTRY	-- de conifères	0		A	
4704.19.00	INDUSTRY	-- autres que de conifères	0		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
		- mi-blanchies ou blanchies				
4704.21.00	INDUSTRY	-- de conifères	0		A	
4704.29.00	INDUSTRY	-- autres que de conifères	0		A	
4705.00.00	INDUSTRY	Pâtes de bois obtenues par la combinaison d'un traitement mécanique et d'un traitement chimique	0		A	
4706		Pâtes de fibres obtenues à partir de papier ou de carton recyclés (déchets et rebuts) ou d'autres matières fibreuses cellulosiques				
4706.10.00	INDUSTRY	- Pâtes de linters de coton	0		A	
4706.20.00	INDUSTRY	- Pâtes de fibres obtenues à partir de papier ou de carton recyclés (déchets et rebuts)	0		A	
4706.30.00	INDUSTRY	- autres, de bambou	0		A	
		- autres				
4706.91.00	INDUSTRY	-- mécaniques	0		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
4706.92.00	INDUSTRY	-- chimiques	0		A	
4706.93.00	INDUSTRY	-- obtenues par la combinaison d'un traitement mécanique et d'un traitement chimique	0		A	
4707		Papiers ou cartons à recycler (déchets et rebuts)				
4707.10.00	INDUSTRY	- Papiers ou cartons kraft écrus ou papiers ou cartons ondulés	0		A	
4707.20.00	INDUSTRY	- autres papiers ou cartons obtenus principalement à partir de pâte chimique blanchie, non colorés dans la masse	0		A	
		- Papiers ou cartons obtenus principalement à partir de pâte mécanique (journaux, périodiques et imprimés similaires, par exemple)				
4707.30.10	INDUSTRY	-- vieux numéros et invendus de journaux et revues, annuaires téléphoniques, brochures et imprimés publicitaires	0		A	
4707.30.90	INDUSTRY	-- autres	0		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
		- autres, y compris les déchets et rebuts non triés				
4707.90.10	INDUSTRY	-- non triés	0		A	
4707.90.90	INDUSTRY	-- triés	0		A	
48		CHAPITRE 48 – PAPIERS ET CARTONS; OUVRAGES EN PÂTE DE CELLULOSE, EN PAPIER OU EN CARTON				
4801.00.00	INDUSTRY	Papier journal, en rouleaux ou en feuilles	0		A	
4802		Papiers et cartons, non couchés ni enduits, des types utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques et papiers et cartons pour cartes ou bandes à perforer, non perforés, en rouleaux ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, de tout format, autres que les papiers des n ^{os} 4801 ou 4803; papiers et cartons formés feuille à feuille (papiers et cartons à la main)				
4802.10.00	INDUSTRY	- Papiers et cartons formés feuille à feuille (papiers à la main)	0		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
4802.20.00	INDUSTRY	- Papiers et cartons supports pour papiers ou cartons photosensibles, sensibles à la chaleur ou électrosensibles	0		A	
		- Papiers supports pour papiers peints				
4802.40.10	INDUSTRY	-- sans fibres obtenues par un procédé mécanique ou dont 10 % au plus en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par de telles fibres	0		A	
4802.40.90	INDUSTRY	-- autres	0		A	
		- autres papiers et cartons, sans fibres obtenues par un procédé mécanique ou chimico-mécanique ou dont 10 % au plus en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par de telles fibres				
4802.54.00	INDUSTRY	-- d'un poids au mètre carré inférieur à 40 g	0		A	
		-- d'un poids au mètre carré de 40 g ou plus mais n'excédant pas 150 g, en rouleaux				

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
4802.55.15	INDUSTRY	--- d'un poids au mètre carré de 40 g ou plus mais inférieur à 60 g	0		A	
4802.55.25	INDUSTRY	--- d'un poids au mètre carré de 60 g ou plus mais inférieur à 75 g	0		A	
4802.55.30	INDUSTRY	--- d'un poids au mètre carré de 75 g ou plus mais inférieur à 80 g	0		A	
4802.55.90	INDUSTRY	--- d'un poids au mètre carré de 80 g ou plus	0		A	
		-- d'un poids au mètre carré de 40 g ou plus mais n'excédant pas 150 g, en feuilles dont un côté n'excède pas 435 mm et l'autre n'excède pas 297 mm à l'état non plié				
4802.56.20	INDUSTRY	--- dont un côté mesure 297 mm et l'autre mesure 210 mm (format A4)	0		A	
4802.56.80	INDUSTRY	--- autres	0		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
4802.57.00	INDUSTRY	-- autres, d'un poids au mètre carré de 40 g ou plus mais n'excédant pas 150 g	0		A	
		-- d'un poids au mètre carré excédant 150 g				
4802.58.10	INDUSTRY	--- en rouleaux	0		A	
4802.58.90	INDUSTRY	--- autres	0		A	
		- autres papiers et cartons, dont plus de 10 % en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres obtenues par un procédé mécanique ou chimico-mécanique				
		-- en rouleaux				
4802.61.15	INDUSTRY	--- d'un poids au mètre carré inférieur à 72 g et dont plus de 50 % en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres obtenues par un procédé mécanique	0		A	
4802.61.80	INDUSTRY	--- autres	0		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
4802.62.00	INDUSTRY	-- en feuilles dont un côté n'excède pas 435 mm et l'autre n'excède pas 297 mm à l'état non plié	0		A	
4802.69.00	INDUSTRY	-- autres	0		A	
4803.00	INDUSTRY	Papiers des types utilisés pour papiers de toilette, pour serviettes à démaquiller, pour essuie-mains, pour serviettes ou pour papiers similaires à usages domestiques, d'hygiène ou de toilette, ouate de cellulose et nappes de fibres de cellulose, même crêpés, plissés, gaufrés, estampés, perforés, coloriés en surface, décorés en surface ou imprimés, en rouleaux ou en feuilles				
4803.00.10	INDUSTRY	- Ouate de cellulose	0		A	
		- Papier crêpe et nappes de fibres de cellulose dites "tissue", d'un poids, par pli, au mètre carré				
4803.00.31	INDUSTRY	-- n'excédant pas 25 g	0		A	
4803.00.39	INDUSTRY	-- excédant 25 g	0		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
4803.00.90	INDUSTRY	- autres	0		A	
4804		Papiers et cartons kraft, non couchés ni enduits, en rouleaux ou en feuilles, autres que ceux des n ^{os} 4802 ou 4803				
		- Papiers et cartons pour couverture, dits <i>kraftliner</i>				
4804.11	INDUSTRY	-- écrus				
		--- dont la composition fibreuse totale est constituée par 80 % au moins en poids par des fibres de conifères obtenues par le procédé chimique au sulfate ou à la soude				
4804.11.11	INDUSTRY	---- d'un poids au mètre carré inférieur à 150 g	0		A	
4804.11.15	INDUSTRY	---- d'un poids au mètre carré compris entre 150 g inclus et 175 g exclus	0		A	
4804.11.19	INDUSTRY	---- d'un poids au mètre carré égal ou supérieur à 175 g	0		A	
4804.11.90	INDUSTRY	--- autres	0		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
4804.19	INDUSTRY	-- autres				
		--- dont la composition fibreuse totale est constituée par 80 % au moins en poids par des fibres de conifères obtenues par le procédé chimique au sulfate ou à la soude				
		---- composés d'une ou plusieurs couches écrués et d'une couche extérieure blanchie, mi-blanchie ou colorée dans la masse, d'un poids au mètre carré				
4804.19.12	INDUSTRY	----- inférieur à 175 g	0		A	
4804.19.19	INDUSTRY	----- égal ou supérieur à 175 g	0		A	
4804.19.30	INDUSTRY	---- autres	0		A	
4804.19.90	INDUSTRY	--- autres	0		A	
		- Papiers kraft pour sacs de grande contenance				
		-- écrués				

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
4804.21.10	INDUSTRY	--- dont la composition fibreuse totale est constituée par 80 % au moins en poids par des fibres de conifères obtenues par le procédé chimique au sulfate ou à la soude	0		A	
4804.21.90	INDUSTRY	--- autres	0		A	
		-- autres				
4804.29.10	INDUSTRY	--- dont la composition fibreuse totale est constituée par 80 % au moins en poids par des fibres de conifères obtenues par le procédé chimique au sulfate ou à la soude	0		A	
4804.29.90	INDUSTRY	--- autres	0		A	
		- autres papiers et cartons kraft d'un poids au mètre carré n'excédant pas 150 g				
4804.31	INDUSTRY	-- écrus				
		--- dont la composition fibreuse totale est constituée par 80 % au moins en poids par des fibres de conifères obtenues par le procédé chimique au sulfate ou à la soude				

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
4804.31.51	INDUSTRY	---- servant d'isolant pour des usages électrotechniques	0		A	
4804.31.58	INDUSTRY	---- autres	0		A	
4804.31.80	INDUSTRY	--- autres	0		A	
4804.39	INDUSTRY	-- autres				
		--- dont la composition fibreuse totale est constituée par 80 % au moins en poids par des fibres de conifères obtenues par le procédé chimique au sulfate ou à la soude				
4804.39.51	INDUSTRY	---- blanchis uniformément dans la masse	0		A	
4804.39.58	INDUSTRY	---- autres	0		A	
4804.39.80	INDUSTRY	--- autres	0		A	
		- autres papiers et cartons kraft d'un poids au mètre carré compris entre 150 g exclus et 225 g exclus				
		-- écrus				
4804.41.91	INDUSTRY	--- Papiers et cartons, dits <i>saturating kraft</i>	0		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
4804.41.98	INDUSTRY	--- autres	0		A	
4804.42.00	INDUSTRY	-- blanchis uniformément dans la masse et dont plus de 95 % en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres de bois obtenues par un procédé chimique	0		A	
4804.49.00	INDUSTRY	-- autres	0		A	
		- autres papiers et cartons kraft d'un poids au mètre carré égal ou supérieur à 225 g				
4804.51.00	INDUSTRY	-- écrus	0		A	
4804.52.00	INDUSTRY	-- blanchis uniformément dans la masse et dont plus de 95 % en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres de bois obtenues par un procédé chimique	0		A	
		-- autres				

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
4804.59.10	INDUSTRY	--- dont la composition fibreuse totale est constituée par 80 % au moins en poids par des fibres de conifères obtenues par le procédé chimique au sulfate ou à la soude	0		A	
4804.59.90	INDUSTRY	--- autres	0		A	
4805		Autres papiers et cartons, non couchés ni enduits, en rouleaux ou en feuilles, n'ayant pas subi d'ouvraison complémentaire ou de traitements autres que ceux stipulés dans la note 3 du présent chapitre				
		- Papier pour cannelure				
4805.11.00	INDUSTRY	-- Papier mi-chimique pour cannelure	0		A	
4805.12.00	INDUSTRY	-- Papier paille pour cannelure	0		A	
		-- autres				
4805.19.10	INDUSTRY	--- <i>Wellenstoff</i>	0		A	
4805.19.90	INDUSTRY	--- autres	0		A	
		- <i>Testliner</i> (fibres récupérées)				

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
4805.24.00	INDUSTRY	-- d'un poids au mètre carré n'excédant pas 150 g	0		A	
4805.25.00	INDUSTRY	-- d'un poids au mètre carré excédant 150 g	0		A	
4805.30.00	INDUSTRY	- Papier sulfite d'emballage	0		A	
4805.40.00	INDUSTRY	- Papier et carton filtre	0		A	
4805.50.00	INDUSTRY	- Papier et carton feutre, papier et carton laineux	0		A	
		- autres				
4805.91.00	INDUSTRY	-- d'un poids au mètre carré n'excédant pas 150 g	0		A	
4805.92.00	INDUSTRY	-- d'un poids au mètre carré excédant 150 g, mais inférieur à 225 g	0		A	
		-- d'un poids au mètre carré égal ou supérieur à 225 g				
4805.93.20	INDUSTRY	--- à base de papiers recyclés	0		A	
4805.93.80	INDUSTRY	--- autres	0		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
4806		Papiers et cartons sulfurisés, papiers ingraissables, papiers-calques et papier dit "cristal" et autres papiers calandrés transparents ou translucides, en rouleaux ou en feuilles				
4806.10.00	INDUSTRY	- Papiers et cartons sulfurisés (parchemin végétal)	0		A	
4806.20.00	INDUSTRY	- Papiers ingraissables (<i>greaseproof</i>)	0		A	
4806.30.00	INDUSTRY	- Papiers-calques	0		A	
		- Papier dit "cristal" et autres papiers calandrés transparents ou translucides				
4806.40.10	INDUSTRY	-- Papier dit "cristal"	0		A	
4806.40.90	INDUSTRY	-- autres	0		A	
		Papiers et cartons assemblés à plat par collage, non couchés ni enduits à la surface ni imprégnés, même renforcés intérieurement, en rouleaux ou en feuilles				

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
4807.00.30	INDUSTRY	- à base de papiers recyclés, même recouverts de papier	0		A	
4807.00.80	INDUSTRY	- autres	0		A	
4808		Papiers et cartons ondulés (même avec recouvrement par collage), crêpés, plissés, gaufrés, estampés ou perforés, en rouleaux ou en feuilles, autres que les papiers des types décrits dans le libellé du n° 4803				
4808.10.00	INDUSTRY	- Papiers et cartons ondulés, même perforés	0		A	
4808.40.00	INDUSTRY	- Papiers Kraft, crêpés ou plissés, même gaufrés, estampés ou perforés	0		A	
4808.90.00	INDUSTRY	- autres	0		A	
4809		Papiers carbone, papiers dits "autocopiants" et autres papiers pour duplication ou reports (y compris les papiers couchés, enduits ou imprégnés pour stencils ou pour plaques offset), même imprimés, en rouleaux ou en feuilles				

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
4809.20.00	INDUSTRY	- Papiers dits "autocopiants"	0		A	
4809.90.00	INDUSTRY	- autres	0		A	
4810		Papiers et cartons couchés au kaolin ou à d'autres substances inorganiques sur une ou sur les deux faces, avec ou sans liants, à l'exclusion de tout autre couchage ou enduction, même coloriés en surface, décorés en surface ou imprimés, en rouleaux ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, de tout format				
		- Papiers et cartons des types utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques, sans fibres obtenues par un procédé mécanique ou chimico-mécanique ou dont 10 % au plus en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par de telles fibres				
4810.13.00	INDUSTRY	-- en rouleaux	0		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
4810.14.00	INDUSTRY	-- en feuilles dont un des côtés n'excède pas 435 mm et dont l'autre côté n'excède pas 297 mm à l'état non plié	0		A	
4810.19.00	INDUSTRY	-- autres	0		A	
		- Papiers et cartons des types utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques, dont plus de 10 % en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres obtenues par un procédé mécanique ou chimico-mécanique				
4810.22.00	INDUSTRY	-- Papier couché léger, dit <i>LWC</i>	0		A	
		-- autres				
4810.29.30	INDUSTRY	--- en rouleaux	0		A	
4810.29.80	INDUSTRY	--- autres	0		A	
		- Papiers et cartons kraft autres que ceux des types utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques				

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
4810.31.00	INDUSTRY	-- blanchis uniformément dans la masse et dont plus de 95 % en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres de bois obtenues par un procédé chimique, d'un poids au mètre carré n'excédant pas 150 g	0		A	
		-- blanchis uniformément dans la masse et dont plus de 95 % en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres de bois obtenues par un procédé chimique, d'un poids au mètre carré excédant 150 g				
4810.32.10	INDUSTRY	--- couchés ou enduits de kaolin	0		A	
4810.32.90	INDUSTRY	--- autres	0		A	
4810.39.00	INDUSTRY	-- autres	0		A	
		- autres papiers et cartons				
		-- multicouches				
4810.92.10	INDUSTRY	--- dont chaque couche est blanchie	0		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
4810.92.30	INDUSTRY	--- dont une seule couche extérieure est blanchie	0		A	
4810.92.90	INDUSTRY	--- autres	0		A	
		-- autres				
4810.99.10	INDUSTRY	--- de pâte blanchie, couchés ou enduits de kaolin	0		A	
4810.99.80	INDUSTRY	--- autres	0		A	
4811		Papiers, cartons, ouate de cellulose et nappes de fibres de cellulose, couchés, enduits, imprégnés, recouverts, coloriés en surface, décorés en surface ou imprimés, en rouleaux ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, de tout format, autres que les produits des types décrits dans les libellés des n ^{os} 4803, 4809 ou 4810				
4811.10.00	INDUSTRY	- Papiers et cartons goudronnés, bitumés ou asphaltés	0		A	
		- Papiers et cartons gommés ou adhésifs				
		-- auto-adhésifs				

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
4811.41.20	INDUSTRY	--- d'une largeur n'excédant pas 10 cm, dont l'enduit consiste en caoutchouc, naturel ou synthétique, non vulcanisé	0		A	
4811.41.90	INDUSTRY	--- autres	0		A	
4811.49.00	INDUSTRY	-- autres	0		A	
		- Papiers et cartons enduits, imprégnés ou recouverts de matière plastique (à l'exclusion des adhésifs)				
4811.51.00	INDUSTRY	-- blanchis, d'un poids au mètre carré excédant 150 g	0		A	
4811.59.00	INDUSTRY	-- autres	0		A	
4811.60.00	INDUSTRY	- Papiers et cartons enduits, imprégnés ou recouverts de cire, de paraffine, de stéarine, d'huile ou de glycérol	0		A	
4811.90.00	INDUSTRY	- autres papiers, cartons, ouate de cellulose et nappes de fibres de cellulose	0		A	
4812.00.00	INDUSTRY	Blocs filtrants et plaques filtrantes, en pâte à papier	0		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
4813		Papier à cigarettes, même découpé à format ou en cahiers ou en tubes				
4813.10.00	INDUSTRY	- en cahiers ou en tubes	0		A	
4813.20.00	INDUSTRY	- en rouleaux d'une largeur n'excédant pas 5 cm	0		A	
		- autres				
4813.90.10	INDUSTRY	-- en rouleaux d'une largeur excédant 5 cm mais n'excédant pas 15 cm	0		A	
4813.90.90	INDUSTRY	-- autres	0		A	
4814		Papiers peints et revêtements muraux similaires; vitrauphanies				
4814.20.00	INDUSTRY	- Papiers peints et revêtements muraux similaires, constitués par du papier enduit ou recouvert, sur l'endroit, d'une couche de matière plastique grainée, gaufrée, colorée, imprimée de motifs ou autrement décorée	0		A	
		- autres				

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
4814.90.10	INDUSTRY	-- Papiers peints et revêtements muraux similaires, constitués de papier grainé, gaufré, colorié en surface, imprimé de motifs ou autrement décoré en surface, enduits ou recouverts de matière plastique protectrice transparente	0		A	
4814.90.70	INDUSTRY	-- autres	0		A	
4816		Papiers carbone, papiers dits "autocopiants" et autres papiers pour duplication ou reports (autres que ceux du n° 4809), stencils complets et plaques offset, en papier, même conditionnés en boîtes				
4816.20.00	INDUSTRY	- Papiers dits "autocopiants"	0		A	
4816.90.00	INDUSTRY	- autres	0		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
4817		Enveloppes, cartes-lettres, cartes postales non illustrées et cartes pour correspondance, en papier ou carton; boîtes, pochettes et présentations similaires, en papier ou carton, renfermant un assortiment d'articles de correspondance				
4817.10.00	INDUSTRY	- Enveloppes	0		A	
4817.20.00	INDUSTRY	- Cartes-lettres, cartes postales non illustrées et cartes pour correspondance	0		A	
4817.30.00	INDUSTRY	- Boîtes, pochettes et présentations similaires, en papier ou carton, renfermant un assortiment d'articles de correspondance	0		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
4818		Papiers des types utilisés pour papiers de toilette et pour papiers similaires, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose, des types utilisés à des fins domestiques ou sanitaires, en rouleaux d'une largeur n'excédant pas 36 cm, ou coupés à format; mouchoirs, serviettes à démaquiller, essuie-mains, nappes, serviettes de table, draps de lit et articles similaires à usages domestiques, de toilette, hygiéniques ou hospitaliers, vêtements et accessoires du vêtement, en pâte à papier, papier, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose				
		- Papier hygiénique				
4818.10.10	INDUSTRY	-- d'un poids, par pli, au mètre carré n'excédant pas 25 g	0		A	
4818.10.90	INDUSTRY	-- d'un poids, par pli, au mètre carré excédant 25 g	0		A	
4818.20	INDUSTRY	- Mouchoirs, serviettes à démaquiller et essuie-mains				
4818.20.10	INDUSTRY	-- Mouchoirs et serviettes à démaquiller	0		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
		-- Essuie-mains				
4818.20.91	INDUSTRY	--- en rouleaux	0		A	
4818.20.99	INDUSTRY	--- autres	0		A	
4818.30.00	INDUSTRY	- Nappes et serviettes de table	0		A	
4818.50.00	INDUSTRY	- Vêtements et accessoires du vêtement	0		A	
		- autres				
4818.90.10	INDUSTRY	-- Articles à usage chirurgical, médical ou hygiénique, non conditionnés pour la vente au détail	0		A	
4818.90.90	INDUSTRY	-- autres	0		A	
4819		Boîtes, sacs, pochettes, cornets et autres emballages en papier, carton, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose; cartonnages de bureau, de magasin ou similaires				

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
4819.10.00	INDUSTRY	- Boîtes et caisses en papier ou carton ondulé	0		A	
4819.20.00	INDUSTRY	- Boîtes et cartonnages, pliants, en papier ou carton non ondulé	0		A	
4819.30.00	INDUSTRY	- Sacs d'une largeur à la base de 40 cm ou plus	0		A	
4819.40.00	INDUSTRY	- autres sacs; sachets, pochettes (autres que celles pour disques) et cornets	0		A	
4819.50.00	INDUSTRY	- autres emballages, y compris les pochettes pour disques	0		A	
4819.60.00	INDUSTRY	- Cartonnages de bureau, de magasin ou similaires	0		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
4820		Registres, livres comptables, carnets (de notes, de commandes, de quittances), agendas, blocs-mémorandums, blocs de papier à lettres et ouvrages similaires, cahiers, sous-main, classeurs, reliures (à feuillets mobiles ou autres), chemises et couvertures à dossiers et autres articles scolaires, de bureau ou de papeterie, y compris les liasses et carnets <i>manifold</i> , même comportant des feuilles de papier carbone, en papier ou carton; albums pour échantillonnages ou pour collections et couvertures pour livres, en papier ou carton				
		- Registres, livres comptables, carnets (de notes, de commandes, de quittances), blocs-mémorandums, blocs de papier à lettres, agendas et ouvrages similaires				
4820.10.10	INDUSTRY	-- Registres, livres comptables et carnets de commandes ou de quittances	0		A	
4820.10.30	INDUSTRY	-- Carnets de notes, blocs de papier à lettres et blocs-mémorandums	0		A	
4820.10.50	INDUSTRY	-- Agendas	0		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
4820.10.90	INDUSTRY	-- autres	0		A	
4820.20.00	INDUSTRY	- Cahiers	0		A	
4820.30.00	INDUSTRY	- Classeurs, reliures (autres que les couvertures pour livres), chemises et couvertures à dossiers	0		A	
4820.40.00	INDUSTRY	- Liasses et carnets <i>manifold</i> , même comportant des feuilles de papier carbone	0		A	
4820.50.00	INDUSTRY	- Albums pour échantillonnages ou pour collections	0		A	
4820.90.00	INDUSTRY	- autres	0		A	
4821		Étiquettes de tous genres, en papier ou carton, imprimées ou non				
		- imprimées				
4821.10.10	INDUSTRY	-- autoadhésives	0		A	
4821.10.90	INDUSTRY	-- autres	0		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
		- autres				
4821.90.10	INDUSTRY	-- autoadhésives	0		A	
4821.90.90	INDUSTRY	-- autres	0		A	
4822		Tambours, bobines, fusettes, canettes et supports similaires, en pâte à papier, papier ou carton, même perforés ou durcis				
4822.10.00	INDUSTRY	- des types utilisés pour l'enroulement des fils textiles	0		A	
4822.90.00	INDUSTRY	- autres	0		A	
4823		Autres papiers, cartons, ouate de cellulose et nappes de fibres de cellulose découpés à format; autres ouvrages en pâte à papier, papier, carton, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose				
4823.20.00	INDUSTRY	- Papier et carton-filtre	0		A	
4823.40.00	INDUSTRY	- Papiers à diagrammes pour appareils enregistreurs, en bobines, en feuilles ou en disques	0		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
		- Plateaux, plats, assiettes, tasses, gobelets et articles similaires, en papier ou carton				
4823.61.00	INDUSTRY	-- en bambou	0		A	
		-- autres				
4823.69.10	INDUSTRY	--- Plateaux, plats et assiettes	0		A	
4823.69.90	INDUSTRY	--- autres	0		A	
		- Articles moulés ou pressés en pâte à papier				
4823.70.10	INDUSTRY	-- Emballages alvéolaires pour œufs	0		A	
4823.70.90	INDUSTRY	-- autres	0		A	
		- autres				
4823.90.40	INDUSTRY	-- Papiers et cartons des types utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques	0		A	
4823.90.85	INDUSTRY	-- autres	0		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
49		CHAPITRE 49 – PRODUITS DE L'ÉDITION, DE LA PRESSE OU DES AUTRES INDUSTRIES GRAPHIQUES; TEXTES MANUSCRITS OU DACTYLOGRAPHIÉS ET PLANS				
4901		Livres, brochures et imprimés similaires, même sur feuillets isolés				
4901.10.00	INDUSTRY	- en feuillets isolés, même pliés	0		A	
		- autres				
4901.91.00	INDUSTRY	-- Dictionnaires et encyclopédies, même en fascicules	0		A	
4901.99.00	INDUSTRY	-- autres	0		A	
4902		Journaux et publications périodiques imprimés, même illustrés ou contenant de la publicité				
4902.10.00	INDUSTRY	- paraissant au moins quatre fois par semaine	0		A	
4902.90.00	INDUSTRY	- autres	0		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
4903.00.00	INDUSTRY	Albums ou livres d'images et albums à dessiner ou à colorier, pour enfants	0		A	
4904.00.00	INDUSTRY	Musique manuscrite ou imprimée, illustrée ou non, même reliée	0		A	
4905		Ouvrages cartographiques de tous genres, y compris les cartes murales, les plans topographiques et les globes, imprimés				
4905.10.00	INDUSTRY	- Globes	0		A	
		- autres				
4905.91.00	INDUSTRY	-- sous forme de livres ou de brochures	0		A	
4905.99.00	INDUSTRY	-- autres	0		A	
4906.00.00	INDUSTRY	Plans et dessins d'architectes, d'ingénieurs et autres plans et dessins industriels, commerciaux, topographiques ou similaires, obtenus en original à la main; textes écrits à la main; reproductions photographiques sur papier sensibilisé et copies obtenues au carbone des plans, dessins ou textes visés ci-dessus	0		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
		Timbres-poste, timbres fiscaux et analogues, non oblitérés, ayant cours ou destinés à avoir cours dans le pays dans lequel ils ont, ou auront, une valeur faciale reconnue; papier timbré; billets de banque; chèques; titres d'actions ou d'obligations et titres similaires				
4907.00.10	INDUSTRY	- Timbres-poste, timbres fiscaux et analogues	0		A	
4907.00.30	INDUSTRY	- Billets de banque	0		A	
4907.00.90	INDUSTRY	- autres	0		A	
4908		Décalcomanies de tous genres				
4908.10.00	INDUSTRY	- Décalcomanies vitrifiables	0		A	
4908.90.00	INDUSTRY	- autres	0		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
4909.00.00	INDUSTRY	Cartes postales imprimées ou illustrées; cartes imprimées comportant des vœux ou des messages personnels, même illustrées, avec ou sans enveloppes, garnitures ou applications	0		A	
4910.00.00	INDUSTRY	Calendriers de tous genres, imprimés, y compris les blocs de calendriers à effeuiller	0		A	
4911		Autres imprimés, y compris les images, les gravures et les photographies				
		- Imprimés publicitaires, catalogues commerciaux et similaires				
4911.10.10	INDUSTRY	-- Catalogues commerciaux	0		A	
4911.10.90	INDUSTRY	-- autres	0		A	
		- autres				
4911.91.00	INDUSTRY	-- Images, gravures et photographies	0		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
4911.99.00	INDUSTRY	-- autres	0		A	
50		CHAPITRE 50 – SOIE				
5001.00.00	AGRI	Cocons de vers à soie propres au dévidage	0		A	
5002.00.00	AGRI	Soie grège (non moulinée)	0		A	
5003.00.00	AGRI	Déchets de soie (y compris les cocons non dévidables, les déchets de fils et les effilochés)	0		A	
		Fils de soie (autres que les fils de déchets de soie) non conditionnés pour la vente au détail				
5004.00.10	INDUSTRY	- écrus, décreués ou blanchis	4		A	
5004.00.90	INDUSTRY	- autres	4		A	
		Fils de déchets de soie, non conditionnés pour la vente au détail				
5005.00.10	INDUSTRY	- écrus, décreués ou blanchis	2,9		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
5005.00.90	INDUSTRY	- autres	2,9		A	
		Fils de soie ou de déchets de soie, conditionnés pour la vente au détail; poil de Messine (crin de Florence)				
5006.00.10	INDUSTRY	- Fils de soie	5		A	
5006.00.90	INDUSTRY	- Fils de déchets de soie; poil de Messine (crin de Florence)	2,9		A	
5007		Tissus de soie ou de déchets de soie				
5007.10.00	INDUSTRY	- Tissus de bourrette	3		A	
5007.20	INDUSTRY	- autres tissus, contenant au moins 85 % en poids de soie ou de déchets de soie autres que la bourrette				
		-- Crêpes				
5007.20.11	INDUSTRY	--- écrus, décrus ou blanchis	6,9		A	
5007.20.19	INDUSTRY	--- autres	6,9		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
		-- Pongés, habutaï, honan, shantung, corah et tissus similaires d'Extrême-Orient, de soie pure (non mélangée de bourre de soie, de déchets de bourre de soie ou d'autres matières textiles)				
5007.20.21	INDUSTRY	--- à armure toile, écrus ou simplement décrus	5,3		A	
		--- autres				
5007.20.31	INDUSTRY	---- à armure toile	7,5		A	
5007.20.39	INDUSTRY	---- autres	7,5		A	
		-- autres				
5007.20.41	INDUSTRY	--- Tissus clairs (non serrés)	7,2		A	
		--- autres				
5007.20.51	INDUSTRY	---- écrus, décrus ou blanchis	7,2		A	
5007.20.59	INDUSTRY	---- teints	7,2		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
		---- en fils de diverses couleurs				
5007.20.61	INDUSTRY	----- d'une largeur excédant 57 cm mais n'excédant pas 75 cm	7,2		A	
5007.20.69	INDUSTRY	----- autres	7,2		A	
5007.20.71	INDUSTRY	---- imprimés	7,2		A	
		- autres tissus				
5007.90.10	INDUSTRY	-- écrus, décrués ou blanchis	6,9		A	
5007.90.30	INDUSTRY	-- teints	6,9		A	
5007.90.50	INDUSTRY	-- en fils de diverses couleurs	6,9		A	
5007.90.90	INDUSTRY	-- imprimés	6,9		A	
51		CHAPITRE 51 – LAINE, POILS FINS OU GROSSIERS; FILS ET TISSUS DE CRIN				
5101		Laines, non cardées ni peignées				
		- en suint, y compris les laines lavées à dos				

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
5101.11.00	AGRI	-- Laines de tonte	0		A	
5101.19.00	AGRI	-- autres	0		A	
		- dégraissées, non carbonisées				
5101.21.00	AGRI	-- Laines de tonte	0		A	
5101.29.00	AGRI	-- autres	0		A	
5101.30.00	AGRI	- carbonisées	0		A	
5102		Poils fins ou grossiers, non cardés ni peignés				
		- Poils fins				
5102.11.00	AGRI	-- de chèvre du Cachemire	0		A	
		-- autres				
5102.19.10	AGRI	--- de lapin angora	0		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
5102.19.30	AGRI	--- d'alpaga, de lama, de vigogne	0		A	
5102.19.40	AGRI	--- de chameau et dromadaire, de yack, de chèvre mohair, de chèvre du Tibet et de chèvres similaires	0		A	
5102.19.90	AGRI	--- d'autres lapins que le lapin angora, de lièvre, de castor, de ragondin et de rat musqué	0		A	
5102.20.00	AGRI	- Poils grossiers	0		A	
5103		Déchets de laine ou de poils fins ou grossiers, y compris les déchets de fils mais à l'exclusion des effilochés				
		- Blousses de laine ou de poils fins				
5103.10.10	AGRI	-- non carbonisées	0		A	
5103.10.90	AGRI	-- carbonisées	0		A	
5103.20.00	AGRI	- autres déchets de laine ou de poils fins	0		A	
5103.30.00	AGRI	- Déchets de poils grossiers	0		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
5104.00.00	INDUSTRY	Effilochés de laine ou de poils fins ou grossiers	0		A	
5105		Laine, poils fins ou grossiers, cardés ou peignés (y compris la "laine peignée en vrac")				
5105.10.00	INDUSTRY	- Laine cardée	2		A	
		- Laine peignée				
5105.21.00	INDUSTRY	-- "Laine peignée en vrac"	2		A	
5105.29.00	INDUSTRY	-- autre	2		A	
		- Poils fins, cardés ou peignés				
5105.31.00	INDUSTRY	-- de chèvre du Cachemire	2		A	
5105.39.00	INDUSTRY	-- autres	2		A	
5105.40.00	INDUSTRY	- Poils grossiers, cardés ou peignés	2		A	
5106		Fils de laine cardée, non conditionnés pour la vente au détail				

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
		- contenant au moins 85 % en poids de laine				
5106.10.10	INDUSTRY	-- écrus	3,8		A	
5106.10.90	INDUSTRY	-- autres	3,8		A	
5106.20	INDUSTRY	- contenant moins de 85 % en poids de laine				
5106.20.10	INDUSTRY	-- contenant au moins 85 % en poids de laine et de poils fins	3,8		A	
		-- autres				
5106.20.91	INDUSTRY	--- écrus	4		A	
5106.20.99	INDUSTRY	--- autres	4		A	
5107		Fils de laine peignée, non conditionnés pour la vente au détail				
		- contenant au moins 85 % en poids de laine				
5107.10.10	INDUSTRY	-- écrus	3,8		A	
5107.10.90	INDUSTRY	-- autres	3,8		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
5107.20	INDUSTRY	- contenant moins de 85 % en poids de laine				
		-- contenant au moins 85 % en poids de laine et de poils fins				
5107.20.10	INDUSTRY	--- écrus	4		A	
5107.20.30	INDUSTRY	--- autres	4		A	
		-- autres				
		--- mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques discontinues				
5107.20.51	INDUSTRY	---- écrus	4		A	
5107.20.59	INDUSTRY	---- autres	4		A	
		--- autrement mélangés				
5107.20.91	INDUSTRY	---- écrus	4		A	
5107.20.99	INDUSTRY	---- autres	4		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
5108		Fils de poils fins, cardés ou peignés, non conditionnés pour la vente au détail				
		- cardés				
5108.10.10	INDUSTRY	-- écrus	3,2		A	
5108.10.90	INDUSTRY	-- autres	3,2		A	
		- peignés				
5108.20.10	INDUSTRY	-- écrus	3,2		A	
5108.20.90	INDUSTRY	-- autres	3,2		A	
5109		Fils de laine ou de poils fins, conditionnés pour la vente au détail				
		- contenant au moins 85 % en poids de laine ou de poils fins				
5109.10.10	INDUSTRY	-- en boules, en pelotes, en écheveaux ou en échevettes d'un poids excédant 125 g mais n'excédant pas 500 g	3,8		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
5109.10.90	INDUSTRY	-- autres	5		A	
5109.90.00	INDUSTRY	- autres	5		A	
5110.00.00	INDUSTRY	Fils de poils grossiers ou de crin (y compris les fils de crin guipés), même conditionnés pour la vente au détail	3,5		A	
5111		Tissus de laine cardée ou de poils fins cardés				
		- contenant au moins 85 % en poids de laine ou de poils fins				
5111.11.00	INDUSTRY	-- d'un poids n'excédant pas 300 g/m ²	8		A	
5111.19.00	INDUSTRY	-- autres	8		A	
5111.20.00	INDUSTRY	- autres, mélangés principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels	8		A	
		- autres, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles discontinues				

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
5111.30.10	INDUSTRY	-- d'un poids n'excédant pas 300 g/m ²	8		A	
5111.30.80	INDUSTRY	-- d'un poids excédant 300 g/m ²	8		A	
5111.90	INDUSTRY	- autres				
5111.90.10	INDUSTRY	-- contenant en poids plus de 10 % au total de matières textiles du chapitre 50	7,2		A	
		-- autres				
5111.90.91	INDUSTRY	--- d'un poids n'excédant pas 300 g/m ²	8		A	
5111.90.98	INDUSTRY	--- d'un poids excédant 300 g/m ²	8		A	
5112		Tissus de laine peignée ou de poils fins peignés				
		- contenant au moins 85 % en poids de laine ou de poils fins				
5112.11.00	INDUSTRY	-- d'un poids n'excédant pas 200 g/m ²	8		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
5112.19.00	INDUSTRY	-- autres	8		A	
5112.20.00	INDUSTRY	- autres, mélangés principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels	8		A	
		- autres, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles discontinues				
5112.30.10	INDUSTRY	-- d'un poids n'excédant pas 200 g/m ²	8		A	
5112.30.80	INDUSTRY	-- d'un poids excédant 200 g/m ²	8		A	
5112.90	INDUSTRY	- autres				
5112.90.10	INDUSTRY	-- contenant en poids plus de 10 % au total de matières textiles du chapitre 50	7,2		A	
		-- autres				
5112.90.91	INDUSTRY	--- d'un poids n'excédant pas 200 g/m ²	8		A	
5112.90.98	INDUSTRY	--- d'un poids excédant 200 g/m ²	8		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
5113.00.00	INDUSTRY	Tissus de poils grossiers ou de crin	5,3		A	
52		CHAPITRE 52 – COTON				
		Coton, non cardé ni peigné				
5201.00.10	AGRI	- hydrophile ou blanchi	0		A	
5201.00.90	AGRI	- autre	0		A	
5202		Déchets de coton (y compris les déchets de fils et les effilochés)				
5202.10.00	AGRI	- Déchets de fils	0		A	
		- autres				
5202.91.00	AGRI	-- Effilochés	0		A	
5202.99.00	AGRI	-- autres	0		A	
5203.00.00	AGRI	Coton, cardé ou peigné	0		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
5204		Fils à coudre de coton, même conditionnés pour la vente au détail				
		- non conditionnés pour la vente au détail				
5204.11.00	INDUSTRY	-- contenant au moins 85 % en poids de coton	4		A	
5204.19.00	INDUSTRY	-- autres	4		A	
5204.20.00	INDUSTRY	- conditionnés pour la vente au détail	5		A	
5205		Fils de coton (autres que les fils à coudre), contenant au moins 85 % en poids de coton, non conditionnés pour la vente au détail				
		- Fils simples, en fibres non peignées				
5205.11.00	INDUSTRY	-- titrant 714,29 décitex ou plus (n'excédant pas 14 numéros métriques)	4		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
5205.12.00	INDUSTRY	-- titrant moins de 714,29 décitex mais pas moins de 232,56 décitex (excédant 14 numéros métriques mais n'excédant pas 43 numéros métriques)	4		A	
5205.13.00	INDUSTRY	-- titrant moins de 232,56 décitex mais pas moins de 192,31 décitex (excédant 43 numéros métriques mais n'excédant pas 52 numéros métriques)	4		A	
5205.14.00	INDUSTRY	-- titrant moins de 192,31 décitex mais pas moins de 125 décitex (excédant 52 numéros métriques mais n'excédant pas 80 numéros métriques)	4		A	
		-- titrant moins de 125 décitex (excédant 80 numéros métriques)				
5205.15.10	INDUSTRY	--- titrant moins de 125 décitex mais pas moins de 83,33 décitex (excédant 80 numéros métriques mais n'excédant pas 120 numéros métriques)	4,4		A	
5205.15.90	INDUSTRY	--- titrant moins de 83,33 décitex (excédant 120 numéros métriques)	4		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
		- Fils simples, en fibres peignées				
5205.21.00	INDUSTRY	-- titrant 714,29 décitex ou plus (n'excédant pas 14 numéros métriques)	4		A	
5205.22.00	INDUSTRY	-- titrant moins de 714,29 décitex mais pas moins de 232,56 décitex (excédant 14 numéros métriques mais n'excédant pas 43 numéros métriques)	4		A	
5205.23.00	INDUSTRY	-- titrant moins de 232,56 décitex mais pas moins de 192,31 décitex (excédant 43 numéros métriques mais n'excédant pas 52 numéros métriques)	4		A	
5205.24.00	INDUSTRY	-- titrant moins de 192,31 décitex mais pas moins de 125 décitex (excédant 52 numéros métriques mais n'excédant pas 80 numéros métriques)	4		A	
5205.26.00	INDUSTRY	-- titrant moins de 125 décitex mais pas moins de 106,38 décitex (excédant 80 numéros métriques mais n'excédant pas 94 numéros métriques)	4		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
5205.27.00	INDUSTRY	-- titrant moins de 106,38 décitex mais pas moins de 83,33 décitex (excédant 94 numéros métriques mais n'excédant pas 120 numéros métriques)	4		A	
5205.28.00	INDUSTRY	-- titrant moins de 83,33 décitex (excédant 120 numéros métriques)	4		A	
		- Fils retors ou câblés, en fibres non peignées				
5205.31.00	INDUSTRY	-- titrant en fils simples 714,29 décitex ou plus (n'excédant pas 14 numéros métriques en fils simples)	4		A	
5205.32.00	INDUSTRY	-- titrant en fils simples moins de 714,29 décitex mais pas moins de 232,56 décitex (excédant 14 numéros métriques mais n'excédant pas 43 numéros métriques en fils simples)	4		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
5205.33.00	INDUSTRY	-- titrant en fils simples moins de 232,56 décitex mais pas moins de 192,31 décitex (excédant 43 numéros métriques mais n'excédant pas 52 numéros métriques en fils simples)	4		A	
5205.34.00	INDUSTRY	-- titrant en fils simples moins de 192,31 décitex mais pas moins de 125 décitex (excédant 52 numéros métriques mais n'excédant pas 80 numéros métriques en fils simples)	4		A	
5205.35.00	INDUSTRY	-- titrant en fils simples moins de 125 décitex (excédant 80 numéros métriques en fils simples)	4		A	
		- Fils retors ou câblés, en fibres peignées				
5205.41.00	INDUSTRY	-- titrant en fils simples 714,29 décitex ou plus (n'excédant pas 14 numéros métriques en fils simples)	4		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
5205.42.00	INDUSTRY	-- titrant en fils simples moins de 714,29 décitex mais pas moins de 232,56 décitex (excédant 14 numéros métriques mais n'excédant pas 43 numéros métriques en fils simples)	4		A	
5205.43.00	INDUSTRY	-- titrant en fils simples moins de 232,56 décitex mais pas moins de 192,31 décitex (excédant 43 numéros métriques mais n'excédant pas 52 numéros métriques en fils simples)	4		A	
5205.44.00	INDUSTRY	-- titrant en fils simples moins de 192,31 décitex mais pas moins de 125 décitex (excédant 52 numéros métriques mais n'excédant pas 80 numéros métriques en fils simples)	4		A	
5205.46.00	INDUSTRY	-- titrant en fils simples moins de 125 décitex mais pas moins de 106,38 décitex (excédant 80 numéros métriques mais n'excédant pas 94 numéros métriques en fils simples)	4		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
5205.47.00	INDUSTRY	-- titrant en fils simples moins de 106,38 décitex mais pas moins de 83,33 décitex (excédant 94 numéros métriques mais n'excédant pas 120 numéros métriques en fils simples)	4		A	
5205.48.00	INDUSTRY	-- titrant en fils simples moins de 83,33 décitex (excédant 120 numéros métriques en fils simples)	4		A	
5206		Fils de coton (autres que les fils à coudre), contenant moins de 85 % en poids de coton, non conditionnés pour la vente au détail				
		- Fils simples, en fibres non peignées				
5206.11.00	INDUSTRY	-- titrant 714,29 décitex ou plus (n'excédant pas 14 numéros métriques)	4		A	
5206.12.00	INDUSTRY	-- titrant moins de 714,29 décitex mais pas moins de 232,56 décitex (excédant 14 numéros métriques mais n'excédant pas 43 numéros métriques)	4		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
5206.13.00	INDUSTRY	-- titrant moins de 232,56 décitex mais pas moins de 192,31 décitex (excédant 43 numéros métriques mais n'excédant pas 52 numéros métriques)	4		A	
5206.14.00	INDUSTRY	-- titrant moins de 192,31 décitex mais pas moins de 125 décitex (excédant 52 numéros métriques mais n'excédant pas 80 numéros métriques)	4		A	
5206.15.00	INDUSTRY	-- titrant moins de 125 décitex (excédant 80 numéros métriques)	4		A	
		- Fils simples, en fibres peignées				
5206.21.00	INDUSTRY	-- titrant 714,29 décitex ou plus (n'excédant pas 14 numéros métriques)	4		A	
5206.22.00	INDUSTRY	-- titrant moins de 714,29 décitex mais pas moins de 232,56 décitex (excédant 14 numéros métriques mais n'excédant pas 43 numéros métriques)	4		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
5206.23.00	INDUSTRY	-- titrant moins de 232,56 décitex mais pas moins de 192,31 décitex (excédant 43 numéros métriques mais n'excédant pas 52 numéros métriques)	4		A	
5206.24.00	INDUSTRY	-- titrant moins de 192,31 décitex mais pas moins de 125 décitex (excédant 52 numéros métriques mais n'excédant pas 80 numéros métriques)	4		A	
5206.25.00	INDUSTRY	-- titrant moins de 125 décitex (excédant 80 numéros métriques)	4		A	
		- Fils retors ou câblés, en fibres non peignées				
5206.31.00	INDUSTRY	-- titrant en fils simples 714,29 décitex ou plus (n'excédant pas 14 numéros métriques en fils simples)	4		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
5206.32.00	INDUSTRY	-- titrant en fils simples moins de 714,29 décitex mais pas moins de 232,56 décitex (excédant 14 numéros métriques mais n'excédant pas 43 numéros métriques en fils simples)	4		A	
5206.33.00	INDUSTRY	-- titrant en fils simples moins de 232,56 décitex mais pas moins de 192,31 décitex (excédant 43 numéros métriques mais n'excédant pas 52 numéros métriques en fils simples)	4		A	
5206.34.00	INDUSTRY	-- titrant en fils simples moins de 192,31 décitex mais pas moins de 125 décitex (excédant 52 numéros métriques mais n'excédant pas 80 numéros métriques en fils simples)	4		A	
5206.35.00	INDUSTRY	-- titrant en fils simples moins de 125 décitex (excédant 80 numéros métriques en fils simples)	4		A	
		- Fils retors ou câblés, en fibres peignées				

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
5206.41.00	INDUSTRY	-- titrant en fils simples 714,29 décitex ou plus (n'excédant pas 14 numéros métriques en fils simples)	4		A	
5206.42.00	INDUSTRY	-- titrant en fils simples moins de 714,29 décitex mais pas moins de 232,56 décitex (excédant 14 numéros métriques mais n'excédant pas 43 numéros métriques en fils simples)	4		A	
5206.43.00	INDUSTRY	-- titrant en fils simples moins de 232,56 décitex mais pas moins de 192,31 décitex (excédant 43 numéros métriques mais n'excédant pas 52 numéros métriques en fils simples)	4		A	
5206.44.00	INDUSTRY	-- titrant en fils simples moins de 192,31 décitex mais pas moins de 125 décitex (excédant 52 numéros métriques mais n'excédant pas 80 numéros métriques en fils simples)	4		A	
5206.45.00	INDUSTRY	-- titrant en fils simples moins de 125 décitex (excédant 80 numéros métriques en fils simples)	4		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
5207		Fils de coton (autres que les fils à coudre) conditionnés pour la vente au détail				
5207.10.00	INDUSTRY	- contenant au moins 85 % en poids de coton	5		A	
5207.90.00	INDUSTRY	- autres	5		A	
5208		Tissus de coton, contenant au moins 85 % en poids de coton, d'un poids n'excédant pas 200 g/m ²				
		- écrus				
		-- à armure toile, d'un poids n'excédant pas 100 g/m ²				
5208.11.10	INDUSTRY	--- Tissus pour la fabrication de bandages, pansements et gazes à pansement	8		A	
5208.11.90	INDUSTRY	--- autres	8		A	
5208.12	INDUSTRY	-- à armure toile, d'un poids excédant 100 g/m ²				

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
		--- à armure toile, d'un poids excédant 100 g/m ² mais n'excédant pas 130 g/m ² , d'une largeur				
5208.12.16	INDUSTRY	---- n'excédant pas 165 cm	8		A	
5208.12.19	INDUSTRY	---- excédant 165 cm	8		A	
		--- à armure toile, d'un poids excédant 130 g/m ² , d'une largeur				
5208.12.96	INDUSTRY	---- n'excédant pas 165 cm	8		A	
5208.12.99	INDUSTRY	---- excédant 165 cm	8		A	
5208.13.00	INDUSTRY	-- à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	8		A	
5208.19.00	INDUSTRY	-- autres tissus	8		A	
		- blanchis				
		-- à armure toile, d'un poids n'excédant pas 100 g/m ²				
5208.21.10	INDUSTRY	--- Tissus pour la fabrication de bandages, pansements et gazes à pansement	8		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
5208.21.90	INDUSTRY	--- autres	8		A	
5208.22	INDUSTRY	-- à armure toile, d'un poids excédant 100 g/m ²				
		--- à armure toile, d'un poids excédant 100 g/m ² mais n'excédant pas 130 g/m ² , d'une largeur				
5208.22.16	INDUSTRY	---- n'excédant pas 165 cm	8		A	
5208.22.19	INDUSTRY	---- excédant 165 cm	8		A	
		--- à armure toile, d'un poids excédant 130 g/m ² , d'une largeur				
5208.22.96	INDUSTRY	---- n'excédant pas 165 cm	8		A	
5208.22.99	INDUSTRY	---- excédant 165 cm	8		A	
5208.23.00	INDUSTRY	-- à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	8		A	
5208.29.00	INDUSTRY	-- autres tissus	8		A	
		- teints				

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
5208.31.00	INDUSTRY	-- à armure toile, d'un poids n'excédant pas 100 g/m ²	8		A	
5208.32	INDUSTRY	-- à armure toile, d'un poids excédant 100 g/m ²				
		--- à armure toile, d'un poids excédant 100 g/m ² mais n'excédant pas 130 g/m ² , d'une largeur				
5208.32.16	INDUSTRY	---- n'excédant pas 165 cm	8		A	
5208.32.19	INDUSTRY	---- excédant 165 cm	8		A	
		--- à armure toile, d'un poids excédant 130 g/m ² , d'une largeur				
5208.32.96	INDUSTRY	---- n'excédant pas 165 cm	8		A	
5208.32.99	INDUSTRY	---- excédant 165 cm	8		A	
5208.33.00	INDUSTRY	-- à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	8		A	
5208.39.00	INDUSTRY	-- autres tissus	8		A	
		- en fils de diverses couleurs				

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
5208.41.00	INDUSTRY	-- à armure toile, d'un poids n'excédant pas 100 g/m ²	8		A	
5208.42.00	INDUSTRY	-- à armure toile, d'un poids excédant 100 g/m ²	8		A	
5208.43.00	INDUSTRY	-- à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	8		A	
5208.49.00	INDUSTRY	-- autres tissus	8		A	
		- imprimés				
5208.51.00	INDUSTRY	-- à armure toile, d'un poids n'excédant pas 100 g/m ²	8		A	
5208.52.00	INDUSTRY	-- à armure toile, d'un poids excédant 100 g/m ²	8		A	
		-- autres tissus				
5208.59.10	INDUSTRY	--- à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	8		A	
5208.59.90	INDUSTRY	--- autres	8		A	
5209		Tissus de coton, contenant au moins 85 % en poids de coton, d'un poids excédant 200 g/m ²				
		- écrus				

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
5209.11.00	INDUSTRY	-- à armure toile	8		A	
5209.12.00	INDUSTRY	-- à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	8		A	
5209.19.00	INDUSTRY	-- autres tissus	8		A	
		- blanchis				
5209.21.00	INDUSTRY	-- à armure toile	8		A	
5209.22.00	INDUSTRY	-- à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	8		A	
5209.29.00	INDUSTRY	-- autres tissus	8		A	
		- teints				
5209.31.00	INDUSTRY	-- à armure toile	8		A	
5209.32.00	INDUSTRY	-- à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	8		A	
5209.39.00	INDUSTRY	-- autres tissus	8		A	
		- en fils de diverses couleurs				
5209.41.00	INDUSTRY	-- à armure toile	8		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
5209.42.00	INDUSTRY	-- Tissus dits "denim"	8		A	
5209.43.00	INDUSTRY	-- autres tissus à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	8		A	
5209.49.00	INDUSTRY	-- autres tissus	8		A	
		- imprimés				
5209.51.00	INDUSTRY	-- à armure toile	8		A	
5209.52.00	INDUSTRY	-- à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	8		A	
5209.59.00	INDUSTRY	-- autres tissus	8		A	
5210		Tissus de coton, contenant moins de 85 % en poids de coton, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids n'excédant pas 200 g/m ²				
		- écrus				
5210.11.00	INDUSTRY	-- à armure toile	8		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
5210.19.00	INDUSTRY	-- autres tissus	8		A	
		- blanchis				
5210.21.00	INDUSTRY	-- à armure toile	8		A	
5210.29.00	INDUSTRY	-- autres tissus	8		A	
		- teints				
5210.31.00	INDUSTRY	-- à armure toile	8		A	
5210.32.00	INDUSTRY	-- à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	8		A	
5210.39.00	INDUSTRY	-- autres tissus	8		A	
		- en fils de diverses couleurs				
5210.41.00	INDUSTRY	-- à armure toile	8		A	
5210.49.00	INDUSTRY	-- autres tissus	8		A	
		- imprimés				

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
5210.51.00	INDUSTRY	-- à armure toile	8		A	
5210.59.00	INDUSTRY	-- autres tissus	8		A	
5211		Tissus de coton, contenant moins de 85 % en poids de coton, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids excédant 200 g/m ²				
		- écrus				
5211.11.00	INDUSTRY	-- à armure toile	8		A	
5211.12.00	INDUSTRY	-- à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	8		A	
5211.19.00	INDUSTRY	-- autres tissus	8		A	
5211.20.00	INDUSTRY	- blanchis	8		A	
		- teints				
5211.31.00	INDUSTRY	-- à armure toile	8		A	
5211.32.00	INDUSTRY	-- à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	8		A	
5211.39.00	INDUSTRY	-- autres tissus	8		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
		- en fils de diverses couleurs				
5211.41.00	INDUSTRY	-- à armure toile	8		A	
5211.42.00	INDUSTRY	-- Tissus dits "denim"	8		A	
5211.43.00	INDUSTRY	-- autres tissus à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	8		A	
		-- autres tissus				
5211.49.10	INDUSTRY	--- Tissus Jacquard	8		A	
5211.49.90	INDUSTRY	--- autres	8		A	
		- imprimés				
5211.51.00	INDUSTRY	-- à armure toile	8		A	
5211.52.00	INDUSTRY	-- à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	8		A	
5211.59.00	INDUSTRY	-- autres tissus	8		A	
5212		Autres tissus de coton				

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
		- d'un poids n'excédant pas 200 g/m ²				
		-- écrus				
5212.11.10	INDUSTRY	--- mélangés principalement ou uniquement avec du lin	8		A	
5212.11.90	INDUSTRY	--- autrement mélangés	8		A	
		-- blanchis				
5212.12.10	INDUSTRY	--- mélangés principalement ou uniquement avec du lin	8		A	
5212.12.90	INDUSTRY	--- autrement mélangés	8		A	
		-- teints				
5212.13.10	INDUSTRY	--- mélangés principalement ou uniquement avec du lin	8		A	
5212.13.90	INDUSTRY	--- autrement mélangés	8		A	
		-- en fils de diverses couleurs				
5212.14.10	INDUSTRY	--- mélangés principalement ou uniquement avec du lin	8		A	
5212.14.90	INDUSTRY	--- autrement mélangés	8		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
		-- imprimés				
5212.15.10	INDUSTRY	--- mélangés principalement ou uniquement avec du lin	8		A	
5212.15.90	INDUSTRY	--- autrement mélangés	8		A	
		- d'un poids excédant 200 g/m ²				
		-- écrus				
5212.21.10	INDUSTRY	--- mélangés principalement ou uniquement avec du lin	8		A	
5212.21.90	INDUSTRY	--- autrement mélangés	8		A	
		-- blanchis				
5212.22.10	INDUSTRY	--- mélangés principalement ou uniquement avec du lin	8		A	
5212.22.90	INDUSTRY	--- autrement mélangés	8		A	
		-- teints				
5212.23.10	INDUSTRY	--- mélangés principalement ou uniquement avec du lin	8		A	
5212.23.90	INDUSTRY	--- autrement mélangés	8		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
		-- en fils de diverses couleurs				
5212.24.10	INDUSTRY	--- mélangés principalement ou uniquement avec du lin	8		A	
5212.24.90	INDUSTRY	--- autrement mélangés	8		A	
		-- imprimés				
5212.25.10	INDUSTRY	--- mélangés principalement ou uniquement avec du lin	8		A	
5212.25.90	INDUSTRY	--- autrement mélangés	8		A	
53		CHAPITRE 53 – AUTRES FIBRES TEXTILES VÉGÉTALES; FILS DE PAPIER ET TISSUS DE FILS DE PAPIER				
5301		Lin brut ou travaillé mais non filé; étoupes et déchets de lin (y compris les déchets de fils et les effilochés)				
5301.10.00	AGRI	- Lin brut ou roui	0		A	
		- Lin brisé, teillé, peigné ou autrement travaillé, mais non filé				

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
5301.21.00	AGRI	-- brisé ou teillé	0		A	
5301.29.00	AGRI	-- autre	0		A	
5301.30.00	AGRI	- Étopes et déchets de lin	0		A	
5302		Chanvre (<i>Cannabis sativa</i> L.) brut ou travaillé mais non filé; étoupes et déchets de chanvre (y compris les déchets de fils et les effilochés)				
5302.10.00	AGRI	- Chanvre brut ou roui	0		A	
5302.90.00	AGRI	- autres	0		A	
5303		Jute et autres fibres textiles libériennes (à l'exclusion du lin, du chanvre et de la ramie), bruts ou travaillés mais non filés; étoupes et déchets de ces fibres (y compris les déchets de fils et les effilochés)				
5303.10.00	INDUSTRY	- Jute et autres fibres textiles libériennes, bruts ou rouis	0		A	
5303.90.00	INDUSTRY	- autres	0		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
5305.00.00	INDUSTRY	Coco, abaca (chanvre de Manille ou <i>Musa textilis</i> Nee), ramie et autres fibres textiles végétales non dénommées ni comprises ailleurs, bruts ou travaillés mais non filés; étoupes et déchets de ces fibres (y compris les déchets de fils et les effilochés)	0		A	
5306		Fils de lin				
5306.10	INDUSTRY	- simples				
		-- non conditionnés pour la vente au détail				
5306.10.10	INDUSTRY	--- titrant 833,3 décitex ou plus (n'excédant pas 12 numéros métriques)	4		A	
5306.10.30	INDUSTRY	--- titrant moins de 833,3 décitex mais pas moins de 277,8 décitex (excédant 12 numéros métriques mais n'excédant pas 36 numéros métriques)	4		A	
5306.10.50	INDUSTRY	--- titrant moins de 277,8 décitex (excédant 36 numéros métriques)	3,8		A	
5306.10.90	INDUSTRY	-- conditionnés pour la vente au détail	5		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
		- retors ou câblés				
5306.20.10	INDUSTRY	-- non conditionnés pour la vente au détail	4		A	
5306.20.90	INDUSTRY	-- conditionnés pour la vente au détail	5		A	
5307		Fils de jute ou d'autres fibres textiles libériennes du n° 5303				
5307.10.00	INDUSTRY	- simples	0		A	
5307.20.00	INDUSTRY	- retors ou câblés	0		A	
5308		Fils d'autres fibres textiles végétales; fils de papier				
5308.10.00	INDUSTRY	- Fils de coco	0		A	
		- Fils de chanvre				
5308.20.10	INDUSTRY	-- non conditionnés pour la vente au détail	3		A	
5308.20.90	INDUSTRY	-- conditionnés pour la vente au détail	4,9		A	
5308.90	INDUSTRY	- autres				

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
		-- Fils de ramie				
5308.90.12	INDUSTRY	--- titrant 277,8 décitex ou plus (n'excédant pas 36 numéros métriques)	4		A	
5308.90.19	INDUSTRY	--- titrant moins de 277,8 décitex (excédant 36 numéros métriques)	3,8		A	
5308.90.50	INDUSTRY	-- Fils de papier	4		A	
5308.90.90	INDUSTRY	-- autres	3,8		A	
5309		Tissus de lin				
		- contenant au moins 85 % en poids de lin				
		-- écrus ou blanchis				
5309.11.10	INDUSTRY	--- écrus	8		A	
5309.11.90	INDUSTRY	--- blanchis	8		A	
5309.19.00	INDUSTRY	-- autres	8		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
		- contenant moins de 85 % en poids de lin				
5309.21.00	INDUSTRY	-- écrus ou blanchis	8		A	
5309.29.00	INDUSTRY	-- autres	8		A	
5310		Tissus de jute ou d'autres fibres textiles libériennes du n° 5303				
		- écrus				
5310.10.10	INDUSTRY	-- d'une largeur n'excédant pas 150 cm	4		A	
5310.10.90	INDUSTRY	-- d'une largeur excédant 150 cm	4		A	
5310.90.00	INDUSTRY	- autres	4		A	
		Tissus d'autres fibres textiles végétales; tissus de fils de papier				
5311.00.10	INDUSTRY	- Tissus de ramie	8		A	
5311.00.90	INDUSTRY	- autres	5,8		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
54		CHAPITRE 54 – FILAMENTS SYNTHÉTIQUES OU ARTIFICIELS; LAMES ET FORMES SIMILAIRES EN MATIÈRES TEXTILES SYNTHÉTIQUES OU ARTIFICIELLES				
5401		Fils à coudre de filaments synthétiques ou artificiels, même conditionnés pour la vente au détail				
5401.10	INDUSTRY	- de filaments synthétiques				
		-- non conditionnés pour la vente au détail				
		--- Fils à âme dits <i>core yarn</i>				
5401.10.12	INDUSTRY	---- Filaments de polyester enrobés de fibres de coton	4		A	
5401.10.14	INDUSTRY	---- autres	4		A	
		--- autres				
5401.10.16	INDUSTRY	---- Fils texturés	4		A	
5401.10.18	INDUSTRY	---- autres	4		A	
5401.10.90	INDUSTRY	-- conditionnés pour la vente au détail	5		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
		- de filaments artificiels				
5401.20.10	INDUSTRY	-- non conditionnés pour la vente au détail	4		A	
5401.20.90	INDUSTRY	-- conditionnés pour la vente au détail	5		A	
5402		Fils de filaments synthétiques (autres que les fils à coudre), non conditionnés pour la vente au détail, y compris les monofilaments synthétiques de moins de 67 décitex				
		- Fils à haute ténacité de nylon ou d'autres polyamides, même texturés				
5402.11.00	INDUSTRY	-- d'aramides	4		A	
5402.19.00	INDUSTRY	-- autres	4		A	
5402.20.00	INDUSTRY	- Fils à haute ténacité de polyesters, même texturés	4		A	
		- Fils texturés				
5402.31.00	INDUSTRY	-- de nylon ou d'autres polyamides, titrant en fils simples 50 tex ou moins	4		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
5402.32.00	INDUSTRY	-- de nylon ou d'autres polyamides, titrant en fils simples plus de 50 tex	4		A	
5402.33.00	INDUSTRY	-- de polyesters	4		A	
5402.34.00	INDUSTRY	-- de polypropylène	4		A	
5402.39.00	INDUSTRY	-- autres	4		A	
		- autres fils, simples, sans torsion ou d'une torsion n'excédant pas 50 tours au mètre				
5402.44.00	INDUSTRY	-- d'élastomères	4		A	
5402.45.00	INDUSTRY	-- autres, de nylon ou d'autres polyamides	4		A	
5402.46.00	INDUSTRY	-- autres, de polyesters, partiellement orientés	4		A	
5402.47.00	INDUSTRY	-- autres, de polyesters	4		A	
5402.48.00	INDUSTRY	-- autres, de polypropylène	4		A	
5402.49.00	INDUSTRY	-- autres	4		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
		- autres fils, simples, d'une torsion excédant 50 tours au mètre				
5402.51.00	INDUSTRY	-- de nylon ou d'autres polyamides	4		A	
5402.52.00	INDUSTRY	-- de polyester	4		A	
5402.53.00	INDUSTRY	-- de polypropylène	4		A	
5402.59.00	INDUSTRY	-- autres	4		A	
		- autres fils, retors ou câblés				
5402.61.00	INDUSTRY	-- de nylon ou d'autres polyamides	4		A	
5402.62.00	INDUSTRY	-- de polyester	4		A	
5402.63.00	INDUSTRY	-- de polypropylène	4		A	
5402.69.00	INDUSTRY	-- autres	4		A	
5403		Fils de filaments artificiels (autres que les fils à coudre), non conditionnés pour la vente au détail, y compris les monofilaments artificiels de moins de 67 décitex				

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
5403.10.00	INDUSTRY	- Fils à haute ténacité en rayonne viscosa	4		A	
		- autres fils, simples				
5403.31.00	INDUSTRY	-- de rayonne viscosa, sans torsion ou d'une torsion n'excédant pas 120 tours au mètre	4		A	
5403.32.00	INDUSTRY	-- de rayonne viscosa, d'une torsion excédant 120 tours au mètre	4		A	
5403.33.00	INDUSTRY	-- d'acétate de cellulose	4		A	
5403.39.00	INDUSTRY	-- autres	4		A	
		- autres fils, retors ou câblés				
5403.41.00	INDUSTRY	-- de rayonne viscosa	4		A	
5403.42.00	INDUSTRY	-- d'acétate de cellulose	4		A	
5403.49.00	INDUSTRY	-- autres	4		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
5404		Monofilaments synthétiques de 67 décitex ou plus et dont la plus grande dimension de la coupe transversale n'excède pas 1 mm; lames et formes similaires (paille artificielle, par exemple) en matières textiles synthétiques, dont la largeur apparente n'excède pas 5 mm				
		- Monofilaments				
5404.11.00	INDUSTRY	-- d'élastomères	4		A	
5404.12.00	INDUSTRY	-- autres, de polypropylène	4		A	
5404.19.00	INDUSTRY	-- autres	4		A	
		- autres				
5404.90.10	INDUSTRY	-- de polypropylène	4		A	
5404.90.90	INDUSTRY	-- autres	4		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
5405.00.00	INDUSTRY	Monofilaments artificiels de 67 décitex ou plus et dont la plus grande dimension de la coupe transversale n'excède pas 1 mm; lames et formes similaires (paille artificielle, par exemple) en matières textiles artificielles, dont la largeur apparente n'excède pas 5 mm	3,8		A	
5406.00.00	INDUSTRY	Fils de filaments synthétiques ou artificiels (autres que les fils à coudre), conditionnés pour la vente au détail	5		A	
5407		Tissus de fils de filaments synthétiques, y compris les tissus obtenus à partir des produits du n° 5404				
5407.10.00	INDUSTRY	- Tissus obtenus à partir de fils à haute ténacité de nylon ou d'autres polyamides ou de polyesters	8		A	
5407.20	INDUSTRY	- Tissus obtenus à partir de lames ou formes similaires				
		-- de polyéthylène ou de polypropylène, d'une largeur				
5407.20.11	INDUSTRY	--- de moins de 3 m	8		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
5407.20.19	INDUSTRY	--- de 3 m ou plus	8		A	
5407.20.90	INDUSTRY	-- autres	8		A	
5407.30.00	INDUSTRY	- "Tissus" visés à la note 9 de la section XI	8		A	
		- autres tissus, contenant au moins 85 % en poids de filaments de nylon ou d'autres polyamides				
5407.41.00	INDUSTRY	-- écrus ou blanchis	8		A	
5407.42.00	INDUSTRY	-- teints	8		A	
5407.43.00	INDUSTRY	-- en fils de diverses couleurs	8		A	
5407.44.00	INDUSTRY	-- imprimés	8		A	
		- autres tissus, contenant au moins 85 % en poids de filaments de polyester texturés				
5407.51.00	INDUSTRY	-- écrus ou blanchis	8		A	
5407.52.00	INDUSTRY	-- teints	8		A	
5407.53.00	INDUSTRY	-- en fils de diverses couleurs	8		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
5407.54.00	INDUSTRY	-- imprimés	8		A	
		- autres tissus, contenant au moins 85 % en poids de filaments de polyester				
		-- contenant au moins 85 % en poids de filaments de polyester non texturés				
5407.61.10	INDUSTRY	--- écrus ou blanchis	8		A	
5407.61.30	INDUSTRY	--- teints	8		A	
5407.61.50	INDUSTRY	--- en fils de diverses couleurs	8		A	
5407.61.90	INDUSTRY	--- imprimés	8		A	
		-- autres				
5407.69.10	INDUSTRY	--- écrus ou blanchis	8		A	
5407.69.90	INDUSTRY	--- autres	8		A	
		- autres tissus, contenant au moins 85 % en poids de filaments synthétiques				

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
5407.71.00	INDUSTRY	-- écrus ou blanchis	8		A	
5407.72.00	INDUSTRY	-- teints	8		A	
5407.73.00	INDUSTRY	-- en fils de diverses couleurs	8		A	
5407.74.00	INDUSTRY	-- imprimés	8		A	
		- autres tissus, contenant moins de 85 % en poids de filaments synthétiques et mélangés principalement ou uniquement avec du coton				
5407.81.00	INDUSTRY	-- écrus ou blanchis	8		A	
5407.82.00	INDUSTRY	-- teints	8		A	
5407.83.00	INDUSTRY	-- en fils de diverses couleurs	8		A	
5407.84.00	INDUSTRY	-- imprimés	8		A	
		- autres tissus				
5407.91.00	INDUSTRY	-- écrus ou blanchis	8		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
5407.92.00	INDUSTRY	-- teints	8		A	
5407.93.00	INDUSTRY	-- en fils de diverses couleurs	8		A	
5407.94.00	INDUSTRY	-- imprimés	8		A	
5408		Tissus de fils de filaments artificiels, y compris les tissus obtenus à partir des produits du n° 5405				
5408.10.00	INDUSTRY	- Tissus obtenus à partir de fils à haute ténacité de rayonne viscose	8		A	
		- autres tissus, contenant au moins 85 % en poids de filaments ou de lames ou formes similaires, artificiels				
5408.21.00	INDUSTRY	-- écrus ou blanchis	8		A	
		-- teints				
5408.22.10	INDUSTRY	--- d'une largeur excédant 135 cm mais n'excédant pas 155 cm, à armure toile, sergé, croisé ou satin	8		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
5408.22.90	INDUSTRY	--- autres	8		A	
5408.23.00	INDUSTRY	-- en fils de diverses couleurs	8		A	
5408.24.00	INDUSTRY	-- imprimés	8		A	
		- autres tissus				
5408.31.00	INDUSTRY	-- écrus ou blanchis	8		A	
5408.32.00	INDUSTRY	-- teints	8		A	
5408.33.00	INDUSTRY	-- en fils de diverses couleurs	8		A	
5408.34.00	INDUSTRY	-- imprimés	8		A	
55		CHAPITRE 55 – FIBRES SYNTHÉTIQUES OU ARTIFICIELLES DISCONTINUES				
5501		Câbles de filaments synthétiques				
5501.10.00	INDUSTRY	- de nylon ou d'autres polyamides	4		A	
5501.20.00	INDUSTRY	- de polyester	4		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
5501.30.00	INDUSTRY	- acryliques ou modacryliques	4		A	
5501.40.00	INDUSTRY	- de polypropylène	4		A	
5501.90.00	INDUSTRY	- autres	4		A	
5502		Câbles de filaments artificiels				
5502.10.00	INDUSTRY	- d'acétate de cellulose	4		A	
5502.90.00	INDUSTRY	- autres	4		A	
5503		Fibres synthétiques discontinues, non cardées ni peignées ni autrement transformées pour la filature				
		- de nylon ou d'autres polyamides				
5503.11.00	INDUSTRY	-- d'aramides	4		A	
5503.19.00	INDUSTRY	-- autres	4		A	
5503.20.00	INDUSTRY	- de polyester	4		A	
5503.30.00	INDUSTRY	- acryliques ou modacryliques	4		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
5503.40.00	INDUSTRY	- de polypropylène	4		A	
5503.90.00	INDUSTRY	- autres	4		A	
5504		Fibres artificielles discontinues, non cardées ni peignées ni autrement transformées pour la filature				
5504.10.00	INDUSTRY	- de rayonne viscose	4		A	
5504.90.00	INDUSTRY	- autres	4		A	
5505		Déchets de fibres synthétiques ou artificielles (y compris les blousses, les déchets de fils et les effilochés)				
		- de fibres synthétiques				
5505.10.10	INDUSTRY	-- de nylon ou d'autres polyamides	4		A	
5505.10.30	INDUSTRY	-- de polyesters	4		A	
5505.10.50	INDUSTRY	-- acryliques ou modacryliques	4		A	
5505.10.70	INDUSTRY	-- de polypropylène	4		A	
5505.10.90	INDUSTRY	-- autres	4		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
5505.20.00	INDUSTRY	- de fibres artificielles	4		A	
5506		Fibres synthétiques discontinues, cardées, peignées ou autrement transformées pour la filature				
5506.10.00	INDUSTRY	- de nylon ou d'autres polyamides	4		A	
5506.20.00	INDUSTRY	- de polyester	4		A	
5506.30.00	INDUSTRY	- acryliques ou modacryliques	4		A	
5506.40.00	INDUSTRY	- de polypropylène	4		A	
5506.90.00	INDUSTRY	- autres	4		A	
5507.00.00	INDUSTRY	Fibres artificielles discontinues, cardées, peignées ou autrement transformées pour la filature	4		A	
5508		Fils à coudre de fibres synthétiques ou artificielles discontinues, même conditionnés pour la vente au détail				
		- de fibres synthétiques discontinues				
5508.10.10	INDUSTRY	-- non conditionnés pour la vente au détail	4		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
5508.10.90	INDUSTRY	-- conditionnés pour la vente au détail	5		A	
		- de fibres artificielles discontinues				
5508.20.10	INDUSTRY	-- non conditionnés pour la vente au détail	4		A	
5508.20.90	INDUSTRY	-- conditionnés pour la vente au détail	5		A	
5509		Fils de fibres synthétiques discontinues (autres que les fils à coudre), non conditionnés pour la vente au détail				
		- contenant au moins 85 % en poids de fibres discontinues de nylon ou d'autres polyamides				
5509.11.00	INDUSTRY	-- simples	4		A	
5509.12.00	INDUSTRY	-- retors ou câblés	4		A	
		- contenant au moins 85 % en poids de fibres discontinues de polyester				
5509.21.00	INDUSTRY	-- simples	4		A	
5509.22.00	INDUSTRY	-- retors ou câblés	4		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
		- contenant au moins 85 % en poids de fibres discontinues acryliques ou modacryliques				
5509.31.00	INDUSTRY	-- simples	4		A	
5509.32.00	INDUSTRY	-- retors ou câblés	4		A	
		- autres fils, contenant au moins 85 % en poids de fibres synthétiques discontinues				
5509.41.00	INDUSTRY	-- simples	4		A	
5509.42.00	INDUSTRY	-- retors ou câblés	4		A	
		- autres fils, de fibres discontinues de polyester				
5509.51.00	INDUSTRY	-- mélangées principalement ou uniquement avec des fibres artificielles discontinues	4		A	
5509.52.00	INDUSTRY	-- mélangées principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins	4		A	
5509.53.00	INDUSTRY	-- mélangées principalement ou uniquement avec du coton	4		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
5509.59.00	INDUSTRY	-- autres	4		A	
		- autres fils, de fibres discontinues acryliques ou modacryliques				
5509.61.00	INDUSTRY	-- mélangées principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins	4		A	
5509.62.00	INDUSTRY	-- mélangées principalement ou uniquement avec du coton	4		A	
5509.69.00	INDUSTRY	-- autres	4		A	
		- autres fils				
5509.91.00	INDUSTRY	-- mélangés principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins	4		A	
5509.92.00	INDUSTRY	-- mélangés principalement ou uniquement avec du coton	4		A	
5509.99.00	INDUSTRY	-- autres	4		A	
5510		Fils de fibres artificielles discontinues (autres que les fils à coudre), non conditionnés pour la vente au détail				

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
		- contenant au moins 85 % en poids de fibres artificielles discontinues				
5510.11.00	INDUSTRY	-- simples	4		A	
5510.12.00	INDUSTRY	-- retors ou câblés	4		A	
5510.20.00	INDUSTRY	- autres fils, mélangés principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins	4		A	
5510.30.00	INDUSTRY	- autres fils, mélangés principalement ou uniquement avec du coton	4		A	
5510.90.00	INDUSTRY	- autres fils	4		A	
5511		Fils de fibres synthétiques ou artificielles discontinues (autres que les fils à coudre), conditionnés pour la vente au détail				
5511.10.00	INDUSTRY	- de fibres synthétiques discontinues, contenant au moins 85 % en poids de ces fibres	5		A	
5511.20.00	INDUSTRY	- de fibres synthétiques discontinues, contenant moins de 85 % en poids de ces fibres	5		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
5511.30.00	INDUSTRY	- de fibres artificielles discontinues	5		A	
5512		Tissus de fibres synthétiques discontinues contenant au moins 85 % en poids de fibres synthétiques discontinues				
		- contenant au moins 85 % en poids de fibres discontinues de polyester				
5512.11.00	INDUSTRY	-- écrus ou blanchis	8		A	
		-- autres				
5512.19.10	INDUSTRY	--- imprimés	8		A	
5512.19.90	INDUSTRY	--- autres	8		A	
		- contenant au moins 85 % en poids de fibres discontinues acryliques ou modacryliques				
5512.21.00	INDUSTRY	-- écrus ou blanchis	8		A	
		-- autres				

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
5512.29.10	INDUSTRY	--- imprimés	8		A	
5512.29.90	INDUSTRY	--- autres	8		A	
		- autres				
5512.91.00	INDUSTRY	-- écrus ou blanchis	8		A	
		-- autres				
5512.99.10	INDUSTRY	--- imprimés	8		A	
5512.99.90	INDUSTRY	--- autres	8		A	
5513		Tissus de fibres synthétiques discontinues, contenant moins de 85 % en poids de ces fibres, mêlés principalement ou uniquement avec du coton, d'un poids n'excédant pas 170 g/m ²				
		- écrus ou blanchis				
		-- en fibres discontinues de polyester, à armure toile				
5513.11.20	INDUSTRY	--- d'une largeur n'excédant pas 165 cm	8		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
5513.11.90	INDUSTRY	--- d'une largeur excédant 165 cm	8		A	
5513.12.00	INDUSTRY	-- en fibres discontinues de polyester, à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	8		A	
5513.13.00	INDUSTRY	-- autres tissus de fibres discontinues de polyester	8		A	
5513.19.00	INDUSTRY	-- autres tissus	8		A	
		- teints				
5513.21.00	INDUSTRY	-- en fibres discontinues de polyester, à armure toile	8		A	
		-- autres tissus de fibres discontinues de polyester				
5513.23.10	INDUSTRY	--- à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	8		A	
5513.23.90	INDUSTRY	--- autres	8		A	
5513.29.00	INDUSTRY	-- autres tissus	8		A	
		- en fils de diverses couleurs				
5513.31.00	INDUSTRY	-- en fibres discontinues de polyester, à armure toile	8		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
5513.39.00	INDUSTRY	-- autres tissus	8		A	
		- imprimés				
5513.41.00	INDUSTRY	-- en fibres discontinues de polyester, à armure toile	8		A	
5513.49.00	INDUSTRY	-- autres tissus	8		A	
5514		Tissus de fibres synthétiques discontinues, contenant moins de 85 % en poids de ces fibres, mêlés principalement ou uniquement avec du coton, d'un poids excédant 170 g/m ²				
		- écrus ou blanchis				
5514.11.00	INDUSTRY	-- en fibres discontinues de polyester, à armure toile	8		A	
5514.12.00	INDUSTRY	-- en fibres discontinues de polyester, à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	8		A	
		-- autres tissus				
5514.19.10	INDUSTRY	--- en fibres discontinues de polyester	8		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
5514.19.90	INDUSTRY	--- autres	8		A	
		- teints				
5514.21.00	INDUSTRY	-- en fibres discontinues de polyester, à armure toile	8		A	
5514.22.00	INDUSTRY	-- en fibres discontinues de polyester, à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	8		A	
5514.23.00	INDUSTRY	-- autres tissus de fibres discontinues de polyester	8		A	
5514.29.00	INDUSTRY	-- autres tissus	8		A	
		- en fils de diverses couleurs				
5514.30.10	INDUSTRY	-- en fibres discontinues de polyester, à armure toile	8		A	
5514.30.30	INDUSTRY	-- en fibres discontinues de polyester, à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	8		A	
5514.30.50	INDUSTRY	-- autres tissus de fibres discontinues de polyester	8		A	
5514.30.90	INDUSTRY	-- autres tissus	8		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
		- imprimés				
5514.41.00	INDUSTRY	-- en fibres discontinues de polyester, à armure toile	8		A	
5514.42.00	INDUSTRY	-- en fibres discontinues de polyester, à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	8		A	
5514.43.00	INDUSTRY	-- autres tissus de fibres discontinues de polyester	8		A	
5514.49.00	INDUSTRY	-- autres tissus	8		A	
5515		Autres tissus de fibres synthétiques discontinues				
		- de fibres discontinues de polyester				
		-- mélangées principalement ou uniquement avec des fibres discontinues de rayonne viscose				
5515.11.10	INDUSTRY	--- écrus ou blanchis	8		A	
5515.11.30	INDUSTRY	--- imprimés	8		A	
5515.11.90	INDUSTRY	--- autres	8		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
		-- mélangées principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels				
5515.12.10	INDUSTRY	--- écrus ou blanchis	8		A	
5515.12.30	INDUSTRY	--- imprimés	8		A	
5515.12.90	INDUSTRY	--- autres	8		A	
5515.13	INDUSTRY	-- mélangées principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins				
		--- mélangées principalement ou uniquement de laine ou de poils fins, cardés				
5515.13.11	INDUSTRY	---- écrus ou blanchis	8		A	
5515.13.19	INDUSTRY	---- autres	8		A	
		--- mélangées principalement ou uniquement de laine ou de poils fins, peignés				
5515.13.91	INDUSTRY	---- écrus ou blanchis	8		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
5515.13.99	INDUSTRY	---- autres	8		A	
		-- autres				
5515.19.10	INDUSTRY	--- écrus ou blanchis	8		A	
5515.19.30	INDUSTRY	--- imprimés	8		A	
5515.19.90	INDUSTRY	--- autres	8		A	
		- de fibres discontinues acryliques ou modacryliques				
		-- mélangées principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels				
5515.21.10	INDUSTRY	--- écrus ou blanchis	8		A	
5515.21.30	INDUSTRY	--- imprimés	8		A	
5515.21.90	INDUSTRY	--- autres	8		A	
5515.22	INDUSTRY	-- mélangées principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins				

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
		--- mélangées principalement ou uniquement de laine ou de poils fins, cardés				
5515.22.11	INDUSTRY	---- écrus ou blanchis	8		A	
5515.22.19	INDUSTRY	---- autres	8		A	
		--- mélangées principalement ou uniquement de laine ou de poils fins, peignés				
5515.22.91	INDUSTRY	---- écrus ou blanchis	8		A	
5515.22.99	INDUSTRY	---- autres	8		A	
5515.29.00	INDUSTRY	-- autres	8		A	
		- autres tissus				
		-- mélangés principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels				
5515.91.10	INDUSTRY	--- écrus ou blanchis	8		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
5515.91.30	INDUSTRY	--- imprimés	8		A	
5515.91.90	INDUSTRY	--- autres	8		A	
		-- autres				
5515.99.20	INDUSTRY	--- écrus ou blanchis	8		A	
5515.99.40	INDUSTRY	--- imprimés	8		A	
5515.99.80	INDUSTRY	--- autres	8		A	
5516		Tissus de fibres artificielles discontinues				
		- contenant au moins 85 % en poids de fibres artificielles discontinues				
5516.11.00	INDUSTRY	-- écrus ou blanchis	8		A	
5516.12.00	INDUSTRY	-- teints	8		A	
5516.13.00	INDUSTRY	-- en fils de diverses couleurs	8		A	
5516.14.00	INDUSTRY	-- imprimés	8		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
		- contenant moins de 85 % en poids de fibres artificielles discontinues, mélangées principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels				
5516.21.00	INDUSTRY	-- écrus ou blanchis	8		A	
5516.22.00	INDUSTRY	-- teints	8		A	
		-- en fils de diverses couleurs				
5516.23.10	INDUSTRY	--- Tissus Jacquard d'une largeur de 140 cm ou plus (couils à matelas)	8		A	
5516.23.90	INDUSTRY	--- autres	8		A	
5516.24.00	INDUSTRY	-- imprimés	8		A	
		- contenant moins de 85 % en poids de fibres artificielles discontinues, mélangées principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins				
5516.31.00	INDUSTRY	-- écrus ou blanchis	8		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
5516.32.00	INDUSTRY	-- teints	8		A	
5516.33.00	INDUSTRY	-- en fils de diverses couleurs	8		A	
5516.34.00	INDUSTRY	-- imprimés	8		A	
		- contenant moins de 85 % en poids de fibres artificielles discontinues, mélangées principalement ou uniquement avec du coton				
5516.41.00	INDUSTRY	-- écrus ou blanchis	8		A	
5516.42.00	INDUSTRY	-- teints	8		A	
5516.43.00	INDUSTRY	-- en fils de diverses couleurs	8		A	
5516.44.00	INDUSTRY	-- imprimés	8		A	
		- autres				
5516.91.00	INDUSTRY	-- écrus ou blanchis	8		A	
5516.92.00	INDUSTRY	-- teints	8		A	
5516.93.00	INDUSTRY	-- en fils de diverses couleurs	8		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
5516.94.00	INDUSTRY	-- imprimés	8		A	
56		CHAPITRE 56 – OUATES, FEUTRES ET NONTISSÉS; FILS SPÉCIAUX; FICELLES, CORDES ET CORDAGES; ARTICLES DE CORDERIE				
5601		Ouates de matières textiles et articles en ces ouates; fibres textiles d'une longueur n'excédant pas 5 mm (tontisses), nœuds et noppes (boutons) de matières textiles				
		- Ouates de matières textiles et articles en ces ouates				
		-- de coton				
5601.21.10	INDUSTRY	--- hydrophile	3,8		A	
5601.21.90	INDUSTRY	--- autre	3,8		A	
		-- de fibres synthétiques ou artificielles				
5601.22.10	INDUSTRY	--- Rouleaux d'un diamètre n'excédant pas 8 mm	3,8		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
5601.22.90	INDUSTRY	--- autres	4		A	
5601.29.00	INDUSTRY	-- autres	3,8		A	
5601.30.00	INDUSTRY	- Tontisses, nœuds et noppes (boutons) de matières textiles	3,2		A	
5602		Feutres, même imprégnés, enduits, recouverts ou stratifiés				
5602.10	INDUSTRY	- Feutres aiguilletés et produits cousus-tricotés				
		-- non imprégnés, ni enduits, ni recouverts, ni stratifiés				
		--- Feutres aiguilletés				
5602.10.11	INDUSTRY	---- de jute ou d'autres fibres textiles libériennes du n° 5303	6,7		A	
5602.10.19	INDUSTRY	---- d'autres matières textiles	6,7		A	
		--- Produits cousus-tricotés				
5602.10.31	INDUSTRY	---- de laine ou de poils fins	6,7		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
5602.10.38	INDUSTRY	---- d'autres matières textiles	6,7		A	
5602.10.90	INDUSTRY	-- imprégnés, enduits, recouverts ou stratifiés	6,7		A	
		- autres feutres, non imprégnés ni enduits ni recouverts ni stratifiés				
5602.21.00	INDUSTRY	-- de laine ou de poils fins	6,7		A	
5602.29.00	INDUSTRY	-- d'autres matières textiles	6,7		A	
5602.90.00	INDUSTRY	- autres	6,7		A	
5603		Nontissés, même imprégnés, enduits, recouverts ou stratifiés				
		- de filaments synthétiques ou artificiels				
		-- d'un poids n'excédant pas 25 g/m ²				
5603.11.10	INDUSTRY	--- enduits ou recouverts	4,3		A	
5603.11.90	INDUSTRY	--- autres	4,3		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
		-- d'un poids supérieur à 25 g/m ² mais n'excédant pas 70 g/m ²				
5603.12.10	INDUSTRY	--- enduits ou recouverts	4,3		A	
5603.12.90	INDUSTRY	--- autres	4,3		A	
		-- d'un poids supérieur à 70 g/m ² mais n'excédant pas 150 g/m ²				
5603.13.10	INDUSTRY	--- enduits ou recouverts	4,3		A	
5603.13.90	INDUSTRY	--- autres	4,3		A	
		-- d'un poids supérieur à 150 g/m ²				
5603.14.10	INDUSTRY	--- enduits ou recouverts	4,3		A	
5603.14.90	INDUSTRY	--- autres	4,3		A	
		- autres				
		-- d'un poids n'excédant pas 25 g/m ²				

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
5603.91.10	INDUSTRY	--- enduits ou recouverts	4,3		A	
5603.91.90	INDUSTRY	--- autres	4,3		A	
		-- d'un poids supérieur à 25 g/m ² mais n'excédant pas 70 g/m ²				
5603.92.10	INDUSTRY	--- enduits ou recouverts	4,3		A	
5603.92.90	INDUSTRY	--- autres	4,3		A	
		-- d'un poids supérieur à 70 g/m ² mais n'excédant pas 150 g/m ²				
5603.93.10	INDUSTRY	--- enduits ou recouverts	4,3		A	
5603.93.90	INDUSTRY	--- autres	4,3		A	
		-- d'un poids supérieur à 150 g/m ²				
5603.94.10	INDUSTRY	--- enduits ou recouverts	4,3		A	
5603.94.90	INDUSTRY	--- autres	4,3		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
5604		Fils et cordes de caoutchouc, recouverts de textiles; fils textiles, lames et formes similaires des n ^{os} 5404 ou 5405, imprégnés, enduits, recouverts ou gainés de caoutchouc ou de matière plastique				
5604.10.00	INDUSTRY	- Fils et cordes de caoutchouc, recouverts de textiles	4		A	
		- autres				
5604.90.10	INDUSTRY	-- Fils à haute ténacité de polyesters, de nylon ou d'autres polyamides ou de rayonne viscosse, imprégnés ou enduits	4		A	
5604.90.90	INDUSTRY	-- autres	4		A	
5605.00.00	INDUSTRY	Filés métalliques et fils métallisés, même guipés, constitués par des fils textiles, des lames ou formes similaires des n ^{os} 5404 ou 5405, combinés avec du métal sous forme de fils, de lames ou de poudres, ou recouverts de métal	4		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
5606.00	INDUSTRY	Fils guipés, lames et formes similaires des nos 5404 ou 5405 guipées, autres que ceux du n° 5605 et autres que les fils de crin guipés; fils de chenille; fils dits "de chaînette"				
5606.00.10	INDUSTRY	- Fils dits "de chaînette"	8		A	
		- autres				
5606.00.91	INDUSTRY	-- Fils guipés	5,3		A	
5606.00.99	INDUSTRY	-- autres	5,3		A	
5607		Ficelles, cordes et cordages, tressés ou non, même imprégnés, enduits, recouverts ou gainés de caoutchouc ou de matière plastique				
		- de sisal ou d'autres fibres textiles du genre <i>Agave</i>				
5607.21.00	INDUSTRY	-- Ficelles lieuses ou botteleuses	12		A	
5607.29.00	INDUSTRY	-- autres	12		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
		- de polyéthylène ou de polypropylène				
5607.41.00	INDUSTRY	-- Ficelles lieuses ou botteleuses	8		A	
5607.49	INDUSTRY	-- autres				
		--- titrant plus de 50 000 décitex (5 grammes par mètre)				
5607.49.11	INDUSTRY	---- tressés	8		A	
5607.49.19	INDUSTRY	---- autres	8		A	
5607.49.90	INDUSTRY	--- titrant 50 000 décitex (5 grammes par mètre) ou moins	8		A	
5607.50	INDUSTRY	- d'autres fibres synthétiques				
		-- de nylon ou d'autres polyamides ou de polyesters				
		--- titrant plus de 50 000 décitex (5 grammes par mètre)				
5607.50.11	INDUSTRY	---- tressés	8		A	
5607.50.19	INDUSTRY	---- autres	8		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
5607.50.30	INDUSTRY	--- titrant 50 000 décitex (5 grammes par mètre) ou moins	8		A	
5607.50.90	INDUSTRY	-- d'autres fibres synthétiques	8		A	
		- autres				
5607.90.20	INDUSTRY	-- d'abaca (chanvre de Manille ou <i>Musa textilis</i> Nee) ou d'autres fibres (de feuilles) dures; de jute ou d'autres fibres textiles libériennes du n° 5303	6		A	
5607.90.90	INDUSTRY	-- autres	8		A	
5608		Filets à mailles nouées, en nappes ou en pièces, obtenus à partir de ficelles, cordes ou cordages; filets confectionnés pour la pêche et autres filets confectionnés, en matières textiles				
		- en matières textiles synthétiques ou artificielles				
		-- Filets confectionnés pour la pêche				
5608.11.20	INDUSTRY	--- en ficelles, cordes ou cordages	8		A	
5608.11.80	INDUSTRY	--- autres	8		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
5608.19	INDUSTRY	-- autres				
		--- Filets confectionnés				
		---- en nylon ou en autres polyamides				
5608.19.11	INDUSTRY	----- en ficelles, cordes ou cordages	8		A	
5608.19.19	INDUSTRY	----- autres	8		A	
5608.19.30	INDUSTRY	---- autres	8		A	
5608.19.90	INDUSTRY	--- autres	8		A	
5608.90.00	INDUSTRY	- autres	8		A	
5609.00.00	INDUSTRY	Articles en fils, lames ou formes similaires des n ^{os} 5404 ou 5405, ficelles, cordes ou cordages, non dénommés ni compris ailleurs	5,8		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
57		CHAPITRE 57 – TAPIS ET AUTRES REVÊTEMENTS DE SOL EN MATIÈRES TEXTILES				
5701		Tapis en matières textiles, à points noués ou enroulés, même confectionnés				
		- de laine ou de poils fins				
5701.10.10	INDUSTRY	-- contenant en poids plus de 10 % au total de soie ou de bourre de soie (schappe)	8		A	
5701.10.90	INDUSTRY	-- autres	8 MAX 2,8 EUR/m ²		A	
		- d'autres matières textiles				
5701.90.10	INDUSTRY	-- de soie, de bourre de soie (schappe), de fibres synthétiques, de filés ou fils du n° 5605 ou en matières textiles avec des fils de métal incorporés	8		A	
5701.90.90	INDUSTRY	-- d'autres matières textiles	3,5		A	
5702		Tapis et autres revêtements de sol en matières textiles, tissés, non touffetés ni floqués, même confectionnés, y compris les tapis dits "kelim" ou "kilim", "schumacks" ou "soumak", "karamanie" et tapis similaires tissés à la main				

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
5702.10.00	INDUSTRY	- Tapis dits "kelim" ou "kilim", "schumacks" ou "soumak", "karamanie" et tapis similaires tissés à la main	3		A	
5702.20.00	INDUSTRY	- Revêtements de sol en coco	4		A	
		- autres, à velours, non confectionnés				
		-- de laine ou de poils fins				
5702.31.10	INDUSTRY	--- Tapis Axminster	8		A	
5702.31.80	INDUSTRY	--- autres	8		A	
5702.32.00	INDUSTRY	-- de matières textiles synthétiques ou artificielles	8		A	
5702.39.00	INDUSTRY	-- d'autres matières textiles	8		A	
		- autres, à velours, confectionnés				
		-- de laine ou de poils fins				
5702.41.10	INDUSTRY	--- Tapis Axminster	8		A	
5702.41.90	INDUSTRY	--- autres	8		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
5702.42.00	INDUSTRY	-- de matières textiles synthétiques ou artificielles	8		A	
5702.49.00	INDUSTRY	-- d'autres matières textiles	8		A	
5702.50	INDUSTRY	- autres, sans velours, non confectionnés				
5702.50.10	INDUSTRY	-- de laine ou de poils fins	8		A	
		-- de matières textiles synthétiques ou artificielles				
5702.50.31	INDUSTRY	--- de polypropylène	8		A	
5702.50.39	INDUSTRY	--- autres	8		A	
5702.50.90	INDUSTRY	-- d'autres matières textiles	8		A	
		- autres, sans velours, confectionnés				
5702.91.00	INDUSTRY	-- de laine ou de poils fins	8		A	
		-- de matières textiles synthétiques ou artificielles				
5702.92.10	INDUSTRY	--- de polypropylène	8		A	
5702.92.90	INDUSTRY	--- autres	8		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
5702.99.00	INDUSTRY	-- d'autres matières textiles	8		A	
5703		Tapis et autres revêtements de sol en matières textiles, touffetés, même confectionnés				
5703.10.00	INDUSTRY	- de laine ou de poils fins	8		A	
5703.20	INDUSTRY	- de nylon ou d'autres polyamides				
		-- imprimés				
5703.20.12	INDUSTRY	--- Carreaux dont la superficie n'excède pas 1 m ²	8		A	
5703.20.18	INDUSTRY	--- autres	8		A	
		-- autres				
5703.20.92	INDUSTRY	--- Carreaux dont la superficie n'excède pas 1 m ²	8		A	
5703.20.98	INDUSTRY	--- autres	8		A	
5703.30	INDUSTRY	- d'autres matières textiles synthétiques ou de matières textiles artificielles				
		-- de polypropylène				

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
5703.30.12	INDUSTRY	--- Carreaux dont la superficie n'excède pas 1 m ²	8		A	
5703.30.18	INDUSTRY	--- autres	8		A	
		-- autres				
5703.30.82	INDUSTRY	--- Carreaux dont la superficie n'excède pas 1 m ²	8		A	
5703.30.88	INDUSTRY	--- autres	8		A	
		- d'autres matières textiles				
5703.90.20	INDUSTRY	-- Carreaux dont la superficie n'excède pas 1 m ²	8		A	
5703.90.80	INDUSTRY	-- autres	8		A	
5704		Tapis et autres revêtements de sol, en feutre, non touffetés ni floqués, même confectionnés				
5704.10.00	INDUSTRY	- Carreaux dont la surface n'excède pas 0,3 m ²	6,7		A	
5704.20.00	INDUSTRY	- Carreaux dont la surface excède 0,3 m ² mais n'excède pas 1 m ²	6,7		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
5704.90.00	INDUSTRY	- autres	6,7		A	
		Autres tapis et revêtements de sol en matières textiles, même confectionnés				
5705.00.30	INDUSTRY	- de matières textiles synthétiques ou artificielles	8		A	
5705.00.80	INDUSTRY	- d'autres matières textiles	8		A	
58		CHAPITRE 58 – TISSUS SPÉCIAUX; SURFACES TEXTILES TOUFFETÉES; DENTELLES; TAPISSERIES; PASSEMENTERIES; BRODERIES				
5801		Velours et peluches tissés et tissus de chenille, autres que les articles des n ^{os} 5802 ou 5806				
5801.10.00	INDUSTRY	- de laine ou de poils fins	8		A	
		- de coton				
5801.21.00	INDUSTRY	-- Velours et peluches par la trame, non coupés	8		A	
5801.22.00	INDUSTRY	-- Velours et peluches par la trame, coupés, côtelés	8		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
5801.23.00	INDUSTRY	-- autres velours et peluches par la trame	8		A	
5801.26.00	INDUSTRY	-- Tissus de chenille	8		A	
5801.27.00	INDUSTRY	-- Velours et peluches par la chaîne	8		A	
		- de fibres synthétiques ou artificielles				
5801.31.00	INDUSTRY	-- Velours et peluches par la trame, non coupés	8		A	
5801.32.00	INDUSTRY	-- Velours et peluches par la trame, coupés, côtelés	8		A	
5801.33.00	INDUSTRY	-- autres velours et peluches par la trame	8		A	
5801.36.00	INDUSTRY	-- Tissus de chenille	8		A	
5801.37.00	INDUSTRY	-- Velours et peluches par la chaîne	8		A	
		- d'autres matières textiles				
5801.90.10	INDUSTRY	-- de lin	8		A	
5801.90.90	INDUSTRY	-- autres	8		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
5802		Tissus bouclés du genre éponge, autres que les articles du n° 5806; surfaces textiles touffetées, autres que les produits du n° 5703				
		- Tissus bouclés du genre éponge, en coton				
5802.11.00	INDUSTRY	-- écrus	8		A	
5802.19.00	INDUSTRY	-- autres	8		A	
5802.20.00	INDUSTRY	- Tissus bouclés du genre éponge, en autres matières textiles	8		A	
5802.30.00	INDUSTRY	- Surfaces textiles touffetées	8		A	
		Tissus à point de gaze, autres que les articles du n° 5806				
5803.00.10	INDUSTRY	- de coton	5,8		A	
5803.00.30	INDUSTRY	- de soie ou de déchets de soie	7,2		A	
5803.00.90	INDUSTRY	- autres	8		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
5804		Tulles, tulles-bobinots et tissus à mailles nouées; dentelles en pièces, en bandes ou en motifs, autres que les produits des n ^{os} 6002 à 6006				
		- Tulles, tulles-bobinots et tissus à mailles nouées				
5804.10.10	INDUSTRY	-- unis	6,5		A	
5804.10.90	INDUSTRY	-- autres	8		A	
		- Dentelles à la mécanique				
5804.21.00	INDUSTRY	-- de fibres synthétiques ou artificielles	8		A	
5804.29.00	INDUSTRY	-- d'autres matières textiles	8		A	
5804.30.00	INDUSTRY	- Dentelles à la main	8		A	
5805.00.00	INDUSTRY	Tapisseries tissées à la main (genre Gobelins, Flandres, Aubusson, Beauvais et similaires) et tapisseries à l'aiguille (au petit point, au point de croix, par exemple), même confectionnées	5,6		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
5806		Rubannerie autre que les articles du n° 5807; rubans sans trame, en fils ou fibres parallélisés et encollés (bolducs)				
5806.10.00	INDUSTRY	- Rubannerie de velours, de peluches, de tissus de chenille ou de tissus bouclés du genre éponge	6,3		A	
5806.20.00	INDUSTRY	- autre rubannerie, contenant en poids 5 % ou plus de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc	7,5		A	
		- autre rubannerie				
5806.31.00	INDUSTRY	-- de coton	7,5		A	
		-- de fibres synthétiques ou artificielles				
5806.32.10	INDUSTRY	--- à lisières réelles	7,5		A	
5806.32.90	INDUSTRY	--- autres	7,5		A	
5806.39.00	INDUSTRY	-- d'autres matières textiles	7,5		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
5806.40.00	INDUSTRY	- Rubans sans trame, en fils ou fibres parallélisés et encollés (bolducs)	6,2		A	
5807		Étiquettes, écussons et articles similaires en matières textiles, en pièces, en rubans ou découpés, non brodés				
		- tissés				
5807.10.10	INDUSTRY	-- avec inscriptions ou motifs obtenus par tissage	6,2		A	
5807.10.90	INDUSTRY	-- autres	6,2		A	
		- autres				
5807.90.10	INDUSTRY	-- en feutre ou en nontissés	6,3		A	
5807.90.90	INDUSTRY	-- autres	8		A	
5808		Tresses en pièces; articles de passementerie et articles ornementaux analogues, en pièces, sans broderie, autres que ceux en bonneterie; glands, floches, olives, noix, pompons et articles similaires				

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
5808.10.00	INDUSTRY	- Tresses en pièces	5		A	
5808.90.00	INDUSTRY	- autres	5,3		A	
5809.00.00	INDUSTRY	Tissus de fils de métal et tissus de filés métalliques ou de fils textiles métallisés du n° 5605, des types utilisés pour l'habillement, l'ameublement ou usages similaires, non dénommés ni compris ailleurs	5,6		A	
5810		Broderies en pièces, en bandes ou en motifs				
		- Broderies chimiques ou aériennes et broderies à fond découpé				
5810.10.10	INDUSTRY	-- d'une valeur excédant 35 € par kg poids net	5,8		A	
5810.10.90	INDUSTRY	-- autres	8		A	
		- autres broderies				
		-- de coton				
5810.91.10	INDUSTRY	--- d'une valeur excédant 17,50 € par kg poids net	5,8		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
5810.91.90	INDUSTRY	--- autres	7,2		A	
		-- de fibres synthétiques ou artificielles				
5810.92.10	INDUSTRY	--- d'une valeur excédant 17,50 € par kg poids net	5,8		A	
5810.92.90	INDUSTRY	--- autres	7,2		A	
		-- d'autres matières textiles				
5810.99.10	INDUSTRY	--- d'une valeur excédant 17,50 € par kg poids net	5,8		A	
5810.99.90	INDUSTRY	--- autres	7,2		A	
5811.00.00	INDUSTRY	Produits textiles matelassés en pièces, constitués d'une ou plusieurs couches de matières textiles associées à une matière de rembourrage par piqûre, capitonnage ou autre cloisonnement, autres que les broderies du n° 5810	8		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
59		CHAPITRE 59 – TISSUS IMPRÉGNÉS, ENDUITS, RECOUVERTS OU STRATIFIÉS; ARTICLES TECHNIQUES EN MATIÈRES TEXTILES				
5901		Tissus enduits de colle ou de matières amylacées, des types utilisés pour la reliure, le cartonnage, la gainerie ou usages similaires; toiles à calquer ou transparentes pour le dessin; toiles préparées pour la peinture; bougran et tissus similaires raidis des types utilisés pour la chapellerie				
5901.10.00	INDUSTRY	- Tissus enduits de colle ou de matières amylacées, des types utilisés pour la reliure, le cartonnage, la gainerie ou usages similaires	6,5		A	
5901.90.00	INDUSTRY	- autres	6,5		A	
5902		Nappes tramées pour pneumatiques obtenues à partir de fils à haute ténacité de nylon ou d'autres polyamides, de polyesters ou de rayonne viscose				
		- de nylon ou d'autres polyamides				
5902.10.10	INDUSTRY	-- imprégnées de caoutchouc	5,6		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
5902.10.90	INDUSTRY	-- autres	8		A	
		- de polyesters				
5902.20.10	INDUSTRY	-- imprégnées de caoutchouc	5,6		A	
5902.20.90	INDUSTRY	-- autres	8		A	
		- autres				
5902.90.10	INDUSTRY	-- imprégnées de caoutchouc	5,6		A	
5902.90.90	INDUSTRY	-- autres	8		A	
5903		Tissus imprégnés, enduits ou recouverts de matière plastique ou stratifiés avec de la matière plastique, autres que ceux du n° 5902				
		- avec du poly(chlorure de vinyle)				
5903.10.10	INDUSTRY	-- imprégnés	8		A	
5903.10.90	INDUSTRY	-- enduits, recouverts ou stratifiés	8		A	
		- avec du polyuréthane				

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
5903.20.10	INDUSTRY	-- imprégnés	8		A	
5903.20.90	INDUSTRY	-- enduits, recouverts ou stratifiés	8		A	
5903.90	INDUSTRY	- autres				
5903.90.10	INDUSTRY	-- imprégnés	8		A	
		-- enduits, recouverts ou stratifiés				
5903.90.91	INDUSTRY	--- avec des dérivés de la cellulose ou d'autre matière plastique, la matière textile constituant l'endroit	8		A	
5903.90.99	INDUSTRY	--- autres	8		A	
5904		Linoléums, même découpés; revêtements de sol consistant en un enduit ou un recouvrement appliqué sur un support textile, même découpés				
5904.10.00	INDUSTRY	- Linoléums	5,3		A	
5904.90.00	INDUSTRY	- autres	5,3		A	
5905.00	INDUSTRY	Revêtements muraux en matières textiles				

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
5905.00.10	INDUSTRY	- consistant en fils disposés parallèlement sur un support	5,8		A	
		- autres				
5905.00.30	INDUSTRY	-- de lin	8		A	
5905.00.50	INDUSTRY	-- de jute	4		A	
5905.00.70	INDUSTRY	-- de fibres synthétiques ou artificielles	8		A	
5905.00.90	INDUSTRY	-- autres	6		A	
5906		Tissus caoutchoutés, autres que ceux du n° 5902				
5906.10.00	INDUSTRY	- Rubans adhésifs d'une largeur n'excédant pas 20 cm	4,6		A	
		- autres				
5906.91.00	INDUSTRY	-- de bonneterie	6,5		A	
		-- autres				

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
5906.99.10	INDUSTRY	--- Nappes visées à la note 4, point c), du présent chapitre	8		A	
5906.99.90	INDUSTRY	--- autres	5,6		A	
5907.00.00	INDUSTRY	Autres tissus imprégnés, enduits ou recouverts; toiles peintes pour décors de théâtres, fonds d'atelier ou usages analogues	4,9		A	
5908.00.00	INDUSTRY	Mèches tissées, tressées ou tricotées, en matières textiles, pour lampes, réchauds, briquets, bougies ou similaires; manchons à incandescence et étoffes tubulaires tricotées servant à leur fabrication, même imprégnés	5,6		A	
		Tuyaux pour pompes et tuyaux similaires, en matières textiles, même avec armatures ou accessoires en autres matières				
5909.00.10	INDUSTRY	- de fibres synthétiques	6,5		A	
5909.00.90	INDUSTRY	- d'autres matières textiles	6,5		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
5910.00.00	INDUSTRY	Courroies transporteuses ou de transmission en matières textiles, même imprégnées, enduites, recouvertes de matière plastique ou stratifiées avec de la matière plastique ou renforcées de métal ou d'autres matières	5,1		A	
5911		Produits et articles textiles pour usages techniques, visés à la note 7 du présent chapitre				
5911.10.00	INDUSTRY	- Tissus, feutres et tissus doublés de feutre, combinés avec une ou plusieurs couches de caoutchouc, de cuir ou d'autres matières, des types utilisés pour la fabrication de garnitures de cardes, et produits analogues pour d'autres usages techniques, y compris les rubans de velours, imprégnés de caoutchouc, pour le recouvrement des ensouples	5,3		A	
5911.20.00	INDUSTRY	- Gazes et toiles à bluter, même confectionnées	4,6		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
		- Tissus et feutres sans fin ou munis de moyens de jonction, des types utilisés sur les machines à papier ou sur des machines similaires (à pâte, à amiante-ciment, par exemple)				
5911.31	INDUSTRY	-- d'un poids au m ² inférieur à 650 g				
		--- de soie, de fibres synthétiques ou artificielles				
5911.31.11	INDUSTRY	---- Tissus des types utilisés sur les machines à papier (toile de formation, par exemple)	5,8		A	
5911.31.19	INDUSTRY	---- autres	5,8		A	
5911.31.90	INDUSTRY	--- d'autres matières textiles	4,4		A	
5911.32	INDUSTRY	-- d'un poids au m ² égal ou supérieur à 650 g				
		--- de soie, de fibres synthétiques ou artificielles				
5911.32.11	INDUSTRY	---- Tissus ayant une couche de natte fixée par aiguilletage, des types utilisés sur les machines à papier (feutres de presse, par exemple)	5,8		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
5911.32.19	INDUSTRY	---- autres	5,8		A	
5911.32.90	INDUSTRY	--- d'autres matières textiles	4,4		A	
5911.40.00	INDUSTRY	- Étreindelles et tissus épais des types utilisés sur des presses d'huilerie ou pour des usages techniques analogues, y compris ceux en cheveux	6		A	
5911.90	INDUSTRY	- autres				
5911.90.10	INDUSTRY	-- en feutre	6		A	
		-- autres				
5911.90.91	INDUSTRY	--- Tampons circulaires à polir autoadhésifs du type utilisé pour la fabrication de disques (<i>wafers</i>) à semi-conducteur	0		A	
5911.90.99	INDUSTRY	--- Autres	6		A	
60		CHAPITRE 60 – ÉTOFFES DE BONNETERIE				
6001		Velours, peluches (y compris les étoffes dites "à longs poils") et étoffes bouclées, en bonneterie				

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
6001.10.00	INDUSTRY	- Étoffes dites "à longs poils"	8		A	
		- Étoffes à boucles				
6001.21.00	INDUSTRY	-- de coton	8		A	
6001.22.00	INDUSTRY	-- de fibres synthétiques ou artificielles	8		A	
6001.29.00	INDUSTRY	-- d'autres matières textiles	8		A	
		- autres				
6001.91.00	INDUSTRY	-- de coton	8		A	
6001.92.00	INDUSTRY	-- de fibres synthétiques ou artificielles	8		A	
6001.99.00	INDUSTRY	-- d'autres matières textiles	8		A	
6002		Étoffes de bonneterie d'une largeur n'excédant pas 30 cm, contenant en poids 5 % ou plus de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc, autres que celles du n° 6001				

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
6002.40.00	INDUSTRY	- contenant en poids 5 % ou plus de fils d'élastomères mais ne contenant pas de fils de caoutchouc	8		A	
6002.90.00	INDUSTRY	- autres	6,5		A	
6003		Étoffes de bonneterie d'une largeur n'excédant pas 30 cm, autres que celles des n ^{os} 6001 et 6002				
6003.10.00	INDUSTRY	- de laine ou de poils fins	8		A	
6003.20.00	INDUSTRY	- de coton	8		A	
		- de fibres synthétiques				
6003.30.10	INDUSTRY	-- Dentelles Raschel	8		A	
6003.30.90	INDUSTRY	-- autres	8		A	
6003.40.00	INDUSTRY	- de fibres artificielles	8		A	
6003.90.00	INDUSTRY	- autres	8		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
6004		Étoffes de bonneterie d'une largeur excédant 30 cm, contenant en poids 5 % ou plus de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc, autres que celles du n° 6001				
6004.10.00	INDUSTRY	- contenant en poids 5 % ou plus de fils d'élastomères mais ne contenant pas de fils de caoutchouc	8		A	
6004.90.00	INDUSTRY	- autres	6,5		A	
6005		Étoffes de bonneterie-chaîne (y compris celles obtenues sur métiers à galonner), autres que celles des n°s 6001 à 6004				
		- de coton				
6005.21.00	INDUSTRY	-- écruées ou blanchies	8		A	
6005.22.00	INDUSTRY	-- teintées	8		A	
6005.23.00	INDUSTRY	-- en fils de diverses couleurs	8		A	
6005.24.00	INDUSTRY	-- imprimées	8		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
		- de fibres synthétiques				
6005.35.00	INDUSTRY	-- Étoffes mentionnées dans la note 1 de sous-positions du présent chapitre	8		A	
6005.36.00	INDUSTRY	-- autres, écrués ou blanchies	8		A	
6005.37.00	INDUSTRY	-- autres, teintés	8		A	
6005.38.00	INDUSTRY	-- autres, en fils de diverses couleurs	8		A	
6005.39.00	INDUSTRY	-- autres, imprimées	8		A	
		- de fibres artificielles				
6005.41.00	INDUSTRY	-- écrués ou blanchies	8		A	
6005.42.00	INDUSTRY	-- teintés	8		A	
6005.43.00	INDUSTRY	-- en fils de diverses couleurs	8		A	
6005.44.00	INDUSTRY	-- imprimées	8		A	
		- autres				

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
6005.90.10	INDUSTRY	-- de laine ou de poils fins	8		A	
6005.90.90	INDUSTRY	-- autres	8		A	
6006		Autres étoffes de bonneterie				
6006.10.00	INDUSTRY	- de laine ou de poils fins	8		A	
		- de coton				
6006.21.00	INDUSTRY	-- écrues ou blanchies	8		A	
6006.22.00	INDUSTRY	-- teintés	8		A	
6006.23.00	INDUSTRY	-- en fils de diverses couleurs	8		A	
6006.24.00	INDUSTRY	-- imprimées	8		A	
		- de fibres synthétiques				
6006.31.00	INDUSTRY	-- écrues ou blanchies	8		A	
6006.32.00	INDUSTRY	-- teintés	8		A	
6006.33.00	INDUSTRY	-- en fils de diverses couleurs	8		A	

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
6006.34.00	INDUSTRY	-- imprimées	8		A	
		- de fibres artificielles				
6006.41.00	INDUSTRY	-- écrues ou blanchies	8		A	
6006.42.00	INDUSTRY	-- teintées	8		A	
6006.43.00	INDUSTRY	-- en fils de diverses couleurs	8		A	
6006.44.00	INDUSTRY	-- imprimées	8		A	
6006.90.00	INDUSTRY	- autres	8		A	
61		CHAPITRE 61 – VÊTEMENTS ET ACCESSOIRES DU VÊTEMENT, EN BONNETERIE				
6101		Manteaux, cabans, capes, anoraks, blousons et articles similaires, en bonneterie, pour hommes ou garçonnetts, à l'exclusion des articles du n° 6103				
		- de coton				

Ligne tarifaire (NC 2018)	Secteur	Désignation des marchandises	Taux de base (droit NPF au 1 ^{er} juillet 2018)	Note de bas de page	Catégorie	Notes
6101.20.10	INDUSTRY	-- Manteaux, cabans, capes et articles similaires	12		A	
6101.20.90	INDUSTRY	-- Anoraks, blousons et articles similaires	12		A	
		- de fibres synthétiques ou artificielles				
6101.30.10	INDUSTRY	-- Manteaux, cabans, capes et articles similaires	12		A	
6101.30.90	INDUSTRY	-- Anoraks, blousons et articles similaires	12		A	
		- d'autres matières textiles				
6101.90.20	INDUSTRY	-- Manteaux, cabans, capes et articles similaires	12		A	
6101.90.80	INDUSTRY	-- Anoraks, blousons et articles similaires	12		A	